This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr
1640
35

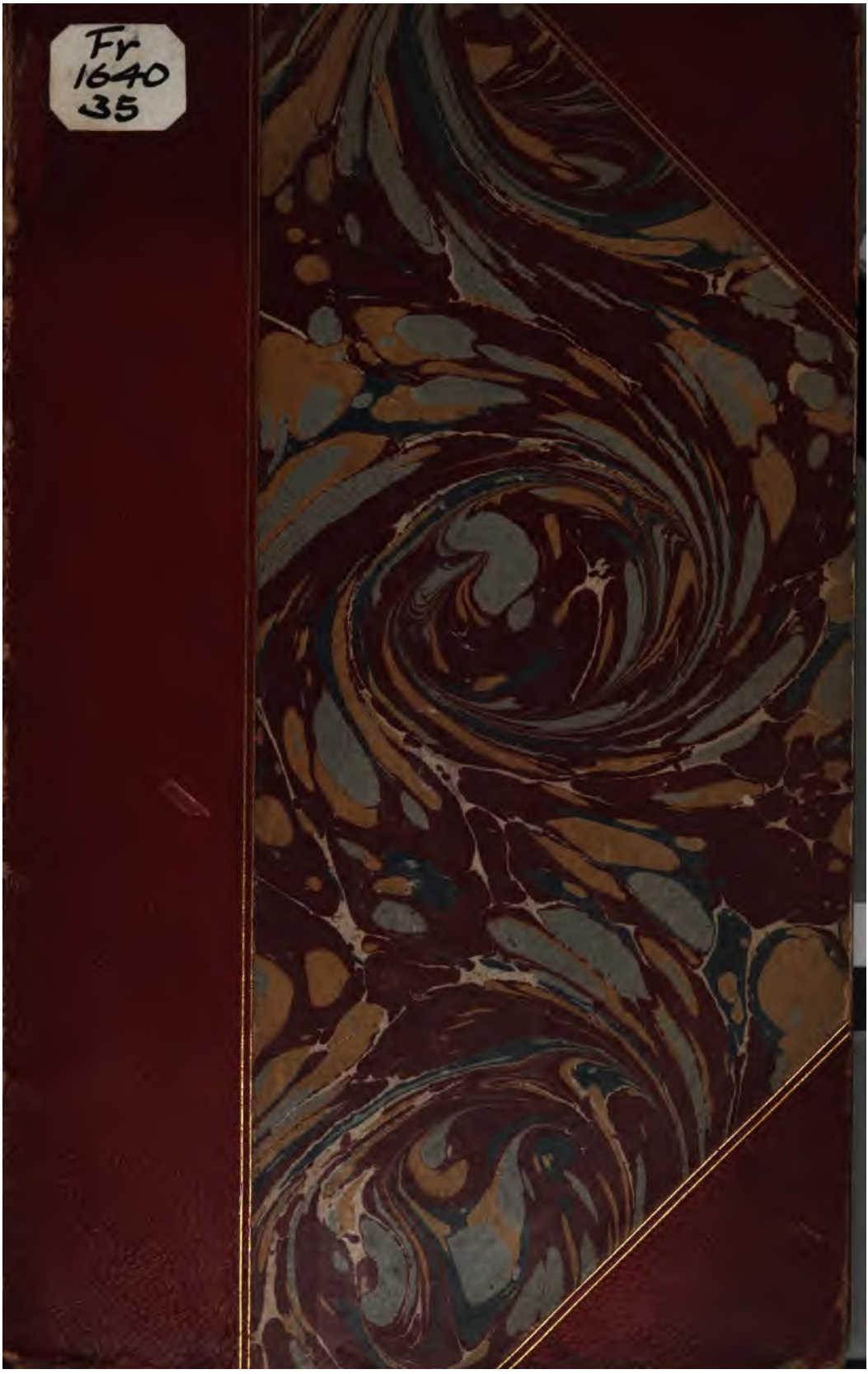

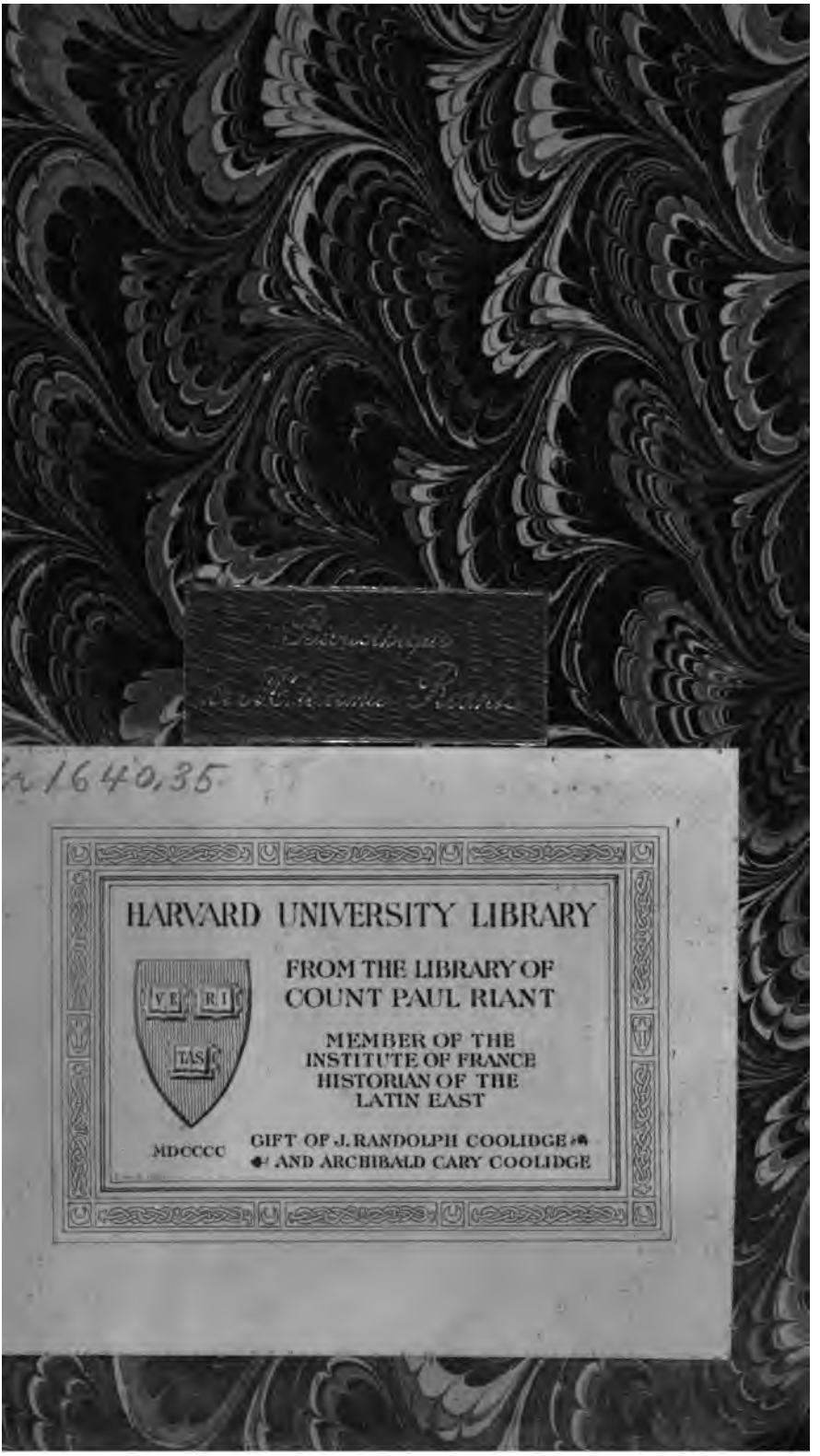
A 1640.35

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

MARIA STELLA.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST,
RUE SAINT-HONORÉ, 315.

MARIA STELLA

OU

ÉCHANGE CRIMINEL

D'UNE DEMOISELLE DU PLUS HAUT RANG,

CONTRE UN GARÇON

DE LA CONDITION LA PLUS VILE.

TROISIÈME ÉDITION.

A PARIS,
ET DANS LES DÉPARTEMENTS,
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1838

Fr 1640.85

~~5572.12~~

Ha... Library
...
Feb. 2...

AVANT-PROPOS.

Si le fabuleux récit d'une aventure merveilleuse pique vivement la curiosité, on prêtera sans doute une bienveillante attention à la révélationfid èle et exacte d'un fait aussi certain qu'il paraîtra surprenant. Il est tellement lié à mon existence tout entière, que je ne saurais l'en séparer totalement, sans négliger des détails essentiels pour l'intelligence de ce grand mystère d'iniquité qui fut pour moi la source féconde d'un déluge d'afflictions. C'est donc avec une pleine confiance que je viens esquisser le rapide tableau d'une vie jusqu'ici inconnue, mais à laquelle se rattachent peut-être *les plus grands intérêts*.

J'aurais à dépeindre les sourdes menées du crime, les noires inventions de la barbarie, la nature outragée dans ses droits les plus inviolables, l'innocence opprimée sous le poids de l'ambition; mais, loin de me livrer à des déclamations véhémentes, je comprimerai toute impulsion du ressentiment, pour ne parler qu'avec calme et réserve du cruel auteur de toutes mes calamités. Regardant comme une tâche déjà trop pénible à mon cœur d'ajouter un forfait nouveau à la longue série de forfaits que tant d'autres lui reprochent, je n'aurai recours à leurs assertions qu'autant qu'il le faudra pour appuyer la mienne.

Ma narration sera simple comme la vérité : celle-ci dédaigna toujours la fastueuse parure dont le mensonge a besoin de se couvrir pour déguiser sa laideur. Persuadée qu'on aura assez d'indulgence pour excuser l'inhabileté de ma plume, et surtout mon ignorance involontaire d'une langue *qui devrait être la mienne*, je n'ai voulu d'autre inspiration que ma douleur, d'autre soutien que ma conviction, d'autre guide que ma mémoire, d'autre main que ma main.

O ma patrie! permets enfin que je te nomme

de la sorte. J'invoque ta sensibilité, je réclame ta justice. Cette sensibilité, cette justice que tu accordes si facilement aux enfants d'une patrie étrangère, tu ne saurais les refuser à tes propres enfants... Puissent les âmes compatissantes que tu renfermes dans ton sein, puissent-elles entendre mes faibles accents, puissent-elles connaître le sujet de mes plaintes ! Bientôt, j'ose le dire, leurs voix ne formeront qu'une voix pour proclamer la sainteté de ma cause et m'honoreront de tous leurs suffrages.

J'adopte la division naturelle que me présente la suite des événements. Elle embrasse deux périodes, ou plutôt elle répond à la double situation dans laquelle je me suis successivement trouvée, 1° depuis ma naissance jusqu'à la mort de celui que je croyais mon père ; 2° depuis cette mort jusqu'à la présente époque. Mon inviolable attachement à des personnes qui me sont chères, et mon respect profond pour de hautes convenances, m'imposeront souvent un silence religieux ; mais, bien différente de tant d'audacieux imposteurs, qui, apparaissant tout à coup dans le monde, ont grand soin de laisser ignorer d'où ils viennent et ce qu'ils sont, je nommerai les lieux que j'ai

habités, je citerai les personnes avec qui j'ai vécu, et ne négligerai aucune circonstance capable de jeter du jour sur l'œuvre ténébreuse que j'entreprends d'éclaircir.

MARIA STELLA.

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS MA NAISSANCE JUSQU'A LA MORT DE CELUI QUE J'APPELAIS MON PÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

Ma naissance. — Bienfaits de la comtesse Borghi. — Départ pour Florence. — Ma situation dans cette ville. — Troubles domestiques. — Fortune de mes parents. — Mes goûts. — Mon éducation. — Voyage à Pise. — Ma maladie.

Je naquis en 1773, dans la petite ville de Modigliana, située au sommet des Apennins, et où l'on ne peut arriver que par des chemins très difficiles. Elle appartient au grand-duché de Toscane, quoique dépendante du diocèse de Faenza, dans les états du pape. Le 17 avril de la même année je fus baptisée dans l'église paroissiale, et je reçus les noms de Maria Stella Petronilla. Mon père s'appelait Laurenzo Chiappini; ma mère, Vincenzia Viligenti.

La famille Borghi Biancoli de Faenza avait dans le lieu de ma naissance un superbe palais, bâti presque en face du palais prétorial, où mon père demeurait en qualité de geôlier. Le comte Pompeo Borghi venait y passer tous les ans la belle saison avec la comtesse Camilla, sa mère. Celle-ci eut occasion de me

voir, et, malgré la vile profession de mon père, elle m'accorda toute son affection et me prodigua mille bontés. J'étais admise à sa table, souvent même je partageais son lit; elle me comblait de présents, et je vivais presque entièrement chez elle; je puis même dire qu'elle avait su inspirer ses propres sentiments à tous les gens de sa maison, et que j'y étais généralement chérie. Précieux dédommagement des maux que j'éprouvais dans la mienne, où j'avais à souffrir les cruelles brutalités d'une mère barbare, pour qui j'étais un objet d'horreur! Je me rappelle très bien que, le germe de la reconnaissance se développant déjà dans mon petit cœur, j'aimais ma bienfaitrice autant que moi-même. Pendant son absence, je soupirais après son retour, et quand je la possédais je ne pouvais m'en séparer : elle faisait en un mot tout mon bonheur; mais, hélas! il devait m'être bientôt ravi.

Je n'avais pas encore atteint ma quatrième année lorsque mon père fut appelé à Florence par le grand-duc Léopold, qui lui confia la charge de *capo squadra sbirro* (chef d'une compagnie d'archers). Quelques mois après, mon père nous y appela à son tour. J'avais été son premier enfant; deux frères naquirent après moi : l'aîné était mort depuis quelque temps. Le jour du départ on m'éveilla de grand matin, et dans quelques instants mon frère et moi nous fûmes mis chacun dans un panier sur un mulet; ma mère monta sur un autre animal de cette espèce; notre seul guide, protecteur et compagnon, fut le muletier. Que de pleurs je versai en me séparant de ma

chère comtesse! que de larmes je répandis en l'embrassant pour la dernière fois! On eût dit que j'étais à même de prévoir qu'en quittant cette tendre amie je perdais tout, absolument tout!....

Pendant le voyage, qui dura deux jours, ma mère sembla ne faire attention qu'à mon jeune frère, à qui elle accordait tous ses soins. Sa négligence à mon égard me pénétra d'une telle amertume, que je fus sur le point de me plaindre à mon père au moment de mon arrivée à Florence. C'est dans ce nouveau séjour que la petite-vérole vint affliger notre famille : j'en fus quitte pour quelques souffrances; mon frère en fut la victime, et ma mère ne se consola de sa perte qu'en donnant le jour six mois après à un troisième fils.

A peine convalescente, je fus envoyée dans une école, où une vieille domestique me conduisait tous les jours. La beauté de ma figure, mes manières distinguées, ma langue natale de Faenza, que personne ne parlait à Florence, mes riches parures, mes superbes bracelets, mon collier de corail, et tous les cadeaux de la comtesse Borghi m'attirèrent bientôt les regards de tout le monde. On m'envoyait chercher, on se plaisait à me voir, on aimait à m'entendre. Mais ce qui frappait si avantageusement les autres ne faisait sur ma mère qu'une impression défavorable; pour la moindre faute j'étais punie avec la dernière sévérité. Elle m'appliqua dans une circonstance un si rude coup de sa lourde main, que je me trouvai mal; je tombe à la renverse et me fais une énorme blessure. Revenue de

mon évanouissement, je ne pus contenir ma douleur; je me retirai dans un coin, et, me livrant au plus grand désespoir, j'invoquai à grands cris ma protectrice, je l'appelai à mon secours. Inutiles gémissements! désormais abandonnée à mon infortune, je ne devais plus recevoir de maternelles consolations.

Mon père avait une sœur très malheureuse dans son ménage; elle quitta son mari et vint demeurer avec nous. Jamais elle ne put s'accorder avec ma mère; elles se détestaient mutuellement et se livraient à de perpétuelles disputes. Témoin de leurs dissensions, mon père prenait le parti tantôt de l'une, tantôt de l'autre; plus souvent encore il les gourmandait toutes les deux et s'attirait leur courroux. L'arrivée de mon aïeule paternelle, qui, déjà avancée en âge, vint s'unir à son fils, amena de nouveaux sujets de désunion; et comme ils étaient tous violents et emportés, notre maison ressemblait à un véritable enfer.

Ces guerres interminables n'étaient pas cependant occasionnées, comme on pourrait le croire, par les soucis de l'indigence. Quoique l'emploi de mon père ne lui rapportât que cent francs par mois, il maniait toujours beaucoup d'argent. Il était bien habillé, et ne cessait de nous acheter de belles choses. Il faisait bonne chère et donnait fort souvent de grands repas. Ses provisions étaient abondantes et sa cave garnie des vins les plus recherchés. Il avait une fort jolie maison et un superbe jardin.

Mais ces derniers avantages étaient loin de compenser mes désagréments et de dissiper les ennuis

mortels que je ressentais au sein de ma famille. Sans cesse je déplorais mon sort; je me trouvais humiliée de ma condition; je portais envie aux dames qui avaient plusieurs domestiques, de beaux châteaux, de brillants équipages, et surtout à celles qui avaient entrée à la cour. Ces hautes idées m'accompagnaient partout; elles étaient si profondément gravées dans mon esprit, elles m'étaient en quelque façon si naturelles, que j'eusse voulu toujours vivre avec les grands, et que je me trouvais extrêmement blessée lorsqu'on me forçait à fréquenter des personnes communes. J'avais aussi un goût décidé pour les beaux arts; j'aimais passionnément les antiquités, et je ne doute point que je n'eusse fait de grands progrès, si l'on avait cultivé mes talents.

On me procura néanmoins, dès l'âge de sept ans, des maîtres d'écriture, de danse, de musique, etc. Comme ma voix et ma dextérité étaient remarquables, mes parents en firent d'avance un objet de spéculation, et m'obligèrent à un exercice des plus violents. Ils me faisaient chanter ou toucher du piano huit heures par jour, ce qui m'avait inspiré pour cet instrument une aversion insurmontable. Quand mon maître se plaignait de mon inattention, on m'enfermait dans la salle de musique depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir, et l'on ne me donnait presque rien à manger. Si par hasard je recevais bon témoignage, j'étais assez bien traitée, mon père me faisait présent de deux sous, et ma mère me racontait des histoires de revenants, qui m'effrayaient à un tel point que je n'osais presque

plus rester seule pendant la nuit. Un jour qu'on avait négligé d'ouvrir ma prison à l'heure ordinaire, je me trouve tout à coup saisie d'une terreur panique, et, tout hors de moi-même, j'ouvre la croisée et me précipite dans le jardin, sans pourtant me faire aucun mal.

Vers ce temps-là de grandes réjouissances devaient avoir lieu à Pise, en l'honneur de Leurs Majestés Napolitaines qui étaient en visite chez le grand-duc Léopold. Ma mère voulant profiter de l'occasion pour aller voir sa sœur, établie dans cette ville, mon père y consentit, à condition que ma tante et moi nous serions de la partie. Avec quels transports j'accueillis cette agréable nouvelle ! quelle douce et vive satisfaction de pouvoir laisser reposer *mon cher* piano !

On fit beaucoup de préparatifs pour ma toilette : on m'acheta plusieurs robes; mon père me donna deux montres en or et un anneau très précieux. Il n'oublia point de me faire prendre mes bottines à talons rouges fort élevés, dont le bruit m'amusait beaucoup.

Nous nous embarquâmes sur un vaisseau public; et quoique ce fût ma première course sur l'eau, ma jeune imagination, loin de redouter les périls du fougueux élément, se trouva tout de suite merveilleusement récréée. Dans vingt-six heures nous abordâmes à Pise, où mon oncle et ma tante Filippini, ainsi que leur fils et leurs filles, nous reçurent à bras ouverts. Ils furent très surpris de me voir si richement vêtue, et dirent à ma mère que son mari jouis-

sait sans doute d'une fortune considérable. Celle-ci se contenta de répondre que j'étais une petite *bâtarde*, titre qu'elle me donnait assez souvent, et dont je ne comprenais pas encore la signification.

Voulant profiter de l'absence de mon père pour me traiter avec plus de rigueur, elle me grondait, elle me tourmentait continuellement : elle alla jusqu'à m'enlever mes montres et mon anneau, afin de les donner, dit-elle, à la grande Madona. Pour mon malheur, elle parvint à se procurer un piano qu'il me fallut impitoyablement adopter.

M'ayant un jour fait appeler précipitamment, elle m'ordonna de chanter pour amuser deux femmes déguenillées et maussades qu'elle me dit être ses amies intimes. Indignée d'une telle proposition, je lui répondis qu'un morceau de pain était tout ce qu'il leur fallait pour le moment... Elle se lève : je me sauve bien vite dans ma chambre ; mais rien ne peut me mettre à l'abri de sa fureur. C'est en vain que je lui demande pardon, en vain que j'implore sa clémence : je vois pleuvoir sur moi une grêle de coups ; mon corps en est tout meurtri ; le sang coule par torrents de mon nez. Je ne puis résister au mal qui m'accable : je me couche, et je ne sors plus de mon lit que pour reprendre la route de Florence. C'est ainsi que mon voyage à Pise devint pour moi un vrai martyre, au lieu de me servir d'amusement.

Pendant mon enfance, j'avais été fort sujette à des éruptions qui de temps en temps se manifestaient sur tout mon corps ; mais aucune n'avait égalé celle que la fatigue et le chagrin produisirent après mon

retour. Les médecins m'ayant prescrit un long cours de remèdes rafraîchissants, mes parents, pour se débarrasser d'un tel tracas, résolurent de m'envoyer dans un hôpital entretenu aux frais de la grande duchesse, et où l'on n'entrait point sans une grande protection. Cependant mon père obtint un billet sans difficulté. J'y restai quelques semaines, et je dois dire hautement qu'il me sembla retrouver ma bonne comtesse dans chacune des sœurs qui dirigeaient cet hospice. Leurs soins assidus procurèrent bientôt ma guérison. Elles étaient toujours à mes côtés; elles me caressaient, elles me donnaient des fruits et des sucreries. Non, personne n'aurait pu avoir plus d'affabilité, plus de complaisance que ces charitables filles, à qui je vouai dès lors une éternelle gratitude, et que je ne pus quitter sans déchirement.

CHAPITRE II.

Nouvelles tortures. — Discours de mes parents. — Théâtres. — Lettre mystérieuse. — Visites importunes. — Propositions de mariage. — Prières inutiles. — Mes protestations.

La nature avait formé ma taille en perfection; mon père prétendit néanmoins que je me courbais, que j'avais une épaule plus élevée que l'autre, et que mes pieds grossissaient trop promptement. Pour remédier à ces maux imaginaires, il me fit prendre un col de fer qu'on ne m'ôtait qu'aux heures du repas; un corset d'acier qui doublait mon tourment et me rendait véritablement contrefaite; des souliers

si étroits et si courts que je pouvais à peine marcher. Quand je le suppliais de me débarrasser de ce gênant attirail, un soufflet était ordinairement sa réponse.

Il m'emmenait fort souvent à l'Opéra, pour m'enseigner, disait-il, à me tenir comme il faut, à porter ma tête majestueusement, à remuer mes bras avec souplesse, à me présenter avec grâce. Tout ce galimatias était pour moi une énigme dont il me donna enfin l'explication en ces termes : « N'est-il pas déjà temps, ma chère Maria, que vous me remboursiez ce que j'ai dépensé pour votre éducation? » Le sourire palpitant sur mes lèvres, je m'empresse de lui répondre : « Comment le pourrai-je, puisque tout ce que j'ai me vient de vous? » Il me répliqua à l'instant : « Voici le moyen que vous allez prendre. Je vous ai engagée au Piazza-Vecchia, où vous obtiendrez certainement de grands succès. » Consternée par ces paroles, je rougis, je tremble, et, dissimulant une partie de ma peine, je m'écrie : « La chose serait-elle possible? Ne savez-vous donc pas, ô mon père, que la présence de deux ou trois témoins suffit pour me déconcerter quand je prends mes leçons? » Vain subterfuge. « Commencez toujours, me dit-il durement; après quelques fois, vous aurez tout le courage nécessaire. »

Il me restait une ressource : je vole vers ma mère, et lui rappelle en pleurant qu'elle m'a souvent répété que toutes les comédiennes sont dignes du plus profond mépris. Qu'on juge de mon étonnement lorsque je lui entends proférer cette réponse : « Il en était

ainsi autrefois, ma fille ; aujourd'hui tout est changé : ces dames sont au contraire admirées, chéries de tout le monde ; et si elles chantent bien, elles acquièrent beaucoup de richesses, souvent elles épousent de grands seigneurs. »

Je vis dès lors que je n'avais plus rien à espérer, que ma perte était résolue et mon malheur inévitable. On me fit étudier mon rôle, pour lequel ma mauvaise volonté me rendit très lente, et quand le jour de le remplir arriva, mes parents vinrent eux-mêmes m'introduire. Au moment de faire ma partie, il me fut impossible d'ouvrir la bouche. Ma jeunesse et ma modestie excitèrent la pitié de tous les assistants, tandis que mon père tâchait de m'exprimer son déplaisir et son courroux par d'affreuses grimaces, qui m'obligèrent enfin à balbutier quelques notes. Les spectateurs firent retentir l'édifice de leurs bruyants *brava ! brava ! coraggio !* et lorsque la pièce fut finie, plusieurs dames de qualité voulurent me voir, me donnèrent mille louanges, me firent toutes sortes de caresses. Pendant toute la durée du carnaval, je remplis avec contrainte la pénible tâche qu'on m'avait imposée. Ayant un jour tenté de faire la malade, mon père reconnut la supercherie, et me la fit payer si cher, que je ne songeai plus à employer ce genre d'excuse.

Dieu sait comme je fus contente quand mon engagement fut terminé. Mais, hélas ! ce fut une bien courte satisfaction. Après quelques mois de repos, mon père m'annonça que j'allais avoir l'honneur de figurer sur un plus grand théâtre ; afin de prévenir

toutes mes objections, il ajouta que tout était arrêté, conclu, et qu'il ne me restait plus qu'à exécuter son commandement. Cette nouvelle fut pour moi un coup de foudre. Outre ma timidité toujours croissante, je me sentais véritablement dégradée, avilie. Quelle honte, surtout, quand j'entendis les actrices se dire l'une à l'autre : « On nous déshonore en nous adjoignant ainsi la fille d'un sbire. »

A cette époque, j'avais deux frères et une sœur, trois petits tyrans dont il me fallait sans cesse contenter les caprices : car, au moindre refus de ma part, ma mère les excitait à m'insulter, à me battre, à me jeter des pierres ; ce qu'ils faisaient avec un malin plaisir. Nourris et élevés délicatement, rien n'était assez bon pour eux. Il me fut pourtant aisé de reconnaître qu'on ne leur préparait pas un meilleur sort que le mien, et qu'ils étaient tous également destinés à mon infâme profession.

Déjà trop malheureuse d'appartenir à une telle famille, j'étais loin de m'attendre à de nouvelles inquiétudes, lorsque mon père nous fit la lecture du billet suivant, qu'il venait de recevoir à mon adresse :

« Je vous ai vue, belle étoile, et j'ai entendu les sons mélodieux qui sortaient de votre bouche angélique : ils ont enivré mon cœur. Je vous prie, ô mon ange, de venir seule, à dix heures, sous les murs les moins fréquentés de la ville : vous y recevrez les sincères promesses de l'inconnu qui vous adore. »

Cette lettre nous fit rire aux éclats. Mon père seul s'irrite, et déclare que, s'il peut découvrir l'insolent

auteur d'une telle anonyme, il punira sévèrement sa témérité.

Le lendemain un messager me fit appeler à la porte. Mon père sort à ma place, s'entretient assez long-temps avec lui, et je n'entends plus parler de rien, jusqu'à ce que, m'ayant un jour parée comme une déesse et fait prendre toutes les bagues de ma mère, qu'on eut soin de rapetisser avec de la cire, on m'annonce la visite d'un personnage illustre, qu'on m'ordonne de bien recevoir. A son arrivée, mes parents se plièrent presque en deux pour lui exprimer leur respect, et me firent signe de les imiter. J'étais assez moqueuse, et je pus à peine me contenir en voyant entrer un vieux grison dont les dents rares et noirâtres laissaient échapper une fétide haleine. Il était revêtu d'un habit bleu à galons rouges, et portait un petit manteau blanc à franges d'or, sur lequel pendait une mince queue, longue d'une aune. Ce monsieur, qui du reste avait de l'embonpoint et pouvait avoir été assez beau garçon durant ses premiers lustres, se présenta sous le nom de lord Newborough, seigneur anglais, et me dit en entrant qu'il était venu uniquement pour avoir la satisfaction de m'entendre. Quelle ne fut pas ma répugnance à le satisfaire! comme je chantai de mauvaise grâce!... Ma bravura finie, j'allègue un prétexte et me retire.

Peu de jours après, milord paraît encore ; ses visites deviennent de plus en plus fréquentes; bientôt elles sont journalières. Chaque fois il me parle de ses trésors, me vante ses immenses possessions, me

fait les plus pompeuses descriptions de l'Angleterre, ne cesse de me répéter qu'il est veuf et n'a qu'un fils. Il parlait si mal italien, que je n'eusse jamais rien compris à son jargon sans le secours de mon père.

Je ne comprenais pas non plus pourquoi j'étais toujours si bien mise, si bien ornée de bijoux et de diamants. En ayant demandé la raison, il me fut répondu que toute cette magnificence engagerait le lord à étendre celle des présents qu'il ne manquerait pas de me faire. Vainement je fis mes efforts pour persuader à mes parents que je détestais l'idée même de recevoir de lui la moindre chose. Ils m'accablèrent de reproches, me demandèrent si c'était ainsi que j'entendais les récompenser, me représentèrent la nécessité où ils étaient de pourvoir à l'éducation de trois autres enfants, me dirent enfin, sans aucun détour : « Que sera-ce donc quand il vous faudra épouser cet homme auquel vous n'aviez aucun droit de prétendre, et qui est fort au dessus de vous? » Je m'écrie sans balancer : « *O Dio! Dio!* j'aimerais mieux mourir. » Alors mon père me fait observer qu'il a tout pouvoir sur moi, et qu'il me faudra bien obéir à sa volonté; ma mère se joint à lui, et m'assure avec serment que, bon gré mal gré, je serai la femme *del signore inglese.*

Voyant bien que ce n'était pas un badinage, je les suppliai de me permettre d'embrasser l'état religieux, ou de faire de moi tout ce qu'ils voudraient, pourvu que je ne fusse pas obligée de contracter une aussi détestable alliance. Mes paroles, mes larmes, mes soupirs, n'aboutirent qu'à les irriter davantage

et à leur faire répéter d'odieux jurements. Je cours auprès de ma grand'mère et de ma tante, et je les prie de s'intéresser en ma faveur. Elles se prêtèrent à mes désirs, mais sans aucun succès; on leur défendit même de parler désormais sur cet article.

Blessée jusqu'au fond de l'âme, j'étais tout absorbée dans ma douleur; je vivais, je respirais à peine. Milord vint lui-même me retirer de mon étourdissement. A sa vue, je pousse un cri; je me jette à ses genoux, et le conjure, en sanglottant, de ne pas exiger de moi un pareil sacrifice, de faire attention à ma jeunesse, de penser que je ne pouvais raisonnablement donner ma main à un vieillard assez âgé pour être mon grand-père, et pour qui j'éprouvais une insurmontable aversion.

Il ne fit que rire de mon attendrissante naïveté, et, me relevant de mon humble posture, il me dit que, si je ne l'aimais pas encore, je l'aimerais plus tard; que son rang, ses biens, ses richesses et toutes les belles choses dont je jouirais me forceraient à le chérir. A ces mots, la rage s'empare de mon être: je repousse avec violence mon insupportable persécuteur, je le regarde avec des yeux enflammés de colère, je l'insulte, et lui proteste avec emportement que tous les fléaux me seraient préférables à l'union qu'il me propose; que j'affronterais plutôt tous les malheurs; que la mort même ne me causerait aucun effroi; que d'ailleurs ma haine pour lui est à son comble; qu'elle est si profondément enracinée, que rien ne saurait l'arracher de mon cœur, et que ma

plus grande félicité serait d'être à jamais débarrassée de sa présence.

CHAPITRE III.

Conversation avec milord. — Son fils. — Fièvre cérébrale. — Tentatives infructueuses. — Mon mariage. — Conduite de mon époux. — Avarice de mes parents. — Envoi d'Angleterre.

Quoique le terme de mon engagement au théâtre dût arriver dans quinze jours, mon père m'y fit remplacer, et abandonna lui-même son état, prétendant que tout cela était désormais incompatible avec la haute condition à laquelle j'allais être élevée. Toutefois il n'oublie point de prendre ses précautions, fait un accord tout à son avantage, et, sans songer à mon avenir, me met simplement à la merci de mon vieil adorateur, moyennant une somme de quinze mille francesconi, une pension de trente ducats par mois, et la propriété d'une superbe maison de campagne, située à Fiezole, très bien meublée, avec cour, jardins et deux vignes immenses. Milord promet en outre de payer la dépense de toute notre famille durant tout le temps de son séjour en Italie, à condition qu'on lui permettra de venir vivre chez nous avec son fils.

Ce jeune homme avait alors seize ans; il était grand et bien fait; la nature lui avait accordé du talent et un bon cœur; mais il était si négligé, si impoli, qu'il faisait compassion. Il ne savait ni lire, ni écrire, et ne se servait que d'expressions grossières; sa grande satisfaction était de fréquenter les igno-

rants et les domestiques. Il parlait beaucoup d'une signora Bussoti, femme du cuisinier de Milord, et disait à qui voulait l'entendre que cette *très respectable* personne avait causé la mort de sa mère, qu'elle détruisait journellement la fortune de son père, qu'elle avait des enfants dont la légitimité n'était rien moins que certaine, et pour lesquels il avait été lui-même souvent battu.

Tous ces discours, et plusieurs autres vices que je voyais percer à travers la gêne que mon futur se donnait pour ne pas me dégoûter entièrement, achevèrent de me faire apercevoir la profondeur de l'abyme où l'on voulait me précipiter. Ma jeune imagination s'effraie, et je ne puis supporter plus longtemps le poids de ma misère. Je me trouve tout à coup oppressée d'un mal violent, mes sens sont engourdis, ma tête est prise, et pendant vingt-six jours on désespère de me sauver. L'instinct de mon malheur ne m'abandonne point dans mon délire; je pousse des cris, j'exhale des plaintes, je fais d'incohérents murmures. Mon aïeule et ma tante sont inconsolables; elles s'agitent, elles s'empressent autour de moi, et leurs soins affectueux contribuent puissamment à ma guérison. Hélas! au moment que je recouvre ma connaissance, je regrette de vivre; je me lève et je cours au balcon... Mon père survient, me saisit et m'arrête.

En vain je profite de la circonstance pour lui répéter mes humbles représentations et lui jurer obéissance parfaite sous tout autre rapport : il me remet à son tour devant les yeux les prétendus avantages

que je vais recevoir, et me certifie que le grand-duc, instruit de tout ce qui me concerne, veut absolument que je sois noble.

Aussitôt que je fus assez bien portante pour sortir, l'air de la campagne me fut recommandé par les médecins, et nous partîmes pour Fiezole, petit bourg situé à trois milles de Florence. Là je fis une nouvelle réflexion, que je crus d'abord devoir m'être fort utile. J'opposai la différence de religion et l'impossibilité de m'unir à un protestant. Mais le vieux hérétique lève sur-le-champ toute difficulté. « Je me ferai juif, s'écrie-t-il, je me ferai musulman, je me ferai idolâtre, je me ferai tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous consentiez à devenir mon épouse. » Il ne manque pas d'appeler des prêtres et des moines pour se faire instruire, et ne néglige rien de ce qu'il faut pour être déclaré membre de l'Eglise romaine. Dès lors il ne s'agit plus que de fixer le jour de mon immolation. Ce jour fatal arrive, et aux premiers rayons de l'aurore on se dispose à partir pour Florence. Avant de monter en voiture, je me prosterne une dernière fois aux pieds de mes inflexibles parents; je les arrose de mes larmes; les sanglots étouffent ma voix. Ma mère s'irrite et m'accable d'injures; mon père me relève brusquement, et me dit avec humeur : « Le grand-duc le veut ainsi; il n'y a donc plus moyen de reculer. »

A l'instant même on se met en marche, et, craignant que le peuple ne s'oppose à l'injuste violence exercée envers une jeune personne de treize ans, on se rend, non dans un temple public, mais dans

une chapelle particulière. Je suis conduite au pied de l'autel, et l'on me place à côté de celui que j'abhorre. Interrogée par le ministre, j'ai presque répondu négativement, lorsque mon père me pince, et, par une sourde menace de me tuer, m'arrache en quelque sorte la funeste affirmation qui met le sceau à mon infortune.

La cérémonie terminée, nous repartîmes pour Fiezole, où de nombreux amis vinrent nous offrir leurs félicitations. Au lieu de les recevoir, je m'enferme dans ma chambre, et c'est inutilement qu'on m'envoie chercher. Je ne prends d'autre nourriture que celle que ma grand'mère et ma tante m'apportent furtivement. Au bout de quatre jours, mon père enfonce la porte, me force à sortir, et me met entre les bras de mon époux, ou plutôt de mon insupportable surveillant : car il était si plein de jalousie, qu'il ne pouvait souffrir la présence d'un homme. Si je sortais, il voulait m'accompagner, ou mettait quelqu'un à ma suite. Mille fois il a fait malhonnêteté aux personnes qui m'honoraient de leurs salutations, et partout il croyait voir des rivaux favorisés ou de dangereux émissaires.

Chaque jour la fumée de Bacchus venait troubler sa faible raison; il se livrait à d'épouvantables colères, et, après avoir multiplié à l'infini les désordres habituels de notre triste ménage, il tombait dans un sommeil profond, durant lequel il ronflait à faire peur.

Bientôt il conçut une telle antipathie pour les divers membres de ma famille, qu'il ne les désignait

plus que par les qualifications les plus ignobles. Quand je lui opposais les noms beaux et tendres qu'il ne cessait de me donner, il me répliquait toujours : « Pour vous, chère moitié de mon être, soyez bien sûre qu'il n'est rien de commun entre votre tout aimable personne et cette race odieuse. » Souvent, en effet, je m'étonnais moi-même qu'il y eût une aussi sensible différence, soit dans la couleur et la forme du visage, soit dans la complexion et le tempérament, soit dans la démarche et la parole, soit dans les facultés de l'esprit et les inclinations du cœur.

Le contraste était surtout frappant entre ma générosité et l'avarice reconnue des Chiappini. Cette passion ne cessant de les tourmenter, ils m'exhortaient, ils m'animaient à demander de l'argent, à exiger des parures, à aller acheter pour eux dans les magasins tout ce qui pouvait leur convenir. Ma complaisance à leur égard, leurs propres dilapidations, et plus encore l'insatiable exigence de *la charmante* Bussoti, épuisèrent promptement les revenus de milord, qui eut la bonhomie de se laisser enlever jusqu'à la dernière obole. J'ignore ce qu'il serait devenu si M. Price, son chargé d'affaires, ne fût arrivé tout à propos. Ce monsieur lui remit quelques fonds, et se disposa à repartir pour lui faire passer des sommes plus considérables.

On attend, on s'impatiente, on compte les jours et les heures; enfin une lettre est à la poste. Mon père va la retirer, la décachète, la fait traduire, et en sait le contenu avant celui à qui elle s'adresse. Elle annonçait l'envoi de plusieurs malles. Heureuse

nouvelle! tout le monde battait des mains. Mais quelle surprise quand, à l'ouverture de ces caisses, objet de tant de vœux, on n'aperçut qu'un tas de vieilleries que M. Price avait sans doute fait ramasser dans les garde-robes des grand'mamans de milord, et par lesquelles il avait cru pouvoir tempérer pour le moment la soif ardente de ma cupide parenté! Je ne pus m'empêcher de rire, tandis que ma mère, criaillant de toutes ses forces, m'accusait d'insouciance, prétendant que, s'il n'y avait pas mieux, c'était parce que je n'avais voulu faire aucune demande.

CHAPITRE IV.

Retour à Florence. — Rupture et accommodement. — Ministre britannique. — Femme de chambre anglaise. — Emprisonnement de milord. — Ma fuite. — Présents et promesses. — Déclaration de mon père.

Mon mari s'ennuya bientôt à la campagne, et voulut revenir à Florence. Il y loua une superbe maison, assez spacieuse pour nous tous. Le premier étage fut pour lui, son fils et moi; mes parents prirent le second. Nous fûmes indépendants les uns des autres; mais lord Newborough demeura chargé de fournir au double ménage. Quoique âgée de quarante-huit ans, ma mère était alors enceinte, et mit au monde un cinquième garçon, qu'on appela Thomas, du nom de milord, son parrain. L'éducation de mes autres frères prit une direction toute différente de celle qu'elle semblait avoir primitivement. Mon époux les plaça dans une grande école avec son

fils, qui ne put y rester que quelques mois. On essaya dans la suite de lui donner un précepteur ; mais ce jeune homme était déjà perdu sans ressource. Le précepteur dit en le voyant : « Je suis venu trop tard. »

En changeant de demeure, je n'avais nullement changé de position. Milord, continuant son train de vie, ne cessait de causer mon tourment, et ceux qui auraient dû me servir de consolateurs, me repoussant avec dédain, se contentaient de me dire : « Vous êtes vraiment indigne du sort qui vous est réservé. Ne voyez-vous pas que vous êtes à la veille de devenir une veuve fort riche, et que vous aurez bientôt le plus ample pouvoir de faire ce qu'il vous plaira ? »

Malgré leurs belles représentations, ils ne laissaient pas eux-mêmes de se montrer, dans l'occasion, fort peu disposés à supporter impunément les saillies impétueuses du colérique vieillard. Un jour que l'enivrante vapeur avait plus fortement ébranlé son cerveau, il provoque mon père par des invectives et se jette sur lui pour le frapper. Armé d'un gros bâton et transporté de rage, celui-ci lui riposte vigoureusement, jusqu'à ce que leur bruit et leurs clameurs aient attiré une multitude qui les sépare. L'assaillant sort de son domicile et m'ordonne de suivre ses pas. Comme mon refus est clair et positif, je reçois un billet par lequel il m'informe que, si je ne me rends à ses désirs, il va trancher le fil de son existence. Je prends aussitôt la plume pour lui tracer ces deux mots : . . . . . .

« Mon vieux fou, si vous voulez me donner la » véritable preuve de votre affection, hâtez-vous » d'effectuer ce que vous annoncez à votre infortu- » née victime,

» MARIA. »

Quelques jours s'écoulèrent sans entendre parler de lui. J'étais presque heureuse; mais ce calme ne fut que le prélude de la tempête.

Un de ses domestiques vint me dire qu'il était dangereusement malade, et que, sentant arriver sa dernière heure, il demandait à me voir, pour me faire d'importantes communications. J'eus beau répondre que je ne me souciais d'en recevoir aucune, mon père me fit observer qu'une telle conduite de ma part ne pourrait manquer de nous être à tous fort préjudiciable. Il ajouta qu'il m'accompagnerait, et jura de me ramener avec lui. Rassurée par cette promesse, j'adopte son sentiment, à condition que notre visite sera courte.

En entrant chez milord, je fus tout étonnée de voir le ministre britannique à côté de son lit. Le prétendu malade me tend la main, et m'assure qu'il lui suffira désormais de ma seule présence pour son entier rétablissement; qu'il est bien fâché de m'avoir occasionné tant de peines, et que cela n'arrivera plus. « Je vous souhaite la santé, lui répliquai-je vivement; mais retourner avec vous m'est impossible, et je vous proteste que, si ce n'eût été pour complaire à l'auteur de mes jours, vous ne m'auriez jamais vue auprès de vous. » Soudain je me lève, et fais signe à mon père de partir....

Il ne bougea point ; sa mine me dévoila tout le reste : je reconnus sa tromperie. Le ministre fit ce qu'il put pour adoucir mon chagrin, et me certifia qu'il prenait sous sa propre responsabilité la future conduite de mon époux. Dès cet instant ce gentleman me témoigna beaucoup d'attention. Il voulut me présenter à sa femme, et me procura la connaissance de plusieurs dames anglaises, entre autres des trois demoiselles C***, avec qui je me liai particulièrement, surtout avec la seconde, depuis marquise de B***, ma plus grande amie.

J'avais néanmoins mille sujets de mortification : la noblesse italienne me regardait avec mépris, et dans les grandes réunions milord seul était invité. Outre cela, ma situation domestique était devenue encore plus insoutenable qu'auparavant. Mon mari avait voulu me donner une femme de chambre de son pays et de son choix. C'était bien la plus méchante des créatures. Dans peu de temps elle avait su captiver tout ensemble son vieux et plus encore son jeune maître ; en sorte qu'elle était despote dans la maison. Rien ne se faisait que par elle ; on recevait ses avis comme des oracles, et ses paroles étaient des ordres dont personne n'osait se départir. Si je me permettais une réflexion, elle me traitait comme un enfant, et se plaisait à me reprocher sourdement la bassesse de mon origine et la méprisable fonction que j'avais remplie malgré moi. Je ne pouvais faire un pas sans l'avoir à mes trousses, pour censurer toutes mes démarches. Comme les plus innocentes étaient toujours malignement interprétées, je pris

le parti de renoncer à tout amusement du dehors. Retirée dans mon appartement, je n'avais d'autre récréation que la musique et le soin de mes oiseaux.

Un jour que je caressais mon moineau chéri, on vint m'avertir que milord me faisait demander pour aller à la promenade. Je descendis, bien résolue de lui adresser mes justes réclamations...

Notre voiture, ayant traversé la ville, fut arrêtée à la barrière. Nous allâmes nous présenter à une autre porte, où on nous traita pareillement. Mon époux, en fureur, accuse Chiappini, et fait serment de s'en venger. Il me défend d'avoir avec lui aucune espèce de communication, et enjoint à son abominable confidente de ne me perdre jamais de vue. Insensible à toutes ses réprimandes, je rentre tranquillement dans mon cabinet....

Tout à coup un grand tumulte se fait entendre dans la pièce voisine. J'entr'ouvre la porte, et je vois milord, suivi de trois archers, qui, s'emparant de sa personne, l'entraînent dans la forteresse. La femme de chambre poussa les hauts cris, et vomit contre moi un torrent d'outrages. Le lendemain elle reçoit une lettre, et se transporte à la prison, après m'avoir mise sous la tutelle de deux valets, qui profitent de son absence pour vider quelques bouteilles. Ayant moi-même profité du moment pour aller respirer sur le balcon, on me jette un billet, que je reconnais venir de mon père; je le ramasse avec transport. Il me donnait avis de me tenir prête pour une telle heure. Vite je m'empresse de mettre sur moi tout ce que j'ai de plus précieux, et à l'in-

stant désigné je descends à la hâte et me précipite dans une voiture qui est à la porte. J'y trouvai ma tante, qui me reçut avec tendresse, et dans un clin d'œil nous arrivâmes à Fiezole, où mon père me dit qu'ayant appris par la rumeur publique que mon mari voulait s'évader sans payer ses dettes, il avait obtenu du grand-duc qu'on le mît en lieu de sûreté.

Me promenant un dimanche dans le jardin, je vis arriver son fils, qui me dit en m'abordant : « Milady, permettez-moi de vous offrir quelques bagatelles que mon père vous envoie. » J'affirmai que je ne recevrais jamais rien de sa part, et que ses dons me seraient toujours aussi odieux que le donateur. Cependant le paquet était déjà passé dans les mains de ma mère, qui accueille le porteur avec jubilation, et lui recommande de renouveler ses visites. « Oh ! que c'est beau ! s'écria-t-elle en ouvrant la boîte ; qui eût pensé que milord avait aussi bon goût ? Je parie que plusieurs de ces belles choses ont été achetées pour moi. Je lui repartis qu'elle pouvait bien les prendre toutes, et que de ma vie je ne toucherais à aucune. Il n'en fallut pas davantage pour l'engager à s'emparer de tout, excepté des fleurs, qu'elle comptait pour rien.

Le même messager reparut vers la fin de la semaine, et me remit ce qu'on va lire.

« Mon ange, sans vous je ne puis vivre. Ah ! si » vous connaissiez mon ennui, je suis convaincu » que votre tendre cœur se briserait. Venez, venez » donc me consoler. Le bonheur vous attend auprès » de moi. On va m'envoyer beaucoup d'argent pour

» satisfaire à toutes mes obligations, et nous quitte-
» rons bientôt Florence pour aller dans ma chère pa-
» trie, où vous serez admirée de tout le monde, et
» surtout de votre humble et affectueux esclave. »

Pendant la lecture de ces curieuses douceurs, j'avais remarqué la joie de ma famille quand elle apprit qu'une forte somme allait arriver d'Angleterre, et j'y vis le présage certain d'une affligeante réconciliation.

Mon père nous quitte à l'heure même, et le soir j'ai la douleur de le voir revenir avec milord, qui me dit, en tombant à mes pieds : « Cher bijou de mon âme, voici votre adorateur toujours fidèle. » Il me présente en même temps un bouquet, que je renvoie à sa figure. Loin de s'en offenser, il me presse contre son sein. Tandis que je cherche à m'en débarrasser, mon père se joint à lui, et me déclare qu'il n'a aucun pouvoir sur ma personne, qu'il ne saurait me garder plus long-temps, et que la loi m'oblige à vivre avec mon époux. Je sentis mon sang se glacer dans mes veines; je témoignai toute mon indignation; j'en exposai les motifs sans ménagement; mais je ne pus obtenir d'autre satisfaction que le renvoi de mon indigne persécutrice.

CHAPITRE V.

Probité de milord. — Préparatifs. — Union secrète. — Départ de Florence — Séjour à la Haye. — Arrivée en Angleterre. — Pays de Galles. — Mon élévation. — Mes chagrins. — Mes parents. — Mon premier frère.

Le prétendu bruit concernant le projet de fuite attribué à lord Newborough était une pure invention de mon père : car je dois dire à la louange du premier qu'il avait une probité à toute épreuve, et que sa trop grande générosité le plaçait infiniment au dessus de tout soupçon de bassesse. S'il avait prolongé son séjour en Italie, c'était justement afin de se mettre tout à fait à même de faire honneur à toutes les affaires de sa famille, en supprimant pour un temps mille dépenses superflues, que sa présence eût nécessitées dans son pays.

M. Price avait écrit qu'il allait venir au devant de nous. Il arrive en effet, et l'on commence les apprêts du voyage. On règle tous les comptes, on remplit tous les engagements. Mon père reçut ses 15,000 francesconi et tous les arrérages de sa pension. Il fut convenu qu'il nous accompagnerait à Bologne, et que ma tante passerait avec nous en Angleterre. Comme nous devions aller par terre jusqu'à La Haye, ma mère nous fit craindre les voleurs, et voulut absolument retenir une partie de mes diamants, en attendant une occasion sûre pour les faire parvenir directement chez moi. On pense bien qu'elle ne l'a jamais rencontrée !...

La veille du départ, on s'aperçut que le fils de mi-

lord manquait : on l'appelle, on le cherche inutilement. Mon père met sur pied tous les sbires de sa connaissance, et l'un d'entre eux parvient enfin à le découvrir auprès de mon ancienne femme de chambre, qui s'était évanouie. Il proteste formellement qu'il n'abandonnera jamais *son épouse légitime.* Mais cette étonnante qualification n'ayant pour fondement qu'une espèce de mariage clandestin, l'archevêque de Florence le dégagea promptement de sa parole. On lui fit entendre raison, et l'on remit quelques secours à *la belle délaissée.*

En quittant cette ville, je ressentis le plus vif regret de me séparer de ma grand'mère, qui avait toujours été si bonne à mon égard; l'autre partie de ma famille ne m'inspira que de l'indifférence. A Bologne, je pris congé de mon père, qui, pour dernière consolation, m'assura que j'allais devenir dame d'honneur à la cour d'Angleterre, et acquérir tous les titres qui avaient appartenu à lady Perceval, première femme de lord Newborough.

Lorsque nous fûmes arrivés à La Haye, M. Price nous quitta pour aller tout préparer à Londres et en Galles. Nous nous établîmes dans un hôtel, et mon mari s'empressa d'aller laisser sa carte chez lord Ockland, ministre britannique, qui, pendant son absence, était représenté par lord H. Spencer, fils du duc de M***, lequel vint nous rendre la visite, et s'offrit pour me présenter à la famille royale hollandaise, qui me reçut avec une rare affabilité.

Il me procura encore la connaissance de plusieurs respectables familles, et mon séjour en Hollande ne

fut guère qu'une suite de promenades, de jeux et de divertissements. Six mois après notre arrivée, M. Price nous écrivit que tout était prêt pour notre réception.

En arrivant à Londres, mon époux me produisit sous le nom de la *marchezina di Modigliana*, nom que je porte encore sur l'almanach de la Cour anglais.

Comme c'était pendant l'été, la plupart des bonnes maisons se trouvant à la campagne, je ne pus voir qu'un petit nombre de dames, parmi lesquelles je distinguai particulièrement lady Ford, et une douce sympathie nous lia étroitement.

Après avoir passé deux mois dans la capitale de l'empire britannique, nous partîmes pour le pays de Galles, où lord Newborough avait ses plus riches possessions, et son principal château, appelé Glynllifon, et situé à six milles de Carnavon in North Wales. On nous fit dans cette ville le plus pompeux accueil : nos chevaux furent dételés, et la jeunesse voulut traîner notre voiture. Nous fûmes escortés chez nous par six cents hommes, tous gens ou amis de milord. Le soir, notre parc fut, ainsi que la ville et les campagnes voisines, illuminé de la manière la plus brillante, et se trouva rempli d'une nombreuse multitude qui sollicita, à plusieurs reprises, la faveur de me contempler. Quand je me rendis à ses vœux, les airs retentirent des plus bruyantes acclamations. Toute la noblesse des environs vint nous offrir ses hommages, et, pendant six mois consécutifs, ce fut comme une fête continuelle : nous n'avions pas moins de cinquante convives par jour.

Vers la fin de l'hiver, nous retournâmes à Londres, où l'on travailla aussitôt à mon acte de naturalisation. Comme mon mari avait tout préparé d'avance, la chose n'éprouva aucune difficulté : en moins d'un mois tous les préalables furent remplis pour ma présentation à la cour. J'y fus introduite par la comtesse de Harcot, première dame de la reine, et j'y reçus les plus magnifiques témoignages d'estime et d'admiration. Ma robe en drap d'argent, enrichie de pierres précieuses, éblouit tout le monde : on me considéra avec une espèce d'enthousiasme; on fut surtout étonné de cet air de grandeur qui perçait à travers ma timidité naturelle. J'entrai dès lors dans la haute société; et, au lieu des humiliations que j'avais tant de fois éprouvées de la part de mes compatriotes, je me vis environnée de respect et d'honneurs. Les personnages du premier rang recherchaient ma connaissance et s'estimaient heureux de leur admission auprès de l'épouse d'un noble pair, illustre rejeton des anciens princes de Galles du Nord, et petit-fils de l'intime ami de George Ier *.

Malgré tout cela, j'étais loin de goûter les charmes du bonheur : mon éloignement pour celui de qui me venaient tant de biens me faisait souvent envier le sort des dames appartenant aux moindres classes de la société. Toute ma consolation était d'aller déposer mes chagrins dans le sein de ma tante. Bientôt je perdis cet avantage. Jamais elle n'avait pu s'habituer ni au climat ni aux usages de ma nouvelle

* Ce roi lui avait donné en toute propriété l'île de Barzi, appartenant encore à ses descendants.

patrie. Tout étrangère à la langue qu'on y parlait, elle ne pouvait prendre part à aucune conversation : le chapelet à la main, elle récitait du matin au soir sa patenôtre *. Comme sa santé dépérissait d'une manière sensible, je me vis obligée d'accéder au désir qu'elle exprimait depuis long-temps de rentrer dans sa terre natale. Mais son départ me pénétra de tristesse et d'ennui : non, je ne pouvais soutenir la pense de n'avoir plus avec moi la protectrice de mon enfance.

Je lui assurai de quoi vivre à son aise, et lui remis plusieurs coffres, soit pour elle, soit pour mes autres parents, de qui je recevais tous les jours d'importunes demandes, et à qui je ne cessais de répondre par des envois réitérés. Plus de la moitié de l'argent que milord me donnait pour mes épingles passait en Italie, sans compter les marchandises de toute espèce que je faisais expédier à tout moment pour la même destination.

Rien de tout cela ne pouvant les satisfaire, mon père nous envoya son fils aîné, qui était un assez bon peintre historique, et nous pria de nous charger de lui. Nous le gardâmes un an auprès de nous ; ensuite mon époux l'envoya aux Indes orientales, où il nous coûta de grandes sommes, ainsi que M. Couts et compagnie de Londres pourraient l'attester. Il demeura trois ans à Calcutta, et partit pour le Cap de Bonne-Espérance, où il épousa la fille du consul danois, à qui lord Newborough l'avait re-

* Ceci amusait beaucoup ma joyeuse compagne, qui ne pouvait comprendre quel était ce genre d'occupation.

commandé. Le frère de sa femme l'ayant associé à son commerce, il amassa en peu de temps une assez belle fortune pour jouir à son aise des agréments de la vie et élever sa nombreuse famille, composée, je crois, de quatorze enfants.

CHAPITRE VI.

Maladie de poitrine. — Mort de mon beau-fils. — Naissance de mes enfants. — Arrivée de plusieurs membres de ma famille. — Soins domestiques. — Décès de milord. — Mon second mariage. — Voyages multipliés. — Nouveau séjour en Italie. — Mon troisième frère. — Ma conduite envers mon père. — Son trépas.

Les éruptions qui avaient tant affligé mon enfance continuaient à se manifester par intervalles; mais, à l'âge de vingt-six ans, l'humeur s'étant fixée sur ma poitrine, on crut reconnaître en moi de très forts symptômes de phthisie. J'étais si faible qu'après quelques pas je pouvais à peine respirer, toujours couverte d'une sueur froide, je n'avais aucun repos. On me donna plusieurs remèdes, sans obtenir aucun heureux résultat. Les médecins m'ayant conseillé le changement d'air, nous partîmes pour le pays de Galles. Bientôt on s'aperçut que ce climat froid et humide m'était plutôt nuisible que favorable. Ne sachant plus que faire, on m'ordonna les eaux de Tumbridge-Welles; et ce fut enfin le spécifique merveilleux qui me rétablit insensiblement.

J'étais encore convalescente, lorsque le fils de milord se trouva lui-même atteint d'une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau. Sa constitution avait été robuste; mais son tempérament, de-

puis long-temps ruiné par sa faute, ne put reprendre aucune énergie. Il succomba, après avoir inutilement épuisé toutes les ressources médicinales. Son père en fut désolé; outre la perte de son fils unique, il voyait que ses vastes propriétés allaient passer à des parents dont il croyait avoir beaucoup à se plaindre.

Pour parer autant que possible à cet inconvénient, il régla, par ces dispositions testamentaires, que, s'il venait à mourir sans postérité, la meilleure partie de ses biens appartiendrait au second fils du ministre Perceval, frère de sa première femme, et m'assura en même temps une rente annuelle de 1,400 livres sterling, à condition que je lui accorderais une faveur jusque là constamment refusée..... Sa douleur était si vive, il avait toujours eu tant de bonté pour moi, que je crus enfin de mon devoir de faire pour lui le plus pénible des sacrifices : je consentis à devenir mère!...

Avec quels transports de reconnaissance n'accueillit-il point le premier signe de ma fécondité! Mais rien n'égala son allégresse quand il vit que j'avais mis au jour un garçon. Hors de lui-même, il commanda que rien ne fût épargné et fit donner une fête des plus brillantes; les premières familles vinrent y prendre part et nous adresser leurs honorables congratulations *. Le pays de Galles se distingua par ses

* Le parrain fut le général de Paoli, grand ami de milord et mon plus parfait consolateur ou plutôt mon tendre père, car je puis dire qu'il en remplissait les fonctions à mon égard. Sa mort arriva bientôt après, et ce fut pour moi le coup le plus sensible.

illuminations, ses feux d'artifice et mille autres réjouissances; moi-même je ressentis alors une délicieuse émotion, toute nouvelle pour mon âme et que je reconnus être la tendresse maternelle. Cette satisfaction inattendue augmenta encore l'année suivante par la naissance d'un second fils, dont on célébra le baptême avec la plus grande solennité : M. Perceval et lord Bulkely furent ses parrains.

Mon père, ayant appris que j'étais devenue l'unique maîtresse dans la maison de mon mari, s'empressa de m'amener sa fille pour me procurer, dit-il, une agréable compagne. Ils arrivèrent l'un et l'autre en costume de matelot, ce qui me causa beaucoup de honte. Sur-le-champ je le fis habiller de la manière la plus convenable. Le premier courut beaucoup dans Londres, visita toutes les curiosités, ramassa tout ce qu'il put chez nous, et repartit avec ses malles bien garnies. Je retins ma sœur auprès de moi; je lui montai une superbe garde-robe, et lui fournis abondamment tout ce qu'elle pouvait désirer. Malgré tout cela, je ne pus vaincre la dureté de son cœur; tous les jours elle m'affligeait par ses nombreuses impolitesses. Son alliance à lord Newborough la mit en rapport avec un ecclésiastique distingué qu'elle a épousé dans la suite.

Nous venions d'apprendre que son second frère s'était fait de très mauvaises affaires en Italie, lorsque nous le vîmes arriver pour se mettre à couvert des rigueurs de la justice, qui lui eût infailliblement assigné la même place qu'à un de ses cousins, envoyé aux galères pour dix ans. Qu'on juge de ma

consternation ! Mon époux était furieux : il m'exprima avec force tout son mécontentement de se voir ainsi tourmenté par cette *insaziable canaglia*, comme il les appelait. J'en étais presque aussi fâchée que lui ; néanmoins je fis mon possible pour le calmer, en pensant que c'était en faveur d'un frère malheureux. Bientôt son inconduite nous obligea à le renvoyer. Je le fis placer à Livourne chez un négociant, qui ne put lui-même le garder que quelques mois.

J'avais remarqué que, depuis la visite de mon père, milord me faisait assez souvent la défense d'assister aux réunions fréquentées par la noblesse française, et surtout par les princes Bourbons. Cette nouvelle antipathie m'amusait beaucoup : j'étais cependant étonnée d'une précaution si singulière, puisqu'à cette époque je vivais absolument retirée auprès de mes enfants. N'ayant plus de pensée que pour eux, je leur prodiguais mes caresses et leur donnais tous les soins que réclamaient leurs infirmités naissantes, car j'eus la douleur de voir que je leur avais légué un fort triste héritage : les mêmes éruptions qui m'avaient tant fait souffrir se firent remarquer de bonne heure sur leurs petits corps ; l'aîné en était tout couvert. On leur fit prendre beaucoup de remèdes, mais on ne put détruire parfaitement la racine du mal.

Quoique leur père n'eût jamais rien eu de semblable, sa santé, délabrée par d'autres causes, fut enfin hors d'état de résister plus long-temps. Il tomba dans une maladie affreuse qui dura toute une année et se termina par la mort. Au sein de ses cui-

santes douleurs, il ne voulait recevoir d'autres secours que les miens, il me donnait de continuelles marques de tendresse, et pour me l'exprimer efficacement, il fit à ma pension viagère une augmentation considérable. C'est dans mes bras qu'il rendit son dernier soupir, le 11 octobre 1807. Ses funérailles furent célébrées avec toute la pompe qu'exigeaient son rang et sa fortune : toutes les personnes de distinction se firent un devoir d'y assister, et ne manquèrent point d'honorer mon deuil par leurs touchants témoignages de condoléance.

Le défunt avait destiné à l'éducation de ses enfants une somme qui fut jugée insuffisante : la grande chancellerie en mit une plus forte à ma disposition; mais il fut réglé que je la perdrais, ainsi que ma tutelle, si je venais à convoler. Toute ma jeunesse étant déjà passée, cette clause ne me parut d'abord qu'illusoire et ridicule...

J'allai sur ces entrefaites boire les eaux de Cheltenham : j'y fis la rencontre d'un baron russe, nommé Ungern Sternberg, qui me combla d'honnêtetés; sa douceur me charma; je fus enchantée de ses belles manières. Il aimait la musique, la danse, les courses à cheval et mille autres exercices qui me plaisaient aussi beaucoup. Cette singulière conformité nous rapproche et nous lie bientôt étroitement. Je le vis ensuite dans les principales maisons de Londres; je le vis surtout et à plusieurs reprises chez le général Hughis. Sa dame m'entretenait constamment des rares mérites de ce seigneur; elle ne cessait d'exalter ses talents et ses vertus. Ayant enfin

cru reconnaître que j'abonde tout-à-fait dans son sens, elle me communique le projet qu'il a formé de demander ma main. Une telle idée ne s'étant jamais encore présentée à mon esprit, je la regarde comme un conte, je m'en amuse. On revint à la charge; le général se joignit à son épouse; le baron lui-même m'adressa formellement son humble proposition. Voyant que tout cela était fort sérieux, je ne balançai point à donner une réponse toute négative, et j'alléguai ma position par rapport à mes deux fils.

Rien ne fut oublié pour me faire entendre qu'il me serait facile d'obtenir la conservation de tous mes droits à leur égard. On combattit mes objections avec tant d'adresse, on me berça de tant d'espérances, on me fit des instances si vives et si adroitement concertées, qu'il me fut comme impossible d'opposer une plus longue résistance. Je cède, et me décide à contracter une seconde union que tout ce qui m'entoure s'efforce à me présenter sous le jour le plus séduisant.

Ce consentement accordé, mon futur va porter la nouvelle à sa famille, tandis que je me rends à [illegible]-borough-Park, auprès de lady Charlotte [illegible], nièce par alliance de feu mon époux. Le baron vint m'y rejoindre, et notre mariage y fut célébré le 11 septembre [illegible]. Immédiatement après, nous retournâmes à Londres pour y préparer notre départ. Je ne chercherai pas à décrire la peine que me causa le renvoi de mes domestiques; je [illegible] encore à dépeindre le [illegible] de mon cœur quand je vis qu'il m'était [illegible] [illegible] à [illegible]

ver la direction de mes enfants. Les exécuteurs testamentaires de milord se montrèrent inexorables : ils me les arrachèrent sans pitié.

Etant partis au commencement de novembre, nous traversâmes la Suède par un froid très rigoureux, et n'arrivâmes à Pétersbourg que dans la dernière quinzaine de janvier. Le comte Pahlen, notre oncle, et premier ministre de l'empereur, nous fit la réception la plus amicale. Il m'introduisit dans les premières sociétés ; et sans la dure âpreté de la saison, j'eusse pris part à tous leurs divertissements. Si je ne fus point présentée à la cour, c'est qu'en ma qualité de dame anglaise, une telle présentation aurait dû être faite par l'ambassadeur britannique, et il n'y en avait pas en ce moment, à cause de la guerre entre les deux états. Je fus pourtant admise à voir une brillante fête qui se donna dans l'intérieur du palais ; et l'empereur Alexandre, m'ayant remarquée parmi les autres spectatrices, ordonna à son premier gentilhomme de me montrer toutes les magnificences de ce délicieux séjour. Tout ce que je contemplai, et plus encore le ton de politesse qui régnait partout, me démontrèrent promptement combien l'on a tort de regarder la nation russe comme en arrière de la civilisation européenne.

Le printemps ayant ramené la douceur, nous allâmes à Réval, pour offrir nos hommages à ma belle-mère, qui nous reçut avec empressement et me témoigna beaucoup d'amitié. Dans peu nous nous embarquâmes pour l'île de Dago, où le baron de Sternberg a ses principales terres. Toutes les per-

sonnes de sa connaissance s'empressèrent autour de moi, et mirent tout en œuvre pour dissiper mon ennui ; mais il ne put disparaître qu'au mois suivant, par la naissance d'un troisième fils, que j'appelai Edouard, du nom de son père. Comment rendre tout ce que m'inspira ce nouveau-né, surtout dès que ses premiers signes d'intelligence m'eurent fait pressentir qu'il se rendrait de plus en plus digne de mon affection ? Ne pouvant le perdre un instant de vue, je voulus le prendre avec moi la première fois que j'allai voir ses frères : j'eus la consolation de les trouver assez bien portants ; mais, hélas ! il ne me fut que trop facile de me convaincre qu'on avait eu l'art perfide de leur inculquer d'injustes préventions contre celle qui les avait toujours si tendrement chéris. Malgré toute la bonté de leur cœur, ils ne purent s'empêcher de laisser paraître un certain refroidissement qui me contrista beaucoup. Je mis tout en œuvre pour ranimer leur ancienne tendresse, et je me flatte d'y être parvenue.

Au bout d'un an, mon mari vint me chercher sur un de ses vaisseaux, monté par ses propres gens, et où je me trouvai comme dans ma maison. On m'avait fait présent en Angleterre de plusieurs objets très curieux, entre autres d'un éventail des Indes Orientales et d'une magnifique plume de l'oiseau de paradis ; j'y joignis un petit ouvrage que j'avais composé tout en coquillages les plus rares qu'on eût encore vus, et je pris la liberté d'adresser le tout à sa Majesté l'impératrice Elisabeth, qui eut l'extrême complaisance de me faire écrire la lettre la plus flat-

teuse et la plus honorable, accompagnée d'un superbe fermoir garni en brillants. Mais je ne dirai plus rien de mon retour en Russie; je ne parlerai pas non plus d'un autre voyage que je fis en Angleterre..... Revenons à mes parents.

Mon père m'avait successivement appris la mort de mon second frère, celle de mon aïeule et celle de ma mère. Il ne cessait de m'exprimer le plus ardent désir de m'embrasser encore avant de descendre lui-même dans le tombeau. Je cède enfin à ses pressantes sollicitations, et surtout à l'espoir vague que j'avais conservé de revoir la vieille comtesse Borghi, dont on ne m'avait jamais annoncé le trépas d'une manière bien positive. Arrivée en Italie, je prends des informations sur son compte, et il en résulte qu'elle est décédée lorsque j'étais à peine âgée de neuf ans. Mon père, ma tante et mon frère vinrent me joindre dans l'hôtel où je m'étais provisoirement logée : ils jouissaient tous d'une santé parfaite.

Le dernier devint mon intime confident; je lui fis part de toutes mes affaires; je lui remis tous mes intérêts; je lui déléguai tous mes pouvoirs. Bientôt je m'aperçus qu'on lui faisait assez mauvaise mine dans les bonnes maisons où il m'accompagnait. J'en demande la cause à une de mes anciennes amies, laquelle ne me laisse pas ignorer que ce jeune homme, s'étant très mal conduit pendant le cours de ses études à l'université de Pise, où il a pris ses grades d'avocat, en a rapporté une fâcheuse réputation qui devient de jour en jour *plus suspecte*. Ma propre expérience ne tarda pas à me démontrer que ces soup-

çons étaient loin d'être sans fondement. Je dus dès lors lui retirer ma confiance...

Pendant environ deux années consécutives, je pris un soin tout particulier de mon père. Non seulement je pourvoyais à ses besoins, mais je l'invitais à ma table; je voulais qu'il assistât aux réunions qui avaient lieu chez moi; je tâchais de l'égayer par mes discours; je lui prodiguais mille caresses : tandis que de son côté il me témoignait toujours le plus profond respect, ne m'appelait que du nom de milady, et gardait vis-à-vis de moi l'humble attitude d'un suppliant. En vain je le conjurais de se rappeler qu'il m'avait donné l'existence, de me nommer sa fille et de me traiter comme telle : je voyais que ces tendres reproches ne pouvaient l'exciter aux doux élans de l'amour paternel. Il n'osait presque me regarder en face, et ne me parlait que de gratitude : sans cesse il me répétait que j'avais été son étoile de bonheur; sans cesse il balbutiait le mot Borghi, et un autre qu'il n'achevait jamais. Tant d'embarras, tant de mystérieuses expressions, passèrent à mes yeux pour un pronostic d'aliénation mentale, et me causèrent beaucoup d'inquiétude.

Il tombe enfin dangereusement malade; j'en suis inconsolable. Je fais appeler des médecins, je mets trois personnes à son service, et j'ordonne qu'on lui procure tous les soulagements. Un jour on vient m'avertir que, revenu d'une attaque subite, il m'appelle et demande à me voir. Je vole auprès de son lit, je l'embrasse et le baigne de mes larmes. Il me regarde d'un œil contristé, me serre la main, s'agite

et fait toute espèce d'efforts pour se faire entendre ; mais sa langue paralysée ne peut articuler d'autres sons que : *Mio Dio !... Barant, Baranto....*

Son état me désole, m'accable. On me conseille de me retirer ; on m'entraîne, on me transporte dans ma voiture. Le lendemain mon frère me fit dire que, notre cher moribond n'allant pas mieux que la veille, ma visite ne pourrait manquer de lui être plus funeste que favorable. Il m'écrivit la même chose les jours suivants, jusqu'à ce qu'enfin il vint lui-même m'annoncer, avec tous les signes de l'affliction et du désespoir, que nous n'avions plus de père...

SECONDE PARTIE.

DEPUIS LA MORT DE CELUI QUE JE CROYAIS MON PÈRE JUSQU'A LA PRÉSENTE ÉPOQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Funérailles. — Bains de mer. — Rupture avec mon frère. — Mon établissement à Sienne. — Lettre de Chiappini. — Mes réflexions. — Premières démarches. — Divers renseignements. — Vérification d'écriture. — Visite de mes fils aînés. — Séjour à Rome. — La marquise de B***. — Départ de mes enfants.

Mon frère me parut si affecté de la perte qu'il venait de faire, que, malgré la froideur qui régnait entre nous depuis quelque temps, je le retins à coucher dans ma maison de campagne. Tout le soir il fut comme abymé dans une rêverie profonde et une accablante désolation, ce qui me surprenait beaucoup de la part d'un jeune homme qui avait jusque là donné tant de signes contraires à l'attachement filial. Il partit le lendemain de très bonne heure, sans prendre congé de moi. Je lui fis sur-le-champ tenir la somme nécessaire pour faire célébrer les funérailles d'une manière proportionnée, non à l'humble rang du défunt, mais à la haute dignité de ma propre condition. Le marbre qui couvre ses dépouilles mortelles est l'authentique témoin de ma générosité, bien différente de celle de ma sœur, qui, présente au décès de sa mère, permit que son corps fût jeté dans

la fosse commune, tandis que douze écus auraient suffi pour lui procurer un plus honorable tombeau.

Mes éruptions toujours renaissantes avaient engagé mes médecins à me prescrire les bains de mer. La maladie de mon père ayant retardé l'exécution de leurs ordres, je me mis en devoir de les accomplir quinze jours après son trépas, arrivé vers la fin de décembre 1821. Pour cela, j'allai passer trois semaines à Livourne, où je me fusse ennuyée horriblement sans la présence de mon Edouard, qui ne me quittait jamais.

De retour à Florence, je découvris les diverses ruses dont mon frère avait usé, soit pour me cacher le véritable état de mon père mourant, que je sus avoir recouvré le libre usage de la parole avant de rendre son dernier soupir, et ne l'avoir rendu que trente-six heures après celle qui m'avait été indiquée; soit pour m'induire à effectuer le paiement d'une belle maison, soi-disant pour moi, mais dont il avait eu soin de faire passer l'acte d'acquisition sur sa tête, sous prétexte que la femme mariée ne peut acheter validement. Justement outrée de sa conduite, je ne me contente pas de lui adresser des reproches amers, je le chasse avec ignominie et l'abandonne pour toujours.

Ne me voyant environnée que de lugubres souvenirs dans un pays où tout me rappelait des chagrins et des malheurs, je pris la résolution d'aller m'établir à Sienne, et sur-le-champ je commençai mes préparatifs. Plusieurs raisons me déterminèrent au choix de ce lieu; entre autres, la pureté de l'air

qu'on y respire et la célèbre académie de dessin qui en fait le plus bel ornement. Je connaissais particulièrement le directeur de cette école, et il m'avait fait l'aimable promesse d'accorder tous ses soins à mon tendre fils, qui annonçait déjà un goût et un talent très décidés pour cet art admirable.

Il y avait à peu près un huitaine que j'habitais cette dernière ville, lorsque je reçus par la poste la lettre dont je mets en regard la copie et la traduction.

Miledi,

Giunsi finalmente al termine di miei giorni senza avere svelato ad alcuno uno segreto che riguarda me e la vostra persona direttamente. Il segreto è l'appresso :

Il giorno della vostra nascita da persona che non posso nominare, e che già è passata all' altra vita, a me pure nacque un figlio maschio. Fui richiesta a fare un scambio ; e, mediante le mie finanze di quei tempi, accedi alle moltiplici richieste vantaggiose, ed allora fu che vi adottai per mia figlia, in quella guisa che mio figlio fu adottato dall' altra parte.

Vedo che il Cielo ha supplito alle mie mancanze, [illegible] dato di miglior condizione del vostro padre, sebbene [illegible], ed è ciò che mi fa [illegible] che quivi il termine [illegible] vita

Serva a voi questa [illegible]. per non farmi [illegible]

Miladi,

Je suis finalement arrivé au terme de mes jours sans avoir dévoilé à personne un secret qui regarde directement vous et moi. Ce secret est le suivant :

Le jour que vous naquîtes d'une personne que je ne puis nommer, et qui est déjà passée dans l'autre vie, il me naquit aussi un garçon. Je fus requis à faire un échange ; et, attendu ma fortune de ce temps, je consentis à des propositions réitérées et avantageuses, et ce fut alors que je vous adoptai pour ma fille, de la même manière que mon fils fut adopté par l'autre partie.

Je vois que le Ciel a suppléé à mes fautes, puisque vous êtes placée dans un état de meilleure condition que votre père, quoiqu'il fût dans un rang presque semblable, et c'est ce qui me fait terminer ma vie avec quelque repos.

Gardez ceci pour [illegible], pour ne pas me rendre [illegible]

Io ; domandovi perdono di questa mia mancanza, vi prego, se vi piace, di tenere in voi questa cosa, per non far parlare il mondo di un affare che non vi ha più remedio.

Non vi sarà consegnata questa mia che dopo la mia morte.

Lorenzo Chiappini.

coupable : oui, en vous demandant pardon de ma faute, je vous prie de la tenir, s'il vous plaît, cachée, pour ne point faire parler le monde sur une affaire sans remède.

Cette lettre même ne vous sera remise qu'après ma mort.

Laurent Chiappini.

On imagine sans doute tout l'étonnement que dut me causer une pareille missive. A l'instant les idées se présentent en foule ; le voile tombe, le nuage est dissipé. Déjà je connais la source des différences qui me distinguent si sensiblement de ma prétendue parenté ; je vois le motif des mauvais traitements que j'ai reçus de la part d'une femme peut-être forcée à se dire ma mère ; je pénètre le sens de tant d'énigmes à demi prononcées par mon premier époux, et surtout par l'auteur de la surprenante pièce qui est entre mes mains.

Un seul mystère me reste à éclaircir : c'est précisément celui à l'égard duquel on me conjure de ne donner aucun mouvement. Mais l'homme qui me fait cette prière n'est plus à mes yeux qu'un coupable que je pardonne : sa paternité est détruite, ses droits sont brisés, et mes devoirs à son égard anéantis ; ou plutôt, il vient de m'en naître un nouveau, prescrit par l'honneur et par l'amour que je porte à mes enfants, celui d'employer toutes mes ressources pour découvrir mon véritable père.

Dans le trouble qui m'a saisie, je vais à la hâte chez le directeur de la poste, comme si c'était la personne qui pouvait me donner d'utiles renseigne-

ments. Tout ce qu'il peut me dire, c'est que la lettre en question est venue dans le paquet de Florence, et sous le timbre de cette ville. Il m'indique néanmoins un vieillard originaire de Faenza, que je vais trouver sur l'heure. Celui-ci ne sait rien encore, mais il écrit, et on lui répond qu'il existe deux servantes de la comtesse Camilla, et qu'il y a un nouveau comte Biancoli Borghi, parent et héritier du comte Pompeo, dont il a même épousé la veuve.

J'avais écrit de mon côté aux sieurs Ringrezzi et Fabroni, l'un confesseur du ci-devant geôlier, et l'autre neveu du confesseur de la feue vieille comtesse. S'étant rendus à l'invitation que je leur avais faite de venir me voir, le sieur Ringrezzi me déclare, dès le premier mot, que sa qualité l'oblige à un secret inviolable; il ajoute pourtant que son opinon particulière a toujours été que je suis issue du grand-duc Léopold. A ces mots, le sieur Fabroni s'écrie vivement: « Vous êtes dans l'erreur, monsieur l'abbé, milady est la fille d'un seigneur français nommé le comte Joinville, qui avait de riches possessions en Champagne; et je ne doute nullement que, si madame la baronne se transportait dans cette province, elle n'y trouvât des documents précieux qu'on m'a dit avoir été remis à un respectable ecclésiastique. »

Sur leur avis commun, je me décide à revenir promptement à Florence pour y prendre de plus amples informations. J'eus la satisfaction de n'y trouver aucun incrédule. Mes nombreux amis me dirent tous qu'ils n'avaient jamais pensé que j'appartinsse à la race des Chiappini.

On m'apprit que le feu sbire, se trouvant une fois compromis pour ses opinions politiques, avait confié à la dame Massima Calamini des papiers qu'il lui dit être de la plus haute importance, et qu'il alla soigneusement réclamer à l'heure même de son élargissement. Il est également certain qu'il en avait une grande quantité dans un coffre-fort, dont il ne livrait la clé à qui que ce fût. Mais impossible de rien obtenir du fils, que quelques lettres insignifiantes, qu'il m'avait déjà présentées en riant, deux ou trois jours après la mort de son père, comme constituant tout l'actif de sa succession.

Quant à celle que j'avais jusque alors appelé ma tante, elle vint me voir plusieurs fois, et je continuai à lui faire du bien. Son frère lui parut avoir été très capable de la chose qu'il m'avait si tardivement avouée; elle prétendit même se souvenir que sa femme lui adressait assez souvent, dans le feu de la colère, cette piquante interpellation : « Monstre, ne te rappelles-tu point que tu as commis un crime digne de la potence ? »

Ayant fait demander des renseignements au comte Borghi et aux anciennes servantes domiciliées à Faenza, celles-ci répondirent qu'elles voulaient me voir avant tout et ne parler qu'à moi seule : celui-là soutint avec indignation que j'avais commis envers lui une faute impardonnable, et jura de me la faire payer bien chèrement.

Ne sachant plus que faire, j'allai prier un habile jurisconsulte de me tracer la marche que j'avais à suivre. Il me dit qu'il me fallait préalablement sou-

mettre à qui de droit la lettre de Chiappini et la faire légalement vérifier.

Comme cette vérification exigeait de grandes formalités et beaucoup de temps, je retournai à Livourne, pour y continuer mes bains de mer. J'y reçus bientôt la nouvelle que mes deux aînés venaient me rendre leur visite. La joie s'empare de mon cœur : j'accours au devant d'eux et les reçois à Florence. Ils m'embrassent avec transport ; ils me prodiguent mille témoignages d'amour; nous passons ensemble cinq délicieuses semaines. Vers la mi-novembre ils partirent pour Rome, où je ne pus d'abord les accompagner, ma présence étant devenue indispensable pour accélérer mon affaire, qui dura encore plus d'un mois.

Enfin les experts, après avoir scrupuleusement confronté l'écrit qui leur a été soumis à plusieurs signatures authentiques, sont d'avis qu'il a été entièrement tracé par la main même de Laurent Chiappini *. Dès que tout est terminé, je me hâte d'aller rejoindre mes enfants, et fais en sorte d'arriver auprès d'eux le premier jour de l'année 1823, afin de leur faire mes cadeaux et de leur renouveler les marques sincères de ma tendresse, qu'ils reçoivent avec une sensible gratitude et une profonde vénération.

La première chose qu'ils m'annoncèrent fut l'heureuse rencontre qu'ils avaient faite de mon ancienne

* Leur décision, rendue le 17 décembre 1822, a été déposée, ainsi que la lettre, chez Me A. Ciulli, notaire à Florence.

et plus fidèle amie, la marquise de B***, laquelle attendait avec la plus vive impatience le moment de mon arrivée. Mon ravissement fut à son comble ; en la revoyant, il me sembla recouvrer une portion de moi-même. Ils s'écoulèrent bien vite, ces beaux jours que je passai avec elle et mes trois enfants !...

Obligée de repartir pour l'Angleterre, elle m'offrit deux lettres de recommandation, pour m'en servir lors du voyage que je me proposais de faire prochainement en France ; l'une était pour le duc d'Orléans, l'autre pour l'ambassadeur britannique. Elle les priait avec instance de vouloir bien m'aider de leurs puissants secours, et suppliait en outre le premier d'avoir la complaisance de me présenter à sa sœur, qui, lui disait-elle, serait bientôt mon amie, puisque mes traits et mes manières étaient tout à fait semblables aux siens.

Mon fils aîné allait accomplir ses vingt et un ans. Le 3 avril, premier jour de sa majorité, il était tenu de se trouver à Londres pour la célébration de son entrée au parlement. En conséquence, son frère et lui quittèrent Rome vers la fin de février. Je les suivis à Florence, à Pise et à Livourne. C'est ici que je leur fis mes adieux. Rien de plus triste, rien de plus déchirant que cette cruelle séparation : un secret pressentiment m'avertissait, hélas ! qu'elle ne serait que de trop longue durée !

—

CHAPITRE II.

Retour à Rome. — Départ pour Faenza. — Témoignage des sœurs Bandini. — Mon arrivée en Champagne et à Paris. — Ruse innocente. — Le colonel Joinville. — L'abbé de Saint-Fare. — Visite au Palais-Royal. — Mes réflexions. — Lady Stuart. — Conseils.

En quittant mes deux aînés, je repris le chemin de Rome, où j'avais déjà fait la connaissance du cardinal Consalvi, qui me témoigna le plus grand zèle. Par son ordre, toutes les archives me furent ouvertes; tout fut consulté, non seulement dans la capitale, mais dans les pays environnant les Apennins. La réponse fut partout la même : « On n'a pu trouver la moindre chose; tout doit avoir péri pendant la révolution. »

Voyant qu'il n'y avait rien à faire de ce côté, je me mis en route pour Faenza, où l'on me dit que le comte Borghi était absent, et qu'il me serait d'ailleurs fort inutile de le voir, puisqu'il avait formellement assuré qu'il ne dirait rien du tout. J'appris même qu'il avait menacé les vieilles servantes de supprimer leur modique pension si elles avaient le malheur de me parler. Mais celles-ci ne purent tenir contre l'envie de me voir et le cri de leur conscience. Leur premier mot, en m'abordant, fut cette exclamation simultanée : « *O Dio!* comme vous ressemblez à la comtesse Joinville! » Je les reçus avec allégresse; je les traitai avec douceur, et, les ayant conjurées de me faire connaître les détails relatifs à ma naissance, elles consentirent enfin à s'ouvrir totalement.

« Notre père, Nicolas Bandini, me dirent-elles,

était entré dans la maison Borghi à l'âge de dix-sept ans, en qualité de chef d'office, et n'en est sorti qu'à la fin de ses jours. Nous y fûmes aussi introduites, dès notre jeunesse, comme femmes de chambre de la comtesse Camilla. Cette dame, ainsi que le comte Pompeo, son fils, ayant l'habitude d'aller passer une bonne partie de l'année dans leur château de Modigliana, nous les suivîmes en 1773, au commencement du printemps. A notre arrivée dans cet endroit, nous y trouvâmes déjà établis dans le palais prétorial deux époux français, appelés le comte Louis et la comtesse Joinville. Le comte avait une belle taille, le teint un peu brun, le nez rouge et bourgeonné. Quant à la comtesse, vous pouvez voir, miladi, dans votre propre personne, presque son image parfaite. A raison du voisinage, la plus grande intimité s'établit bientôt entre eux et nos maîtres : chaque jour les deux familles se réunissaient, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre.

» Le seigneur étranger était extrêmement familier avec les personnes de la plus basse condition, et surtout avec le geôlier Chiappini, qui vivait sous le même toit. Par hasard, leurs deux épouses étaient alors enceintes, et le double accouchement semblait devoir être très rapproché. Cependant le comte avait une inquiétude grave : sa femme ne lui avait pas encore donné d'enfant mâle, et il craignait infiniment de ne jamais en avoir, quand cette crainte même lui fit naître une pensée tout à la fois barbare et salutaire. Il s'en ouvre d'abord au comte Pompeo et à la comtesse sa mère, à qui il fait envisager son

projet sous un point de vue enchanteur ; puis il tâche de s'insinuer de plus en plus dans l'esprit du concierge, et finit par lui dire que, se voyant sur le point de perdre un gros héritage absolument attaché à la naissance d'un fils, il est tout disposé, dans le cas où il aurait une fille, à l'échanger contre un garçon, dont il récompenserait fort largement le père. L'homme, qui l'écoute, ravi de trouver une fortune imprévue qui lui arrive si à propos, n'hésite pas un instant : il accepte l'offre, l'affaire est de suite arrêtée.

» Nous le savons, continuent les sœurs Bandini, pour l'avoir entendu de nos propres oreilles. Il nous est également connu que, l'événement justifiant les précautions qu'on avait prises, la comtesse mit au monde une fille, et l'autre femme accoucha d'un fils. On vint annoncer cette nouvelle à nos maîtres ; et l'une de nous étant passée au palais du tribunal, pour voir les nouveau-nés, quelques femmes de la maison lui certifièrent que le troc avait réellement eu lieu ; Chiappini, qui était présent, le lui confirma par sa parole. La signora Camilla nous l'a souvent répété dans la suite. Elle nous disait aussi que la comtesse Joinville avait été instruite de tout et en avait paru contente.

» Peu de temps après ce forfait odieux, nous vîmes nous-mêmes le comte et le geôlier très satisfaits l'un et l'autre : celui-là parce qu'il s'assurait d'immenses avantages, celui-ci parce qu'il avait reçu beaucoup d'argent. Quoique le silence eût été bien promis, il y eut des indiscrets, et la rumeur pu-

blique accusa bientôt les auteurs de l'abominable trafic. Le comte Louis, redoutant l'indignation générale qui l'accuse, s'enfuit, et va se cacher à Brisighella, dans le couvent de Saint-Bernard. Nous sûmes qu'il avait été arrêté et remis en liberté, mais nous ne le vîmes plus.

» La dame part avec ses domestiques et son fils putatif, tandis que sa propre fille, baptisée sous le nom de Maria-Stella-Petronilla, et désignée comme appartenant à Lorenzo Chiappini et Vincenzia Diligenti, reste toujours auprès de ces derniers. Notre maîtresse s'affligeait constamment de ce malheur. Pour le réparer autant que possible, elle retenait auprès d'elle la jeune infortunée, la caressait, lui faisait toutes sortes de présents et la traitait non avec une amitié commune, mais avec toutes les démonstrations de la plus vive tendresse. Elle en usa ainsi pendant les quatre premières années de cette enfant, c'est-à-dire jusqu'à ce que Chiappini l'eût emmenée avec lui à Florence, où il la fit élever, et acheta du bien avec le prix de son affreux marché. »

Ainsi parlent mes vénérables septuagénaires. Pleinement satisfaite de leur récit, il me semble n'avoir plus besoin de rien, et qu'il me suffira désormais de me présenter à mes iniques parents pour en obtenir une juste réparation. Dans cette idée, je m'achemine vers la France avec mon troisième fils, son maître de dessin, ma femme-de-chambre et mon courrier, domestique intelligent et fidèle. Sur l'indication du sieur Fabroni, nous allons droit en Champagne, et la simple dénomination du lieu nous con-

duit naturellement à Joinville. J'y pris mes informations auprès des magistrats, qui me répondirent tous qu'aucun noble du pays ne portait le nom de leur cité, et qu'il appartenait à la seule famille d'Orléans. Après plusieurs démarches qui eurent toutes le même résultat, je me rends à Paris, où j'arrive le 5 juillet 1823.

Comme la ruse bien employée peut faire rendre un acte de justice, et que l'appât des richesses est aujourd'hui le plus puissant mobile, je fis insérer l'article suivant dans quelques journaux :

« La veuve du feu comte Pompeo Borghi a prié lady N. S. de lui découvrir en France un nommé Louis, comte Joinville, qui, avec la comtesse, sa femme, avait été à Modigliana, petite ville des Apennins, où la comtesse donna le jour à un fils le 16 avril 1773. Si ces deux personnages vivent encore, ou l'enfant né à Modigliana, lady N. S. a l'honneur de leur annoncer qu'elle a reçu pouvoir de leur faire une communication du plus haut intérêt. En supposant que ces personnes puissent prouver leur identité, elles n'ont qu'à s'adresser à la baronne de Sternberg, hôtel de Belle-Vue, rue de Rivoli. »

Deux jours après, un colonel se présente sous le nom tant désiré. Je le reçois avec la plus vive satisfaction. Il me parle, il me déroule ses titres. Hélas ! celui qui m'a d'abord si fort intéressée est tout récent, il lui vient de Louis XVIII.

Au même instant on vient me dire que M. l'abbé de Saint-Fare sollicite l'honneur d'une entrevue. Le colonel paraît tout surpris et se retire. Je vois entrer

à sa place un homme énorme portant des lunettes et soutenu par deux valets. Dès qu'il est assis, la conversation s'engage de la sorte :

« Le duc d'Orléans, ayant lu votre article, m'a engagé ce matin à venir prendre connaissance de cet héritage : car nous avons présumé que c'était là la chose en question, et, à l'époque dont vous parlez, il n'existait hors de sa famille personne à qui le nom de comte Joinville pût appartenir.—Monseigneur le duc d'Orléans est-il né à Modigliana le 16 avril 1773?—Il est né cette année même, mais à Paris, et le 6 octobre.—Je suis bien fâchée que vous ayez pris la peine de venir, car il n'a pour lors aucun rapport à la personne que je cherche.—Vous avez sans doute entendu dire que le feu duc était très gai avec le beau sexe, et l'enfant dont il s'agit pourrait bien être né de quelqu'une de ses favorites.—Non, non, sa légitimité est incontestable.—Rien de plus surprenant : à la vérité, le feu duc s'environnait toujours de mystères.—Ne pourriez-vous pas, Monsieur, me retracer son signalement?—Très volontiers, Madame. C'était un bel homme : il avait la jambe bien faite ; sa figure était d'un rouge un peu sombre, et sans les nombreux boutons qui couvraient sa figure, il eût été extrêmement bien.—Et son caractère?—On admirait principalement en lui sa rare affabilité envers tout le monde.—Votre description se trouve parfaitement d'accord avec celle qu'on m'a donnée au sujet du comte Joinville.—Il faut donc croire que c'était le duc lui-même.—Cela ne se peut, s'il est vrai que son fils soit né à Paris.—Per-

mettez-moi de vous demander s'il y a beaucoup d'argent à prendre, et en quel temps?—J'éprouve une vraie mortification à ne pouvoir vous satisfaire : il ne m'est point libre de m'expliquer davantage. »

Durant toute cette conversation, le gros abbé ne cessait de me regarder presque d'une manière offensante; et, cherchant à deviner quelle pouvait être ma langue natale, il me parlait tantôt anglais, tantôt italien, sans pouvoir venir à bout de fixer son attention, à cause de mon égale habileté pour les deux idiomes.

Après une heure d'entretien, il prit congé, en me demandant la permission de revenir. Je lui répondis que je serais charmée de le revoir, et le priai à mon tour de vouloir bien prendre quelques informations parmi ses nombreuses connaissances. Il me le promit avec bonté, et ajouta qu'il connaissait particulièrement une dame champenoise fort âgée qui pourrait lui fournir de bons renseignements, qu'il s'empresserait de me transmettre.

Ne voyant rien arriver, j'envoyai chez lui le sieur Coiron, maître de langue française, et qui s'était chargé d'en donner des leçons à mon fils. M. de Saint-Fare le traita avec politesse, prétexta une indisposition et lui donna les plus belles assurances. Coiron, s'étant présenté une seconde fois, fut reçu très froidement : on se contenta de lui répondre qu'il n'y avait encore rien d'avancé. Poussé par son zèle et sans mon autorisation, il fait une troisième tentative. Alors l'abbé lui dit très sèchement qu'il se dispense d'y aller à l'avenir; que la dame ne sait rien

du tout, et que lui-même n'a que faire de tous ces embarras.

Cependant la première impression qu'a faite en moi sa première visite ne peut être effacée. Je me procure un billet et me transporte au Palais-Royal avec mes amis.

Quelle n'est pas ma surprise en voyant l'extrême ressemblance de certains portraits soit avec moi, soit avec mes enfants! La stupeur augmente surtout lorsque le jeune Edouard, apercevant un tableau que je n'ai pas encore remarqué, s'écrie : « Dieu, maman, comme cette figure ressemble au vieux Chiappini et à son fils! » Nous reconnaissons que c'est justement celle du présent duc....

Faisant ici des réflexions sérieuses, je crus lui devoir réellement l'important service d'avoir le premier déchiré le voile impénétrable en députant vers moi cet abbé de Saint-Fare, qu'on me dit être non seulement son grand ami, mais son oncle naturel*. On conçoit que dès lors toutes mes recherches durent se diriger dans le sens de cette lumineuse indication; et surtout que je n'eus garde de faire tenir la lettre que la marquise de B*** m'avait remise pour *Son Altesse*.

Quant à celle qu'elle avait bien voulu écrire en ma faveur à l'ambassadeur britannique, j'allai moi-

* Voyez les *Mémoires secrets*, 17 février 1786. M. le colonel de Joinville, M. Durand, propriétaire de l'hôtel de Belle-Vue, M. Coiron, maître de langues, et mon courrier, pourraient attester au besoin que cet ecclésiastique s'est réellement présenté chez moi comme venant de la part *du duc d'Orléans*.

même la laisser avec ma carte à la porte de son hôtel. Au bout d'une semaine, lady Stuart, son épouse, se contenta de m'envoyer son nom par un laquais, sans me donner d'autre réponse : ce qui m'étonna de la part d'une dame de qualité, parente de mon amie, et fille du comte et de la comtesse Hardevich, que j'avais autrefois si particulièrement connus.

On me fit remarquer que, me trouvant sans appui de ce côté-là, et ayant désormais à lutter contre le pouvoir et la fortune, je devais, avant tout, retourner en Italie, pour y prendre les mesures requises, et y recueillir de bien authentiques documents.

CHAPITRE III.

Mon retour à Faenza.— Première visite du comte Borghi.— Sa relation. Bruits publics. —Témoignages des sieurs Valla, Querzani, Tondini, Lodovichetti, della Valle, Perelli et Maresta. — Ma lettre au comte. — Sa seconde visite. — Formalités observées. — Jugement favorable. — Acte de rectification.

Avant de quitter la France, je fis plusieurs découvertes qui confirmèrent de plus en plus mes soupçons relativement à la personne du comte Joinville. Mais mon premier soin devant être de faire constater l'échange, je me dirige de nouveau vers les lieux où il a été opéré. En passant à Turin, à Alexandrie, à Reggio, etc., je chargeai plusieurs personnes de faire des recherches pour moi. A Modène, je fis la connaissance du jurisconsulte Massa, qui jouissait d'une grande réputation, et me traça clairement la route que j'avais à suivre. Je pris à Bologne un avo-

cat que ce monsieur m'avait indiqué, mais que je fus bientôt obligée de casser, à cause de sa lenteur, pour mettre à sa place le sieur Bucci, de Faenza.

En arrivant dans cette ville, j'allai descendre chez la marquise de Spada, à qui l'on m'avait recommandée. Comme elle était intimement liée avec le comte Borghi, j'avais conçu l'espérance d'obtenir par son intervention d'utiles éclaircissements, et surtout la remise de certaines pièces que ce monsieur, disait-on, se vantait de tenir en son pouvoir. Elle lui écrit; mais point de réponse. Je vais trouver alors l'évêque diocésain; je réclame auprès de lui l'examen le plus impartial de ma cause : je lui certifie que je ne demande que la justice, et le conjure d'engager le comte à se rendre à mon invitation. Le prélat seconda pleinement mes vœux; et le sieur Borghi, n'osant lui résister, vint enfin me trouver avec un énorme paquet de lettres qu'il prétendit avoir reçues de ma part. Elles étaient écrites sous le nom supposé de mon soi-disant homme d'affaires, et évidemment composées dans l'intention d'irriter contre moi un homme qui pouvait m'être si utile*. Mon étonnement fut à son comble. Je lui protestai si énergiquement de mon innocence, qu'il demeura très convaincu de la vérité, et me parla ainsi :

« Souvent j'ai eu occasion de voir les anciens papiers de la maison Borghi, dont j'étais devenu le représentant. En les visitant un jour à Modigliana,

* Ces lettres, étant timbrées de Florence, m'ont toujours inspiré des doutes peu favorables à l'avocat Chiappini.

j'ai vu une lettre adressée au feu comte Pompeo, datée de Turin, signée *Louis, comte de Joinville*, et dont le contenu, autant que je puis m'en souvenir, était le suivant :

« *Depuis que nous avons quitté ces lieux, ma* » *femme, toujours féconde en filles, m'a enfin donné* » *un garçon. Quant à celui que vous connaissiez, il* » *ne me reste que le chagrin de l'avoir perdu, et je* » *n'ai plus* AUCUN SCRUPULE *à son égard. Mes compli-* » *ments à vos dames, et croyez-moi, etc.* »

» Cette lettre me frappa beaucoup : je l'examinai à plusieurs reprises; mais n'y reconnaissant alors aucune importance, je finis par la déchirer, sans chercher à m'en rappeler la date.

» Dans les mémoires d'un vieil intendant, que j'ai également parcourus, était assez fréquemment inscrit le nom du geôlier Lorenzo Chiappini; et j'ai remarqué qu'avant 1773, cet individu achetait à la famille Borghi les denrées strictement nécessaires, moyennant la cession d'une portion de ses gages à venir, tandis qu'après cette époque, il payait toujours argent comptant le blé et le vin de la meilleure qualité. Ces mémoires ne sauraient maintenant être retrouvés, parce que, quand j'eus fait mes observations, je les rendis audit intendant, qui lui-même a cessé de vivre. »

Qui se persuadera que, sans aucun motif, ce monsieur se fût dessaisi des papiers appartenant à une succession qui venait de lui échoir, et sur lesquels il avait fait les plus minutieuses remarques? Qui pourra croire surtout qu'il eût détruit une pièce qui

l'avait fort vivement intéressé, dont il avait réitéré plusieurs fois la lecture et parfaitement gravé la teneur dans son esprit?.... Néanmoins, afin de me prouver qu'il ne conserve aucune prévention, il se donne du mouvement pour faire parler d'autres personnes. Bientôt la voix publique est tout en ma faveur : tout le monde connaît le subit accroissement de la fortune des Chiappini; chacun prétend avoir ouï dire quelque chose du sieur Joinville et de son excessive familiarité. On présume généralement que, la femme du concierge étant allée se confesser à l'occasion de la solennité pascale, et peu de jours après l'échange, son directeur lui imposa l'obligation d'en dénoncer le principal auteur au Saint-Office. On affirme que, ce tribunal ayant ordonné son arrestation, le comte en fut averti; et que, réfléchissant sur les fâcheuses suites que pourrait avoir un tel ordre, il avait demandé et obtenu la permission de se retirer dans un couvent de Brisighella, jusqu'à ce que l'orage fût calmé. On assure que, s'étant hasardé d'en sortir pour faire sa promenade, il fut saisi et conduit dans le palais de la commune, où un de ses valets alla passer trois ou quatre jours avec lui, et où il distribuait l'argent avec profusion et sans y prendre garde. On ajoute enfin que, le légat de Ravenne l'ayant fait venir vers lui, il tenait dans ses mains, en montant dans sa voiture, un papier qu'il montrait en riant, comme pour dire : « Je n'aurai qu'à me faire connaître!.... »

Mais il ne suffisait pas de ces rumeurs vagues et générales, il me fallait des témoins qui eussent vu

de leurs yeux et entendu par eux-mêmes. Je parvins à en découvrir. Outre les sœurs Bandini, qui rapportent ce qui s'est passé dans l'intérieur des familles où leur qualité de femmes de confiance les admettait*, outre le comte Borghi, qui cite à l'appui de ce qu'il avance son attentive lecture de certains écrits infiniment avantageux**, voici comme s'exprime le sieur Jean-Marie Valla de Brisighella :

« Il y a plus de cinquante ans que je fus enrôlé dans la milice du pays. Peu de temps après et lorsque j'avais déjà le grade de caporal, on confia à ma garde un étranger, auquel on donnait le titre de comte, et que les archers avaient pris aux environs du couvent Saint-Bernard. Je ne connaissais point cet homme, qui d'ailleurs était d'une belle taille, un peu gros, carnation brune. On disait que l'ordre de l'arrêter était venu de Ravenne; mais je ne sais ni le motif de son arrestation, ni autre chose sur son compte, si ce n'est que nous le remîmes dans quelques jours aux gardes-suisses du cardinal-légat, qui l'emmenèrent dans sa voiture. Quant à l'huissier Lorenzo Chiappini, je l'ai fort bien connu pour l'avoir vu plusieurs fois à Brisighella, où il venait jouer au ballon; et je me rappelle avoir ouï dire qu'il avait abandonné son premier état, parce qu'il avait gagné des milliers d'écus en faisant l'échange de son garçon contre la fille d'un riche seigneur. »

Voici comment parle le sieur Joseph Querzani, de la même ville.

* Voyez page 69 et suiv.
** Voyez page 69.

« J'ai toujours fait le métier de barbier, et toujours servi les pères de Saint-Bernard, jusqu'au moment de leur suppression. Il y a environ cinquante ans que je rasai quelquefois chez eux un étranger qui passait pour un grand seigneur français. On me laissa ignorer qui il était, et pour quelle raison il se trouvait là. J'appris dans la suite qu'il avait été arrêté, mais on ne m'en dit point la cause. Il était un peu gros, d'une taille juste, d'une carnation tombant sur le brun; son nez était rouge et bourgeonné; je me rappelle aussi qu'il avait de superbes jambes. »

Voici ce que raconte le sieur Joseph Tondini, autre habitant de ce lieu :

« Dans le couvent de Saint-Bernard, qui existait dans cette commune de Brisighella, a demeuré pendant quelques jours, il y a environ cinquante ans, un seigneur étranger. J'ignore à quelle nation il appartenait, et je ne me souviens pas bien de son signalement : il me semble néanmoins qu'il était d'une taille ordinaire, et un peu gros. Le bruit courut ensuite qu'il avait été arrêté. »

Voici encore le récit du sieur Lodovichetti, homme de loi, domicilié à Ravenne :

« Assez long-temps avant les changements arrivés dans cette province, ne pouvant pas marquer précisément l'époque, mais, pour sûr, dans le temps que j'étais employé au tribunal criminel de cette légation, où je suis resté depuis 1768 jusqu'en 1793, me trouvant un jour, vers une heure après midi, dans ledit tribunal, j'entendis dire qu'on avait arrêté un seigneur étranger d'un rang élevé, et qu'il allait ar-

river dans nos prisons, escorté par des soldats. Bientôt Son Eminence, avertie de sa venue, le fit amener par devant elle. Alors, poussé par la curiosité, je sortis de mon bureau pour aller dans la salle du cardinal-légat, et là je vis qu'à l'apparition de ce seigneur, Son Eminence alla au-devant de lui, l'embrassa et le conduisit dans ses appartements. Etant revenu à mon travail, une bonne demi-heure après, j'entends la voiture; je regarde, et j'y vois monter ledit seigneur, qui traverse la place, se dirigeant du côté de la porte Adrienne, par où il était entré. Je ne sais ni d'où il était ni qui il était; j'ignore également l'endroit et le motif de son arrestation. On le représentait cependant comme un grand personnage venant de Faenza. »

Après avoir entendu ces témoins oculaires, écoutons-en d'autres, qui, par leur caractère public, méritent aussi d'inspirer toute confiance.

Ecoutons le sieur Dominique della Valle, secrétaire de la commune de Brisighella :

« Quoique infiniment lié avec un des pères de Saint-Bernard, je ne lui ai jamais rien ouï dire de l'échange en question. Je puis cependant affirmer qu'avant 1790 j'ai beaucoup entendu parler de ce fait par plusieurs personnes, et notamment par feu maître don Jean-Baptiste Tondini, qui en paraissait très informé. Il me disait que la chose avait eu lieu à une époque dont il y a environ cinquante ans, dans la petite ville de Modigliana, et de la part d'un grand seigneur français, domicilié dans le palais du gouvernement, lequel avait donné sa fille pour le fils

d'un certain Chiappini, qui était alors archer, et que j'ai connu dans la suite, lorsqu'il venait à Brisighella, pour jouer à la balle comme amateur. Je me rappelle qu'ayant été à Florence, il y a vingt-cinq ans, je revis sur la place du Grand-Duc ledit Chiappini, qui parla long-temps avec feu à M. D.-César Bandini de Veriolo, qui était avec moi. Ce monsieur étant revenu en ma compagnie, je lui dis : « Vous venez de » vous entretenir avec un homme que je connais pour » être celui qui a fait l'échange de son garçon contre » la fille d'un grand seigneur français. » A ces mots Bandini répliqua : « C'est précisément lui, et nous » venons de parler secrètement de cette affaire. » Je puis dire que je vis alors Chiappini bien habillé, et l'on m'assura qu'il était dans un état d'aisance et n'avait plus besoin d'exercer sa première profession. Après la chute du couvent de Saint-Bernard, je fus chargé d'assister à l'inventaire des papiers et effets appartenant à ce monastère. Comme je savais parler français, on me fit lire deux lettres écrites en cette langue : elles étaient adressées au père abbé, signées L.-C. Joinville, et portaient la date de 1773; mais je ne me souviens ni du jour ni du mois. Dans la première, écrite de Modigliana, il y avait des remercîments pour le père de ce qu'il lui permettait de se retirer dans son couvent; et, par la seconde, écrite de Ravenne, il lui communiquait qu'il venait d'être mis en liberté, après avoir été arrêté et conduit en cette ville, lui rendant grâces de tout l'empressement qu'il avait montré à son égard. Ces lettres étaient d'une écriture courante et peu égale : si j'en voyais

une de la même main, vraisemblablement je la reconnaîtrais. Les frères de Saint-Bernard m'avaient eux-mêmes raconté que ce comte fut saisi un matin qu'il était sorti pour se promener et lire. Ils me disaient de plus que leur abbé, ayant pris cette arrestation pour une insulte faite à l'inviolabilité du saint asyle, en avait été porter plainte à Ravenne, et qu'il avait obtenu satisfaction. On n'inséra dans l'inventaire que les titres relatifs aux capitaux et intérêts du couvent : les lettres et autres papiers y furent abandonnés comme pièces inutiles; personne n'en prit soin, et je ne sais s'ils existent encore. »

Ecoutons le chevalier don Gaspar Perelli, chanoine à Ravenne.

« Je me rappelle fort bien avoir entendu dire à mon père, qui était gouverneur de Brisighella, il y a à peu près quarante-trois ans, que, quelques années auparavant, un prince déguisé, qui passait dans ce pays, avait échangé sa fille contre le fils d'un archer, et que ce fait avait eu lieu dans le voisinage de Brisighella, sans pouvoir me souvenir du nom de l'endroit. Mon père a fort souvent répété cette histoire, étant à table et en présence de ma mère, Ange l'archimi. Alors ils déclamaient tous les deux fortement contre cette cruauté d'échanger ainsi une fille d'un rang illustre contre un garçon d'une condition vile. »

Ecoutons enfin le sieur Marc Marcelli, chef des gardes sédentaires des douanes dans la même ville de Ravenne :

« Il y a déjà long-temps, et je ne saurais préciser l'époque, que quelques personnes me racontèrent

qu'à Faenza, mais on dit ensuite à Modigliana, il s'était fait un troc de la fille d'un grand seigneur contre un garçon de condition vile, dont le père avait reçu un grand cadeau, et que cet échange avait été l'effet d'une convention antérieure, faite au moment auquel les deux épouses étaient sur le point d'accoucher. Je ne me rappelle ni le nom du grand seigneur, ni celui de l'homme vil qui accepta son offre, ni même celui des personnes qui m'ont raconté ce fait; mais j'ai entendu dire que le premier était Français. »

Me voyant environnée de tant de preuves, je crus que le moment était venu de presser mon affaire. Pour qu'on y mît une plus grande activité, j'imaginai encore un innocent stratagème. De Ravenne, où je m'étais retirée pour qu'on ne pût soupçonner mon influence auprès de mes juges, j'adressai une lettre au comte Borghi, dans laquelle je supposais avoir été informée que, mes amis ayant découvert en France ma véritable famille, il ne restait plus de tous mes parents qu'une religieuse retirée à Bordeaux, et qui me recevrait avec la plus grande joie, si je parvenais à lui démontrer la vérité de ma substitution, etc.

Tout hors de lui, ce monsieur s'empresse d'aller annoncer cette heureuse nouvelle à l'évêque de Faenza, vient me congratuler à Ravenne, et ajoute à ce qu'il m'avait déjà révélé que les comte et comtesse Borghi, ses auteurs, quoique jouissant de la plus haute considération, étaient l'un et l'autre d'un caractère extrêmement léger et étourdi; que cette

dernière transmettait au ci-devant concierge une pension annuelle envoyée par le comte Joinville pour mon éducation, et que j'avais eu de très hautes protections auprès du grand-duc Léopold. « Croyez-vous, me dit-il, que sans cela ce prince se fût si vivement intéressé à votre personne? Croyez-vous qu'il eût accordé tant de soins et de faveurs à un misérable tel que Chiappini, etc., etc.? » M'ayant promis de faire mention de tout cela dans sa déposition, il repartit pour son pays, où il mit tout en train. Son grand zèle me fit changer de sentiment sur son compte; je ne pus croire qu'il voulût encore me cacher des pièces utiles qui seraient dans ses mains, et mon opinion fut dès lors qu'il avait primitivement tout remis à mon prétendu frère, avec qui je sus qu'il avait entretenu quelques relations.

Afin de seconder son ardeur, je me hâte de constituer pour mon procureur le sieur Jérôme Bellengh', à l'effet d'obtenir du tribunal épiscopal, séant à Faenza, la juste rectification de mon acte de naissance; et ce tribunal nomma de son côté le comte Charles Bandini pour remplir la fonction de curateur, en représentation des comte et comtesse Joinville, absents. On assigna en mon nom tant ledit curateur que mon prétendu frère, le docteur Thomas Chiappini, qui, cité par deux fois, refusa de comparaître. Après que les témoins précités eurent fourni leurs certificats, ils furent juridiquement interrogés, et leur réponse se trouva absolument conforme à leur première relation. Mon procureur ayant présenté ses conclusions (1), le curateur présenta les

siennes, et ne manqua point de faire toutes les objections imaginables (2).

Le tribunal, après un mûr examen, s'étant convaincu que l'attestation du feu geôlier, loin d'être invraisemblable, se trouvait confirmée et vérifiée par un grand nombre d'autres témoignages, présomptions et conjectures, prononça, le 29 mai 1824, un jugement tout en ma faveur (3). Quand le temps utile pour interjeter appel se fut écoulé sans que personne eût fait la moindre opposition, le notaire-greffier à ce commis procéda définitivement à la rectification tant désirée de mon acte de naissance, et me déclara *fille des époux M. le comte Louis et madame la comtesse N. de Joinville, Français* (4).

CHAPITRE IV.

Nouvelles recherches. — Lettres du comte Borghi. — Bains de Lucques. — Liaison du duc d'Orléans avec la marquise de B***. — Emprunt. — Chevalier Montara. — Lettre au duc de Bourbon. — Placet à Madame la Dauphine. — Diverses publications. — Jurisconsulte Cortilli. — Archives de Gênes. — Conduite du gouverneur. — Libelle de Thomas Chiappini. — Refus des imprimeurs. — Efforts impuissants. — Evêque de Faenza. — Lettre du Cap de Bonne-Espérance.

Un fait important a été débattu et jugé, c'est celui de ma substitution; et il est désormais incontestable que les auteurs de mes jours furent les comte et comtesse de Joinville, Français. Mais ces époux, qui sont-ils? où sont-ils? L'incertitude à cet égard me serait désormais insupportable; je m'anime d'un nouveau courage pour affronter de nouveaux combats...

Désirant beaucoup de retrouver, s'il était possible, la nourrice qui avait allaité le fils du geôlier, je fis placarder des affiches dans plusieurs villes pour annoncer une grande récompense à quiconque pourrait me donner de ses nouvelles. J'écrivis à ce sujet au comte Borghi, et lui fis en même temps quelque reproche de ce qu'il avait négligé, dans son interrogatoire, d'ajouter à sa première déclaration ce qu'il était venu me dire à Ravenne. Voici quelle fut sa réponse :

« Très respectable Milady, c'est assez pour moi que vous ayez agréé ce que j'ai fait, et si vous me continuez votre bienveillance, ma joie sera complète. Ne doutez pas de notre immortel souvenir à l'égard de votre personne, que nous aimons et estimons pour ses rares et excellentes qualités. J'ai appris combien vous aviez été contrariée par l'ignorance des copistes, que je n'aurais jamais crue aussi crasse et aussi grossière. Mais l'évêque y remédiera promptement. Toutes ces difficultés inattendues devaient arriver pour vous affliger et retarder encore votre voyage; j'en suis vraiment peiné : si j'eusse pu le prévoir, je me serais offert pour écrire toutes les copies. Pendant mon examen, j'ai répondu à toutes les interrogations qu'on m'a faites : je voulais ajouter ce que je vous avais dit à Ravenne, mais on a prétendu que, cela ne pouvant fortifier ma déposition, il était parfaitement inutile de le noter au procès. Je n'ai pas manqué de demander aux sœurs Bandini si elles n'auraient pas encore quelque reste de la correspondance de la comtesse Camilla avec le

comte de Joinville : leur réponse a toujours été qu'il ne leur en restait absolument rien. Et cela doit être vrai : car si elles avaient des lettres de vos parents, elles chercheraient à en tirer bon parti pour soulager leur indigence. Votre nourrice à Modigliana a été la mère d'une femme qui vit encore; quant à celle du garçon troqué, personne n'a pu me la faire connaître, et la prudence n'a point permis à l'auteur d'un crime si énorme de la choisir dans ce pays, ni de laisser aucune trace de la direction que dut prendre la comtesse de Joinville avec les personnes qui l'accompagnaient. Bientôt j'irai à Modigliana, où je me ferai un devoir de me livrer, selon vos désirs, à toutes les recherches possibles; mais je crains bien qu'elles ne soient infructueuses, tout comme l'ont été celles de tant d'autres que vous en aviez chargés avant moi, parmi lesquels le sieur Ragazzini, qui s'est donné les plus grands soins.

« Je crois avoir maintenant satisfait à tous les articles de votre missive, que j'ai reçue par votre courrier, de qui nous avons appris avec un plaisir inexprimable que vous et votre bien-aimé Edouard, que nous embrassons de tout notre cœur, êtes toujours en parfaite santé. Votre amie* vous jure une amitié perpétuelle. Elle se joint à moi pour vous souhaiter une heureuse réussite et le triomphe complet de vos droits sacrés. Croyez, très respectable Milady, que les protestations de mon estime et de mon attachement ne sauraient être plus sincères; et je puis

* Sa femme.

me flatter que, du moment que j'ai eu l'honneur de vous connaître personnellement, je me suis fait et me ferai toujours gloire d'être votre très humble et très dévoué serviteur, ainsi que votre ami très affectionné.

» NICOLAS BORGHI-BIANCOLI. »

Après tant de soucis, de tracas et de fatigues, j'avais le plus grand besoin de repos. Ma chère marquise de B*** m'ayant fort heureusement informée qu'elle était aux bains de Lucques, je m'empresse d'y aller recevoir ses tendres embrassements. Elle me dit qu'environ six semaines après mon arrivée à Paris, elle avait écrit au *duc d'Orléans* une seconde lettre de recommandation en ma faveur, et me témoigna beaucoup de surprise de ce que *ce prince* ne lui en avait jamais accusé la réception, et ne s'était pas même donné la peine de la remercier de la communication qu'elle lui avait faite du mariage de sa fille avec lord S***.

Car il est bon de savoir que, dans le temps de leur exil, *le duc* et *ses deux frères* (5) recevaient de M. C***, père de la marquise, une pension de 200 liv. sterl. par an, et avaient la liberté d'aller dîner chez lui aussi souvent qu'ils le voulaient. Le marquis de B*** leur avait fait la même invitation, et leur avait offert la jouissance d'une maison de campagne peu éloignée de Londres. Le duc de Montpensier, plein de reconnaissance, lui était si sincèrement attaché, qu'il se fit porter chez lui la veille de sa mort, en disant qu'il allait donner l'adieu éternel à son meilleur ami. Ce prince ayant péri d'une maladie de

poitrine à l'âge de trente-deux ans, l'infortuné comte de Beaujolais, déjà atteint du même mal, fut conduit par *son aîné* dans un climat plus doux, et expira à Malte dans le cours de sa vingt-huitième année. Revenu en Angleterre, *le duc actuel* s'adressa encore à MM. C*** et B***, et obtint de nouvelles protections et de nouveaux secours, pour subvenir, disait-il, aux besoins de *sa mère* et de *sa sœur*. Peu de temps après la restauration, la marquise se trouvant à Paris, il alla la voir, la remercia de tous ses services, lui promit une éternelle gratitude, et la pria instamment d'aller passer quelques jours à Neuilly. Sa santé ne lui permit pas de se rendre à ces gracieuses sollicitations, ni à celles de la duchesse, qui se montra aussi tout à fait obligeante; mais il s'établit dès lors entre *le duc* et mon amie une correspondance amicale et presque fraternelle, qui ne fut interrompue que par l'envoi de la lettre qui m'était relative.

J'expliquai facilement à ma bien-aimée la cause d'un tel silence en lui racontant tout ce qui s'était passé depuis que je n'avais eu le bonheur de la voir. Les énormes dépenses que j'avais déjà faites ayant épuisé mes fonds, je la priai de vouloir bien me faire quelques avances. Elle s'y refusa d'abord, alléguant que son intimité avec *le duc* ne lui permettait point de me fournir des armes contre lui. Mes observations et plus encore son attachement à ma personne la persuadèrent peu à peu; elle finit par me compter la somme dont j'avais besoin. Par un scrupule de délicatesse, elle en fit part à mon adversaire, en lui

assurant que c'était uniquement pour me procurer le moyen d'acquitter mes anciennes dettes, et non dans l'intention de m'aider à lui faire la guerre. Au lieu de répondre directement à une confidence aussi expansive, on prit mille voies détournées pour persuader à mon amie que mes prétentions n'étaient qu'un tissu d'impostures, et on mit tout en œuvre pour me priver de son affection. Mais elle répliqua constamment : « Que ses idées soient vraies ou fausses, mon cœur sera toujours pour celle que je chéris comme une autre moi-même. »

Lorsque mes forces furent un peu revenues, je me retirai à Gênes, pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de la France, où j'avais pris le parti d'envoyer un certain chevalier Mortara, qu'une dame de Lucques m'avait désigné comme un homme très habile. Je lui remis mes instructions, et lui comptai 300 liv. sterl., tant pour le voyage que pour les recherches qu'il aurait à faire, le chargeant de soumettre le tout à Sa Majesté Louis XVIII.

Ses premières lettres furent très encourageantes ; il m'en arrivait assez fréquemment. Bientôt elles devinrent de plus en plus rares ; il chercha même à m'inspirer des craintes, prétexta une grave maladie, dévora mon argent, et ne me procura en définitive absolument aucun avantage. Vers ce même temps, on me fit souvenir que le duc de Bourbon, Condé avait reçu durant ses malheurs beaucoup de politesses chez les parents de lord Newborough. Enchantée de cette réminiscence, je crus pouvoir prendre la liberté d'adresser à son Altesse une lettre

très respectueuse et très touchante, pour la supplier de m'aider de ses conseils. Mon paquet fut remis : on l'ouvre, et, après en avoir pris connaissance, on le renvoie fort dédaigneusement à la personne qui s'était chargée de le transmettre. Le secrétaire qui le lui rendit blâma ma démarche, m'accusa de témérité et traita mon affaire de chimérique illusion...

Après ce désappointement, on me conseilla d'avoir recours à Madame la Dauphine. Un littérateur de grande réputation se chargea de rédiger mon placet de la manière la plus convenable. Quand il vint m'en faire la lecture, j'avoue qu'il me parut peu propre à convaincre de la vérité, surtout dans un temps si fécond en imposteurs. Malgré mes craintes, que je pris pour ignorance d'une langue qui m'était encore presque entièrement inconnue, je me décide à le faire présenter par un Monsieur résidant à Paris, lequel répondit au bout de trois semaines qu'il ne fallait plus le charger de pareilles commissions ; qu'on lui avait fait plusieurs demandes auxquelles il n'avait pu répondre, et qu'il s'était vu, sans s'en douter, sous la surveillance spéciale de la police.

Ce nouveau chagrin me fut d'autant plus sensible, que mon séjour à Gênes était traversé par mille autres inquiétudes. Non contente d'avoir répandu plusieurs copies du jugement rendu à Faenza, je fis insérer dans un journal* un article contenant l'abrégé de mon affaire, et par lequel je demandais de nouvelles indications au sujet de mes père et mère,

* La *Gazetta di Genova* du 2 mars 1825.

que je ne désignais pourtant que par l'initiale J***. Personne ne put croire qu'ils ne fussent que de simples comtes : tout le monde balbutiait des noms augustes ; mais comme la famille d'Orléans se trouve alliée à toutes les maisons souveraines d'Italie, la crainte s'empara de tous les cœurs et ferma toutes les bouches.

Un seul homme se présente : c'est un ancien magistrat, qui a particulièrement connu le vieux Chiappini. A la vérité, son témoignage m'eût été bien plus utile avant la sentence déjà rendue en ma faveur ; mais il servira du moins à la confirmer. Ecoutons-le....

« Je soussigné certifie et déclare ce qui suit, en mon âme et conscience. En l'année 1808, ayant donné ma démission de la place de substitut au procureur général près la cour criminelle du département dit des Apennins, je me retirai à Florence, où je demeurai jusqu'au mois d'août 1813, époque de mon départ pour Rome. Au commencement de mon séjour dans la première de ces deux villes, je fis la connaissance de Lorenzo Chiappini, avec qui je dînai quelquefois chez le docteur Pierre Salvi. Je le rencontrai en 1810, parmi d'autres Florentins, dans la vaste maison de l'ancienne Chartreuse, où il avait, comme moi, loué un appartement pour y passer la belle saison. Plus nous nous fréquentâmes, plus notre liaison devint, surtout de son côté, intime et familière. Il ne tarda pas à me raconter les plus minutieux détails d'un voyage qu'il avait fait à Londres pour y voir une de ses filles, mariée, disait-il,

à un riche seigneur anglais, qui en devint amoureux en l'entendant chanter au théâtre. Il ne pouvait assez m'exprimer la magnificence qui régnait chez son gendre, ni le bon accueil qu'on lui avait fait ; me donnait quelques grossières descriptions de la Grande-Bretagne ; me dépeignait les mœurs de ses habitants ; me répétait sans cesse que tout son bonheur lui venait de sa fille chérie, et m'assurait qu'il donnerait tout au monde pour se procurer le plaisir de la revoir.

» L'année suivante, il fut atteint d'une légère maladie ; et, comme je lui rendais d'assez fréquentes visites, il m'avoua un jour qu'il avait sur sa conscience un poids accablant. En vain j'essayai de lui faire entendre quelques paroles de consolation, rien ne put dissiper sa mélancolie. Une autre fois, le discours étant tombé sur le même sujet, je lui dis que, s'il n'avait point volé, crime que Dieu ne pardonne pas sans restitution, tout le reste peut être expié par le repentir. Alors il s'ouvre totalement, et me confie qu'étant dans sa jeunesse gardien des prisons à Modigliana, il troqua son premier fils contre la fille d'un seigneur étranger ; que c'est justement celle qui s'est mariée à Londres, et qu'il éprouvera un regret éternel d'avoir ainsi contribué à la priver des droits de sa naissance. L'ayant fortement encouragé à révéler un tel secret à sa généreuse bienfaitrice, qui ne pouvait manquer d'en être fort aise à cause de l'honneur et utilité qui lui en reviendraient, il me répliqua qu'il y avait déjà pensé ; qu'il voulait seulement éviter toute espèce d'éclat pendant sa vie ;

mais qu'il ferait en sorte que tout se découvrît à sa mort. Il ajouta que ceci lui paraissait suffire pour la réparation due à la dame, vu son état actuel de grandeur et d'opulence. Dans plusieurs autres occasions, il m'a tenu le même langage, et je l'ai trouvé constamment dans la même résolution. Voilà ce que j'ai appris de la bouche même de Chiappini, et que je suis prêt à soutenir, s'il le faut, en justice et avec serment. En foi de ce, Louis Courtilly, *jurisconsulte.*»

Cette déposition si claire et si précise fut loin de compenser tous les désagréments que me causèrent mes innocentes publications. Ayant fait faire des recherches dans les archives publiques de la ville que j'habitais, on ne trouva presque rien sur l'année 1773 : l'archiviste prétendit que les cahiers relatifs à cette époque avaient été réunis en un lieu où je ne saurais pénétrer sans un ordre supérieur, et il me fit entendre qu'ils renfermaient des notes très importantes. Mais impossible de rien obtenir du gouverneur, mon ennemi juré.

Le lendemain de l'apparition de mon article, il avait très sévèrement réprimandé le journaliste dont je m'étais servie.

Souvent il donnait des bals, des concerts, des fêtes de tout genre, où étaient invitées toutes les dames anglaises, depuis celles de première condition jusqu'aux femmes des plus minces négociants : moi seule j'étais privée de cet *immense honneur*. Un jour il alla jusqu'à témoigner à mon banquier le plus vif désir de mon prochain départ. « On m'oblige, dit-il, à tenir sur elle la plus stricte surveillance. » Mon

banquier lui ayant répondu qu'il n'en comprenait pas le motif, puisque toutes mes démarches ne tendaient qu'à découvrir un comte ou une comtesse Joinville : « Oui, lui repartit l'*officieux* gouverneur ; mais n'est-il pas bien facile de reconnaître que ce comte et cette comtesse ne sont autres que les anciens duc et duchesse de Chartres? »

Ce n'est pas tout : quinze jours après qu'on eut lu mon paragraphe dans la *Gazette de Gênes,* mon ex-frère, l'avocat Chiappini, m'adressa par la poste une prétendue réponse qu'il avait fait insérer dans les papiers publics, se vantant d'en avoir obtenu la permission du gouvernement. Orné de toutes les expressions que peut laisser échapper une plume infâme, un tel libelle était bien digne de son auteur. Quoique ma réputation fût infiniment au-dessus de toutes ses attaques, je voulus dans le premier moment lui faire une réplique.

Le premier imprimeur à qui je m'adressai me refusa son ministère sous prétexte qu'il avait reçu des ordres à cet égard. J'eus successivement recours à plusieurs autres de qui je me vis également renvoyée. Non seulement à Gênes, mais à Florence, à Bologne, à Alexandrie, partout on les avait menacés des plus grandes peines en cas de désobéissance.

Thomas Chiappini ne s'était pas borné à répandre contre moi des calomnies atroces ; je sus qu'il accusait mes témoins d'imposture, et que plusieurs d'entre eux, intimidés par les bruits sinistres qu'il faisait courir, et se croyant perdus sans ressource, me maudissaient, en disant que je les avais jetés dans les plus

grands embarras. De ce nombre fut le comte Borghi, qui dès lors redevint mon adversaire. Tout le pays était sens dessus dessous. Mais toutes ces intrigues, toutes ces menées diaboliques tombèrent à terre. J'écrivis à l'évêque de Faenza, qui, ne pouvant revenir de sa surprise, m'exhorta à suspendre mes soupçons sur le compte des personnes dont je lui dénonçais la perfide inconstance, et m'assura que la vérité était trop bien établie pour que quelque chose fût désormais capable de l'ébranler. Sa lettre, que je conserve précieusement, est du 20 juillet 1826.

Autant celle de ce respectable prélat, homme illustre par son savoir et ci-devant patriarche de Venise, était flatteuse et honorable, autant une autre que je reçus du cap de Bonne-Espérance était basse et ordurière. On devine sans peine qu'elle fut l'ouvrage de cet autre Chiappini, à qui lord Newborough avait fait tant de bien. La rage la plus maligne y perce de toutes parts à travers le hideux coloris des termes les plus ignobles et les plus ridicules. Il suffirait sans doute de la produire au grand jour pour en faire complète justice; mais je craindrais de dégoûter mes lecteurs.

CHAPITRE V.

Départ pour Nice. — Impolitesse du gouverneur. — Lettre d'Alquier-Cane. — Mes précautions. — Demandes et envois réitérés. — Second voyage à Paris. — Conversation. — Colonel podagre. — Dépenses. Retour à Nice. — Lettres de mon mari. — Son arrivée. — Celle de la marquise de B***. — Passagère satisfaction.

Me voyant aussi maltraitée que je l'étais à Gênes,

et voulant d'ailleurs me rapprocher encore de la France, je partis au mois de septembre 1825, avec mon fils, son précepteur et mes domestiques, et j'allai habiter une maison de campagne que j'avais fait louer aux portes de Nice, où j'eus le malheur de rencontrer un gouverneur encore plus rigide et plus malhonnête que celui de la ville que je venais de quitter. Que pouvaient néanmoins tant de procédés injustes, si ce n'est me confirmer de plus en plus dans mes hautes prétentions? Car il m'était bien facile de reconnaître qu'ils étaient dirigés par une main puissante, et je ne pouvais croire qu'un ennemi de cette espèce voulût se battre contre de purs fantômes.

J'avais reçu depuis quelque temps une lettre de Paris, écrite par un certain Alquier-Caze, qui, s'introduisant lui-même, me faisait offre de ses services. « On m'a parfaitement instruit de la cause, me disait-il; j'en connais la délicatesse, j'en vois les difficultés : mais je n'en fais aucune de l'entreprendre, et je compte même sur un prompt succès, si vous daignez m'honorer d'une entière confiance. »

Craignant de tomber encore entre les mains d'un intrigant, je lui fis une réponse prudente et circonspecte. Sans en être du tout embarrassé, il m'écrivit en ces termes :

« Madame la Baronne, la position où vous vous trouvez est bien propre à enfanter des inquiétudes : l'importance de la grande question qui vous occupe, l'incertitude de la solution, les noires machinations que la perfidie a employées contre vous, l'espèce de fatalité qui semble poursuivre votre existence, tout

enfin forme un foyer d'où naissent constamment des doutes et des appréhensions. Mais, croyez-le bien, madame, j'ai la conviction intime que le Ciel achèvera par mes mains le triomphe de votre lutte. Oui, ce triomphe sera mon ouvrage. Jusqu'ici vous avez été trompée, jusqu'ici je n'ai obligé que des ingrats; le sort nous réserve à chacun un événement également agréable : à vous celui de voir votre confiance justifiée par de puissants efforts; à moi celui de rencontrer enfin la noble expression de la gratitude. Non, l'âme d'un vrai Catalan n'est pas une âme ordinaire; l'avenir vous l'apprendra mieux que tout ce que je pourrais vous dire, etc. »

A ce ton d'assurance et de chaleur, je fus ébranlée; je fis prendre quelques informations sur son compte; et, comme on me répondit que c'était un jeune avocat de bonne réputation, très habile et très courageux, je me décidai à lui confier mes documents. Bientôt il prétendit avoir déjà fait de précieuses découvertes, m'insinuant toutefois qu'il fallait absolument l'appât du gain pour obtenir de bons témoignages. De suite je me mis en devoir de lui expédier une somme considérable, qui ne fut que le prélude des envois successifs qu'il ne cessait de solliciter.

Ceci durait depuis plusieurs mois, lorsque, quelques semaines après mon arrivée à Nice, je reçus une nouvelle lettre dans laquelle Ceze, m'annonçant qu'il allait commencer l'attaque à la rentrée des tribunaux, me disait qu'il voudrait bien avoir avec moi quelques conférences préalables, et me pressait si fort de me rendre à Paris avant le premier novembre, que je

n'hésitai pas à me mettre en route, emmenant avec moi mon aimable fils et son maître. Malgré toute notre célérité, nous ne pûmes arriver avant le 2. Je pris un appartement dans un grand hôtel de la place Vendôme, et, seulement deux jours après, je reçus la première visite de mon *diligent* avocat. Compliments faits, voici en substance quel fut notre entretien :

« Avez-vous, madame, l'autorisation de monsieur votre mari? — Non, monsieur. — C'est pourtant une pièce sans laquelle nous ne pouvons rien entreprendre. — Vous auriez dû m'en avertir il y a six mois. — Je vous demande bien pardon de ne pas y avoir pensé. — Il est bien fâcheux que j'aie fait inutilement un si long et si dispendieux voyage. — Loin d'être inutile, il était indispensable. — Je n'en vois pas la raison. — Ne nous fallait-il pas combiner ensemble tout ce qu'il convient d'entreprendre pour nous assurer une complète réussite? — Cela aurait pu se faire par écrit, ou après que j'aurais été munie de la procuration. — Oui; mais il me tardait infiniment de vous communiquer de vive voix ce que je ne puis confier au papier. — Quelles sont donc ces communications si importantes? — Je suis parvenu à découvrir que, l'année même du troc, le duc de Chartres, votre père, séjourna à Berne sous le nom de comte de Joinville, logé dans une auberge dont l'hôtesse de ce temps vit encore, et où il scandalisa tout le monde par ses déréglements : je crois pouvoir obtenir sur ce point un certificat des autorités locales. Un autre de mes agents m'a appris que la marquise de Boucherolles, ancienne amie de votre mère, atteste que cette

princesse vivait mal avec son prétendu fils, et proférait souvent des paroles mystérieuses qui s'accordent entièrement avec les faits du procès. Le même m'a parlé d'un certain M. d'Echouards, qui connaît la déposition de feu madame Cambise, portant que la douairière souffrait beaucoup d'une conscience troublée à son lit de mort. Il m'a, en outre, assuré que la feue belle-mère du comte de Saillan avait été du voyage de 1773. J'ai, du reste, à cet égard, trois témoins *de visu*, et je suis sur le point de m'en procurer trois autres encore vivants. — Auriez-vous l'extrême complaisance de me les faire connaître? — Bien volontiers; mais il me faudrait encore un peu d'argent pour leur donner bon courage. C'est là le grand ressort à mettre en jeu partout, et surtout à Paris. »

Enchantée de ses discours et de ses assurances, j'ouvre soudain ma bourse, et mes pauvres deniers s'envolent dans celle de mon rusé bateleur, qui le surlendemain reparaît, suivi d'un vieux colonel podagre, lequel, à peine entré, me parle en ces termes : « Comme je connais beaucoup la famille du baron de Sternberg, je veux vous aider de tout mon secours. Le jugement des hommes étant toujours incertain, peut-être n'obtiendriez-vous pas des tribunaux la justice que vous semblez en attendre ; mais il vous serait fort aisé d'en venir, par mon entremise, à un très bon accommodement. » Surprise d'un tel langage, je m'écrie avec promptitude : « Non, non, jamais je ne consentirai à me couvrir d'un pareil opprobre. » Le colonel reprend : « Cependant, ma-

dame, le parti que je vous propose serait sans contredit le plus sage et le plus avantageux pour vous. Votre vie sera-t-elle assez longue pour voir la fin d'un semblable procès? Et savez-vous si vos enfants auront encore aucune envie de le poursuivre? » Ici ma réplique, devenue encore plus précise, est conçue en deux mots : « Tout ou rien. » Je me retire après les avoir prononcés, et ne veux plus voir mon vieux goutteux, que je prends pour un espion de mon adversaire.

Inutilement j'attendis l'apparition des témoins promis par le sieur Alquier. C'étaient toujours de sa part de nouvelles excuses, et surtout de nouvelles demandes pécuniaires, auxquelles j'avais la simplicité de répondre favorablement. En moins d'une quinzaine j'eus dépensé plus de trois mille écus.

Fatiguée de tant de pertes et de tant de longueurs, je ne voyais pas venir le moment de mon retour à Nice, où j'arrivai vers la fin de l'automne. J'avais écrit à mon mari, qui, dans le courant de l'hiver, me communiqua sa contrariante opinion. Au lieu de m'autoriser à plaider, il était d'avis de provoquer un arrangement. La plume à la main, je lui trace sur l'heure quelques lignes pour lui faire observer que, voulant mourir comme j'ai vécu, je ne saurais transiger avec mon honneur. Quelques mois après je reçus une seconde lettre, dans laquelle il m'annonçait que, conformément au bon conseil de notre ami l'amiral Krusenstern *, il allait se rendre auprès

* Homme du plus grand mérite, à qui j'ai l'inestimable obligation

de moi, pour tâcher de terminer l'affaire de la manière la plus convenable. Il arriva vers le mois d'octobre, après avoir séjourné quelque temps à Paris, pour y faire de nouvelles investigations. Tout en avouant que j'avais d'excellents moyens et des chances très favorables, son refrain était toujours : « Il nous faut tenter un accommodement. » Et moi de lui redire sans cesse et avec dépit : « Tout ou rien. »

Son arrivée fut bientôt suivie de celle de la marquise de B***, qui venait de Lausanne. Elle me raconta que *le duc d'Orléans,* étant allé visiter cette ville, n'avait pas même daigné faire demander de ses nouvelles, ajoutant qu'elle comprenait bien que j'étais la cause innocente de cette noire ingratitude *. La maison qu'elle prit à Nice étant voisine de la mienne, nous nous voyions à toute heure, ou, pour mieux dire, nous étions toujours ensemble, et je puis affirmer que l'hiver suivant fut pour moi le plus beau temps de ma misérable existence, sans toutefois avoir jamais goûté pleinement les consolations qui m'étaient alors ménagées, parce que j'étais intimement convaincue qu'elles ne tarderaient pas à se transformer en amères douleurs. Mes prévisions ne furent que trop bien justifiées : d'une part, mon amie fut obligée de revenir à Londres; et le baron me signifia, de l'autre, l'intention formelle où il était de placer Edouard dans une école publique !...

* Voyez pages 81 et suiv.

CHAPITRE VI.

Mon séjour à Genève. — Correspondance d'Alquier-Caze. — M. Sprafico. — Paiement des avocats. — Rencontre malheureuse. — Altération de ma santé. — Exhortations de mon mari. — Son arrivée avec Driver-Cooper. — Conventions funestes. — Précepteur de mon fils.

Au milieu de l'année 1827, et peu de temps après le départ de mon amie, nous transportâmes nos pénates à Genève, où se trouvait l'école que le baron avait choisie pour notre jeune homme. Son premier soin en arrivant fut d'exécuter son barbare dessein. Ne pouvant me résoudre à perdre entièrement de vue ce tendre enfant, qui, depuis sa naissance, n'était jamais sorti de mes bras, je louai une maison à côté de la sienne. Tous les jours il m'était loisible d'aller le voir et lui prodiguer mon affection. Lui-même venait chez moi deux fois la semaine, et y restait tout le dimanche. J'invitais le soir plusieurs de ses condisciples; je leur donnais toute espèce de rafraîchissements; je les laissais libres de s'amuser à leur gré, et leurs jeux enfantins me fournissaient un vrai délassement. Ma chère de B*** m'ayant d'ailleurs procuré par ses obligeantes recommandations plusieurs connaissances précieuses, je retrouvai dans mon nouveau séjour une partie de la satisfaction dont j'avais joui à Nice. Ce nouveau calme ne pouvait durer.....

Depuis un certain temps je m'étais aperçue que les communications d'Alquier-Caze n'étaient plus si aussi fréquentes ni aussi animées. Lui ayant fait mes observations à cet égard, il m'avait répondu par une

longue énumération de ses prétendus services. Une autrefois il m'écrivit qu'il allait partir pour Nanci, dans le but d'interroger une vieille personne qu'on lui avait indiquée et dont les dépositions auraient le plus heureux résultat. Dans une autre circonstance, il me rendit compte d'une conférence qu'il supposait avoir eue avec un ministre de sa majesté très chrétienne. « On a commencé, me disait-il, par vouloir me faire peur : la fermeté de mon caractère a promptement dissipé tout espoir d'y parvenir. Ensuite on a essayé de me décourager ; j'ai répondu en conséquence. Tout a été mis en œuvre pour me faire parler ; mais je me suis toujours tenu dans les bornes d'une prudente discrétion. *Qu'exigez-vous*, m'a-t-on demandé? — Ma réplique a été la vôtre : TOUT OU RIEN.—*Vous vous perdrez.—Je ferai mon devoir.—Abandonnez une affaire aussi chimérique.—J'ai la confiance de milady, et je ne peux la trahir.—Vous ne réussirez jamais.—Nous le verrons.—Tout le monde regardera vos prétentions avec un souverain mépris.—Impossible.—On ne conçoit pas sur quoi vous pouvez vous fonder.—M'accordez-vous que l'échange ait eu lieu?—Oui.—Il ne me reste donc plus qu'à établir l'identité de l'auteur avec le trop fameux d'Orléans.—Etablissez-en seulement l'apparence!—J'en établirai la réalité.—Par quels moyens? —Nous aurons des écrits et des témoins.—On vous verra toujours avec plaisir.—Je reviendrai, etc.*

Peu satisfaite de tout ce verbiage, je ne cessais de me plaindre que, depuis le jugement rendu à Faenza, j'avais dépensé beaucoup d'argent pour en demeurer

à peu près au même point. Afin de se mettre à couvert de mes reproches, il s'imagine de m'adresser la lettre toute singulière qu'on va lire :

« Vous m'en voulez, chère milady, n'est-ce pas? Vous ayez raison et vous avez tort. Vous avez raison, en ce que rien n'est plus naturel dans votre état que l'impatience; vous avez tort, en ce que je suis bien excusable par tous les soins que je me donne.

» Il est une question que je vais vous soumettre et à laquelle vous devez répondre positivement.

» J'ai reçu des propositions, déguisées sous la forme de conseils dans votre intérêt. Seriez-vous disposée, oui ou non, à faire un arrangement, s'il consistait en avantages pécuniaires assez forts? Veuillez m'en informer de suite. Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui, et me borne à vous assurer que tout va bien. Daignez agréer, etc. »

Que fallait-il de plus pour dessiller mes yeux et me faire voir clairement l'astucieuse duplicité de mon imprudent fripon, qui jusque là s'était piqué de tant de noblesse? Connaissant à Paris un nommé M. Sprafico, je le prie de m'indiquer un avocat fameux par ses talents et plus encore par son intégrité. Il m'en cite d'abord plusieurs qui n'osent, dit-il, se charger de ma défense; puis il m'en nomme d'autres que je sais être tout dévoués à mon mortel ennemi.

Tant d'obstacles me dégoûtent; je suis presque résolue à tout abandonner. Le baron étant alors obligé d'aller dans la capitale de France pour ses propres affaires, je lui recommande de retirer tous les pa-

piers qui sont entre les mains d'Alquier-Caze. Il l'essaie; mais il ne peut en venir à bout qu'en payant 200 fr. à Me Hennequin pour un mémoire que je n'ai jamais vu; 550 fr. à Me Plé pour un travail dont je n'ai jamais eu connaissance, et 1000 fr. à Caze lui-même, pour m'en avoir escroqué plusieurs fois autant.

A cette époque, un certain Henri-Driver-Cooper, qui, après avoir ruiné ses créanciers d'Angleterre, s'était réfugié sur le continent pour y augmenter son inique fortune, venait d'échanger sa modeste qualité de marchand de houblon contre le titre pompeux de jurisconsulte, qu'il croyait avoir droit de partager avec Me Dupin, attendu qu'il avait confié à celui-ci la célèbre affaire Stacpôole*; d'où il concluait qu'à lui devait aussi venir la gloire du succès, puisque sans lui Me Dupin ne serait pas intervenu! S'étant fait des *diplômes de docteur* sur ses cartes de visite, il allait de maison en maison exaltant *son triomphe*. Mais il se gardait bien d'ajouter que Me Dupin lui-même, estimant fort peu ses services, avait fait réduire ses honoraires à un trente-deuxième de sa réclamation!.... Après cet échec, le désolé marchand de houblon, ou, si l'on veut, le triste juris-

* Le vieux comte George de ce nom, après avoir vaincu la législation de son pays, s'était réfugié en France avec les fruits abondants de ses vastes déprédations. M. William Stacpoole l'y poursuit, et la seule présence des tribunaux français amena la [illegible] transaction qui fait chanter victoire à Cooper. Lequel avait eu la [illegible] de se faire préalablement souscrire par le vieux William une légère obligation de 800,000 fr., en récompense de la peine qu'il allait prendre en chargeant un avocat de plaider contre le comte George.

consulte, attendait une occasion plus favorable. Il possédait aux environs de Paris un soi-disant château, qu'il avait acheté en de meilleurs temps, et il cherchait un obligeant locataire qui voulût bien lui en payer un gros prix, et lui en laisser toutefois la jouissance, le nourrir même pendant toute la durée du bail. Je devais être cette âme compatissante. C'est ce qu'il entrevoit dès le premier moment que le hasard lui fit rencontrer mon mari. Par d'adroites insinuations il l'entraîne dans ses piéges; des pourparlers ont lieu.

Sur ces entrefaites, la température humide de Genève m'ayant donné un rhume très considérable, qui, selon la coutume *, s'était tout de suite porté sur ma poitrine, mes amis me conseillèrent de prendre une maison de campagne où je pusse respirer un air plus salubre. J'en avais déjà choisi une, appelée Coligny, dominant sur le lac et magnifiquement située, lorsque le baron, me communiquant par écrit son *heureuse* découverte, cherche à sonder mes intentions. Malgré sa jennesse, mon cher fils me recommande de ne pas oublier combien de fois je me suis laissé prendre dans les filets des imposteurs. En conséquence, je me contente de répondre d'une manière évasive, et plutôt pour annoncer à mon époux ma résolution de changer de demeure. Bientôt je reçois un second avis par lequel il me conjure de ne pas exécuter un tel plan, m'explique encore mieux les conditions posées par *mon libérateur*, et me dit

* Voyez page 40.

qu'une d'entre elles porte que je résiderai chez lui pendant toute la discussion du procès. Cette fois ma réponse est formelle. « Je consens, lui dis-je, à associer votre agent à mes droits pécuniaires, s'il veut payer la moitié des frais et se charger de faire voguer rondement notre barque. Quant au projet de me faire aller habiter sa maison, renoncez-y promptement : car je vous déclare que, dès demain, je loue celle que j'ai ici en vue, et rien ne saurait me résoudre à abandonner mon aimable Édouard. » En effet, je signe mon contrat et me transporte à Coligny. J'y étais à peine installée, quand, par une troisième lettre, le baron me manifesta le plus vif mécontentement, jusqu'à m'adresser une sorte de réprimande. Il me parle avec enthousiasme de Cooper, vante sa courtoisie, ne tarit pas sur sa grande capacité, s'efforce surtout de me convaincre que, si je ne profite de son offre *généreuse*, je dois renoncer à toutes mes espérances; que je ne trouverai aucun avocat français qui veuille lutter contre le puissant colosse, réputé premier prince du sang royal, et que le grand avantage de mon enfant réclame de ma part le sacrifice, quoique pénible à mon cœur, d'une séparation destinée à lui procurer le plus brillant avenir. Cette dernière observation me touche et m'ébranle; elle est si bien présentée, que je consens à voir notre charlatan. Mais l'habile filou, ne voulant pas avoir l'air d'être venu me chercher en Suisse, me fait parvenir un modèle de la flatteuse invitation que je dois lui adresser.

Sur ma copie fidèle, il accourt à la suite de mon

époux. Il étale à nos yeux tout l'artifice de ses promesses; il n'oublie rien de ce qui peut nous éblouir, et, aussitôt qu'il nous croit bien préparés l'un et l'autre, il nous persuade d'aller à Ferney, dans le château de Voltaire. « C'est, dit-il, sur la table même où le grand homme travaillait à ses immortels ouvrages que seront signés nos communs accords; son ombre y présidera, et sa présence deviendra un gage certain du succès le plus éclatant. »

Je l'avoue, c'était une vraie comédie; mais quoi de plus capable d'exalter des esprits déjà fascinés? Pouvions-nous marchander lorsqu'on mettait, pour ainsi dire, à notre merci les grandeurs et les richesses auxquelles nous avons droit de prétendre? Cooper sut profiter de notre faiblesse de la manière la plus indigne. Impassible au milieu de cette fantasmagorie qu'il dirigeait, insensible à tout, si ce n'est à l'or des autres, il nous fait apposer nos signatures à deux actes, fruits de la plus astucieuse cupidité.

Par le premier il se fait mon intendant. Il doit, durant tout le temps du procès, me loger, me nourrir, me fournir des chevaux, des voitures, des domestiques, moyennant une somme annuelle de 25,000 fr., payables d'avance (6). Comme il est propre à tout, par le second, qu'il a eu soin d'apporter tout rédigé, et en un français si baroque qu'on a peine à le comprendre, il s'établit le dispensateur absolu de mes grands intérêts. *Il poursuivra, s'il le juge à propos, et de la manière qui lui paraîtra convenable*, l'affaire qui est l'objet principal de mon attention. Les frais seront partagés, et, en cas de

réussite, les profits le seront également (7). « Peut-être n'avez-vous pas, me dit-il, l'argent que vous devriez me compter ! souscrivez-moi des traites. » Et je lui en souscris pour 1,150 livres sterl. Après cette belle expédition, il pense à retourner à Paris, et m'exhorte à l'y suivre de près.

Quoique mon fils eût dans son école tous les maîtres nécessaires, j'avais néanmoins conservé jusque là son précepteur, nommé Ragazzini, originaire de Tredozzio, qui m'avait été recommandé à Florence comme homme de talent, et s'était donné quelques soins dans l'affaire de Faenza *. Ayant voulu le renvoyer à cette époque à cause des nombreux défauts qu'il ne pouvait plus tenir cachés, Cooper et le baron s'y opposèrent, en disant que cet homme, connaissant parfaitement l'Italie, pourrait nous être d'une grande utilité. Je me rendis, mais avec peine, à leurs pressantes sollicitations. Il fut réglé qu'il m'accompagnerait avec mon mari.

CHAPITRE VII.

Pénible séparation. — Arrivée à Bellevue. — Pouvoirs à Cooper. — Ses escroqueries. — Maux qu'il me fait souffrir. — Nouvelles tentatives d'Alquier-Caze. — Saisie sur mes effets. — Mon changement à l'hôtel Britannique. — Lettres de mon mari et de mon fils. — Ma douleur et mes résolutions.

Incontinent après le départ de Driver-Cooper, je fais mes préparatifs. Le propriétaire de Coligny fut

* Voyez page 80.

inexorable : il me fallut lui payer au long tout le loyer de l'année entière. Mais cette perte me toucha bien peu en comparaison d'une autre incomparable. En vain j'essaierais de dépeindre les nombreux déchirements de mon cœur maternel en pensant que j'abandonnais mon cher fils. Que de gêne, que de contrainte, que d'efforts pour ne pas éclater, quand ce cher enfant me disait, avec un accent de douleur et presque prophétique : « Maman, maman, qu'allez-vous faire ?» Tout ce que je pouvais lui répondre était ce peu de mots : « Mon tendre ami, c'est pour toi et tes bons frères que je vais travailler. » Avant le jour fatal, il vint en passer deux avec moi, et ses affectueuses caresses furent autant de douces mais incurables blessures qu'il fit à mon âme. Non, je ne chercherai pas à la décrire cette cruelle séparation ; je n'en parlerai plus. Il suffira de savoir que, tout absorbée dans la plus profonde rêverie, je ne pus me résoudre, malgré toutes les invitations qu'on m'en fit, à contempler une seule fois le sublime et délicieux spectacle de la nature, qui toujours avait eu pour moi tant de charmes. Après quatre jours de marche, nous traversons Paris, et j'arrive machinalement à Bellevue, près de Meudon.

Une des principales raisons qui m'avaient déterminée à me transporter sur le lieu du combat était la disposition que mon mari et son confident m'avaient laissé entrevoir de tenter auprès de mon adversaire la voie des transactions, et j'étais bien résolue à protester éternellement contre un tel genre de bassesse. Mais une fois présente, je crus n'avoir plus rien à

redouter. Titres, pièces, documents péniblement ramassés par mes soins assidus, tout est livré sans aucune défiance, et la plus ample procuration, demandée par Cooper, lui est donnée sur-le-champ.

Ce n'est pas assez : il faut qu'il s'empare de toute ma fortune. Elle se réduit à 1,700 liv. sterl. de rente annuelle. Il en absorbait déjà mille par la location du *château ;* mais il ne pouvait être satisfait qu'en mettant aussi sa main sur les 700 livres que j'avais encore à ma disposition. Dans ce but, il appelle auprès de lui d'infâmes auxiliaires, travaille avec eux l'esprit du baron, ne rougit pas d'employer auprès de lui les plus noirs artifices, et tous ensemble ils viennent me proposer de consentir à mon escroc de nouveaux pouvoirs pour retirer par lui-même mes fonds d'Angleterre, sous prétexte des énormes dépenses que va exiger mon procès. On ne pouvait m'offrir un motif plus puissant. Après quelques courtes explications, je signe un écrit dont on ne m'offre pas même la lecture.

Voilà donc Cooper maître absolu de tout mon avoir : il ne peut plus rien me demander, il a tout. L'importante discussion pour laquelle j'ai déjà fait de si grands sacrifices va donc marcher à grands pas vers le dénoûment si désiré? Nullement : Cooper n'y pense seulement pas; rien du moins ne prouve qu'il s'en occupe. Mais il m'entretient toujours dans un espoir flatteur, tant il lui importe d'être longtemps le directeur d'un prétendu travail qui, sans lui donner ni souci ni peine, doit lui rapporter 45,000 francs par an!...

Cependant le contrat de location et d'intendance était très mal exécuté : carosse, chevaux, domestiques, tout manqua plusieurs semaines; mon appartement se trouvait dépourvu des meubles les plus nécessaires, et ma table présentait une telle parcimonie, que j'eusse infailliblement péri de faim, si je n'avais eu soin de faire venir du dehors quelques aliments pour me sustenter. J'aurais encore supporté patiemment ce régime économique, que je payais si cher, si j'avais eu satisfaction sur la grande affaire ; mais rien n'est préparé, rien ne commence. Enfin je m'aperçois que je suis la victime de la plus noire imposture; et en réfléchissant à tous les actes arrachés à ma faiblesse, je découvre clairement toute l'horreur de ma position. Je n'hésite pas à faire éclater mes plaintes amères. Cooper irrité jette le masque, et semble me dire :

C'est à vous de sortir, vous qui parlez en maître ;
La maison m'appartient.....

En effet, mes propres actes à la main, il gouverne en despote dans la maison qu'il me loue 25,000 fr. ; et pour me faire sentir tout le poids de son autorité, il redouble ses épargnes, met sous clef jusqu'aux herbes du jardin, qu'il ne m'est plus permis de couper pour mes oiseaux, me parle avec hauteur, se répand en invectives, me tient en quelque façon sous une étroite surveillance. Il avait alors avec lui sa mère et sa sœur, deux vraies furies qui s'unissent à tous ses excès; et comme ils s'abandonnent à tout propos à l'emportement de leur fougueux caractère,

plusieurs rixes ont lieu. Non, je ne puis m'expliquer comment mon époux a pu se retenir en de semblables conjonctures!...

Tandis que j'étais ainsi tourmentée par mon nouveau fraudeur, Alquier-Caze ne me perdait point de vue, et, faisant encore de brillantes spéculations sur ma facile crédulité, il tâcha d'obtenir un nouvel accès par cette *véridique* introduction :

« Milady, vous serez sans doute étonnée de recevoir une lettre de moi ; voici ce qui m'a déterminé à vous l'écrire :

» Ce matin, un personnage que je ne connais pas, qui n'a pas voulu me dire son nom, et qui paraît de distinction, est venu me voir. Il m'a appris le lieu où vous étiez, et m'a beaucoup parlé de votre affaire. Je ne puis ni ne veux confier au papier les communications qu'il m'a faites. Elles sont importantes pour vous et votre position.

» Bien que je n'aie pas beaucoup à me louer de ce qu'étant dans ce pays, vous n'êtes pas venue voir celui qui s'est tant occupé pour vous, cependant je ne puis cesser de prendre part à vos malheurs, et je crois qu'il est de votre intérêt que je vous communique ce que j'ai appris. Je ne suis libre que le dimanche. Si vous jugez à propos que j'aille vous voir, répondez-moi de suite, et après-demain je suis auprès de vous. Veuillez être prudente et ne communiquer ma lettre à personne, etc..... »

La curiosité de voir sa contenance, plutôt que l'espoir d'en recevoir quelque chose d'utile, me détermine à lui permettre de se présenter. Il vient, et ses

manières embarrassées, son langage ambigu, me décelant bientôt toute la trame de sa déception, je le traite avec un froid glacial, et lui fais clairement sentir que je ne veux désormais plus rien avoir de commun avec lui. J'ai su, par la suite, que ses nombreux méfaits l'ont forcé à quitter la France.

Cependant j'avais écrit en Angleterre pour qu'on ne satisfît pas à la dernière procuration que j'avais si témérairement délivrée au fourbe Cooper. Au premier vent qu'en eut mon odieux mandataire, il entre dans une colère affreuse, m'accable d'outrages, me menace de tout son courroux, et fait jeter sur tous mes effets une saisie, à laquelle je réplique par une entière révocation de pouvoirs.

Ne pouvant plus vivre avec un tel scélérat, nous quittâmes Meudon le 1er septembre 1828, et vînmes nous établir à l'hôtel Britannique. Je ne dirai pas que le jour de notre départ on nous fit encore subir la plus grossière des insultes dans le ridicule et minutieux examen qu'on se permit pour s'assurer, disait-on, que *nous n'avions commis aucun larcin*. Comme je faisais assez souvent des reproches au baron de m'avoir occasionné tans de désagréments, je crus reconnaître que mes discours l'affectaient beaucoup, et son esprit me parut fortement agité. Le quatrième jour après notre changement de domicile, je le vis sortir, un papier à la main, et lui ayant demandé quand est-ce qu'il serait de retour, il me répondit : « Dans une heure. »

En attendant, j'allai me promener avec l'ancien précepteur de mon fils. Mon premier soin, en ren-

trant, fut de demander à la portière si mon mari avait reparu. Sur sa réponse négative, j'ordonne qu'on retarde le dîner. Mais en vain, le baron ne revient point. Je commence à me livrer à la plus vive inquiétude, craignant qu'il ne lui soit arrivé quelque chose de sinistre. A huit heures du soir, je reçois enfin un paquet contenant une carte de procuration pour Ragazzini, et un billet ainsi conçu :

« Ma chère épouse, je suis au désespoir d'être obligé de vous quitter en ce moment. Des affaires que je ne puis différer plus long-temps m'appellent en Russie. Je vous demande pardon de ne pas vous l'avoir dit plus tôt : j'en ai agi de la sorte pour empêcher les scènes déchirantes qui en eussent été la suite. Mon trouble est si grand, que je ne puis vous rien dire, si ce n'est que ma conscience est libre de tous les torts que vous m'imputez. J'ai dit à M. Ragazzini d'agir pour vous contre Driver-Cooper. Un jour, je l'espère, nous nous reverrons sous une plus belle étoile que la présente. Je partage toutes vos peines, mais je ne puis vous secourir. Adieu, tout à vous.

» B. DE STERNBERG. »

On peut mieux imaginer que je ne saurais rendre la douleur que je ressentis en me voyant ainsi abandonnée de celui qui m'avait si malheureusement engagée dans le plus fâcheux des combats. Mais sa main cruelle devait me porter encore un bien plus rude coup. Vers la fin de la huitaine, je reçus la lettre suivante :

« Ma très chère maman, mon père vient d'arriver

à Genève, et il a l'intention de partir demain pour la Russie avec moi. J'entends déjà vos reproches; mais que puis-je faire? Pardonnez à votre tendre fils : ne le croyez pas ingrat, car je suis prêt à mettre ma tête dans le feu, si cela pouvait vous être utile. Mais que deviendrais-je si je n'obéissais pas aux ordres de mon père?... Ne craignez rien, vous aurez toujours l'entière affection de mon amour filial. Quelle cruauté de m'arracher de cette manière à une mère chérie! Mais que faire? Si vous étiez restée à Coligny, et si vous aviez écouté mes conseils, cela ne serait pas arrivé. Je suis pressé. Consolez-vous; vous aurez bientôt de mes nouvelles, et croyez-moi toujours le plus aimant de vos fils.

» Edouard Sternberg. »

Ce que j'éprouvai à cette lecture ne fut pas du chagrin, ce fut du désespoir. Pendant plusieurs jours je m'abandonnai sans réserve à la plus vive affliction. Tantôt je voulais partir pour la Russie, et tantôt j'étais résolue à me laisser mourir. Enfin le véritable amour maternel l'emportant sur la tendre sensibilité, je trouve tout à la fois nécessaire et de conserver mes jours et de demeurer encore en France pour le bien de mes enfants. M'animant soudain d'un courage tout nouveau, je prends l'inébranlable résolution de tout souffrir et de tout braver pour remporter une victoire avantageuse et honorable à ceux qui me sont si chers en ce monde.

—

CHAPITRE VIII.

Folies de Cooper. — Recours à la justice. — Première sentence arbitrale. — Le sieur Huré. — Mes lettres à madame de Genlis. — Visite de Saint-Aubin. — Son voyage. — Emissaire de madame de Genlis. — Lettres de Saint-Aubin. — Son retour. — Craintes réalisées. — Artifices de M. Mils. — Ma correspondance avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Pendant que je me lamentais sur le départ inattendu de mon époux et de mon fils, de son côté Driver-Cooper jetait les hauts cris, et voulait absolument me contraindre à rentrer dans sa maison, qu'il ne cessait d'appeler *son château de Bellevue, son beau château de Colonnes*. Soutenant que je suis et demeure sa pensionnaire, tous les jours, dit-il, les repas accoutumés sont servis pour moi et mes gens. Il les mange seul, sans beaucoup de peine sans doute, mais n'en proteste pas moins que je lui paierai 25,000 fr. par an pour les dîners que je refuse de prendre, et fait bon nombre d'autres extravagances.

Je voulus pourtant mettre un terme à ses insolentes vexations, et comme une clause contenue dans chacun de nos deux fameux actes de Ferney* soumettait toutes les difficultés qui pourraient survenir à des arbitres choisis par nous amiablement, ou désignés, à défaut d'accord, par les tribunaux de la Seine, j'eus recours à ce dernier moyen.

Les arbitres étant nommés, je leur expose tant l'aveuglement dont le perfide Cooper avait eu l'art de me frapper que son inique manière de remplir ses

* Voyez pages 102 et suiv.

obligations; je leur fais observer surtout qu'aux termes du contrat, son bail ne devait durer qu'autant que durerait ma grande affaire, et que celle-ci se trouve légalement terminée depuis la révocation que je lui ai faite de mes pouvoirs. Une première sentence arbitrale, rendue le 30 septembre 1828, faisant droit à mes conclusions, annule le traité relatif à la location du *manoir* de Bellevue et à la rente de 25,000 fr.; mais, à ma grande surprise, je me vois condamnée à en payer 16,000, comme compensation du temps que j'ai passé dans ce maudit repaire, et d'autres dépenses qui me sont pour la plupart inconnues : condition indispensable pour obtenir la restitution de mes effets. Quand je l'eus remplie, je pris jour pour les faire retirer, et le détenteur promit de les rendre.

Nouveau sujet d'étonnement! mon domestique se présente, et on lui signifie qu'une opposition vient d'être mise à la requête du sieur Huré, marchand de meubles, en faveur de qui l'*honnête* Cooper avait endossé mes traites. Par bonheur pour moi, le président soupçonna l'intrigue, et ordonna un sévère examen des livres et registres de l'opposant, qui, moins taré que son corrupteur, et n'osant soutenir son rôle jusqu'au bout, avoua franchement son odieuse qualité de prête-nom. Le tribunal, l'ayant condamné aux dépens, renvoya le jugement concernant la remise que je sollicitais de mes traites aux mêmes arbitres qui devaient prononcer sur la validité de l'accord en vertu duquel je les avais consenties. Mais on me fit éprouver tant de lenteurs,

que mes pauvres effets ne me furent remis qu'après six mois d'attente *, et mon vieux coquin suscita tant de chicanes et de difficultés, que nos discussions relatives au second arbitrage durèrent plus d'un an.

Dès le commencement de tous ces débats, on m'avait conseillé d'écrire à la célèbre comtesse de Genlis, *ancien gouverneur* des enfants d'Orléans **, afin de l'engager à me révéler les secrets de ce drame horrible, qu'elle a peut-être elle-même dirigé***. Je lui adresse en conséquence *une composition* bien digne de *sa profonde modestie et de son noble désintéressement*. Plusieurs jours se passent sans rien recevoir. Commençant à croire que ma lettre ne lui a pas été remise, je me décide à en tracer une seconde, que je fais tenir en mains propres à notre chaste Suzanne.

Le surlendemain on m'annonce M. de Saint-Aubin, et je vois entrer un jeune homme d'assez bonne mine, poli et ouvert, qui me dit avoir vu ce que j'ai

* Il est inutile de faire remarquer qu'ils se trouvaient dans un état pitoyable, et presque hors de service.

** On sait qu'en 1782 le duc de Chartres les retira des mains d'un homme pour les confier à cette femme *célèbre*, et que cette innovation sans exemple, qui fut en grande partie la cause des divisions survenues entre le duc et son épouse, donna lieu à une foule de brocards et de satires. Voyez la *Vie politique de Louis-Philippe d'Orléans*, et autres ouvrages.

*** En supposant qu'elle ait été la nourrice du jeune Chiappini, on s'expliquerait sans peine pourquoi l'aîné seul de ses élèves lui donnait constamment le nom de mère, et pourquoi elle-même lui parlait toujours d'un ton si maternel. Voyez le journal de ce *prince*, et plusieurs autres ouvrages. Voyez surtout (8).

envoyé à madame de Genlis, chez qui il demeure, et dont il possède la confiance ; ajoutant que, si je lui donne la mienne, peu à peu il la fera parler. « Ne m'a-t-elle pas déjà avoué, continua-t-il, que vos affaires lui avaient causé dans le temps beaucoup de chagrins, et que le génie diabolique qui avait ensorcelé le feu duc de Chartres était un Italien encore vivant? Du reste, Madame, aucun autre motif ne m'a engagé à venir vers vous que le désir d'être utile à une personne opprimée. » Il me montra ensuite plusieurs lettres de notre *vertueuse héroïne*, dans lesquelles elle faisait l'éloge de ses talents, lui communiquait ses propres ouvrages, l'appelait son meilleur ami, etc., etc. En un mot, le jeune drôle n'oublia rien pour me faire illusion, et quand il me crut bien disposée, il s'offrit à faire un voyage qui, d'après ses demi-mots et ses mystérieuses paroles, devait m'être infiniment avantageux.

Ebloui par le pompeux étalage de ses verbeux discours et toutes ses magnifiques promesses, j'adopte ce projet, et lui offre 1,000 fr. pour l'exécution. Il m'en demande 3,000; nous partageons le différend. Pour toute représentation de la somme que je lui compte, il me remet cette insignifiante déclaration : « J'ai reçu deux mille francs de madame la comtesse de Newborough, pour traités entre nous. Fait à Paris, 6 décembre 1828. S. D. de Saint-Aubin. » Quelques jours après il m'annonce son arrivée à Nancy, et me dit qu'il a déjà obtenu d'excellentes indications.

Je venais de recevoir ces nouvelles, lorsqu'un homme mal habillé se présenta avec un papier et me

criant : « N'avez-vous pas écrit cette lettre à la comtesse de Genlis? » Comme je la prenais de ses mains sales et dégoûtantes, pour examiner si c'était réellement la mienne : « La Comtesse, me dit-il, ne saurait se mêler de votre affaire, qui ne peut être qu'une imposture. Quoi! vous prétendez être la fille du duc d'Orléans? Fi donc! vous méritez bien qu'on se moque de vous. » Sur-le-champ je lui fais passer la porte, et jette dans le feu ma lettre, qu'il voulait reprendre. Ce n'est pas tout, je prie une dame de mes amies d'aller trouver de ma part ma discrète confidente pour lui témoigner mon mécontentement et lui faire la demande des pièces que j'avais eu l'imprudence de lui communiquer. Mon amie ayant insisté pour la voir, elle se montre après s'être fait long-temps attendre, se fâche à son tour, promet dédaigneusement de me tout renvoyer, ferme sa porte et disparaît. Quoique mon paquet ne soit jamais arrivé, j'ai cru qu'il serait désormais au-dessous de moi d'entretenir aucune relation avec une telle personne, qui sans doute aurait mieux aimé le transmettre à *son cher fils* d'adoption*, dans l'espoir de recueillir une moisson abondante de cette nouvelle preuve d'un dévoûment sans bornes.

Cependant le rusé Saint-Aubin m'écrit encore pour m'assurer qu'il est très content de sa mission et qu'il a appris beaucoup de choses dont il me fera part à son retour.

Bientôt il m'annonce qu'il vient de découvrir la

* Voyez la note page 113.

demeure d'une Italienne très âgée, mais bien portante, ancienne nourrice du fils de Chiappini, laquelle possède un médaillon très précieux, et peut donner elle seule de meilleurs renseignements que tous ceux que je possède. Il me promet de l'amener à Paris, pourvu que je le mette à même de lui faire quelque générosité. J'avoue à ma honte que j'eus encore l'imprudente simplicité de lui envoyer 500 fr., en le suppliant de me procurer au plus tôt cette heureuse connaissance. Sept grandes semaines s'étaient écoulées sans entendre parler de lui; je commençais à m'impatienter, lorsqu'il trouva à propos de me donner la banale excuse d'un accident imprévu. Voici son plaisant billet :

« Madame, je puis dire que je reviens de l'autre monde. Quelques jours après avoir reçu votre dernière lettre, c'est-à-dire au mois de janvier dernier, je m'étais mis en route pour un lieu où j'avais intérêt de me rendre. J'avais pris à cet effet une voiture de louage. Comme les chemins étaient très difficiles à cause des glaces et de la neige, la voiture fut renversée : la chute fut terrible; on m'emporta sans connaissance, et ce n'est qu'après un mois et demi que je suis entré en convalescence. Dans les moments lucides que me laissait la maladie, j'aurais bien voulu vous écrire, mais je n'osais me confier à personne. Voilà à peu près quinze jours que je suis beaucoup mieux. Comme mon malheur m'est arrivé dans les environs de Strasbourg, c'est de cette ville que je vous écris. Mes parents et amis doivent être très inquiets sur mon sort, car je n'ai pu leur écrire; d'ail-

leurs je leur eusse causé trop d'alarmes s'ils eussent connu ma position. Je serai à Paris dans huit jours. Je brûle de vous voir et de vous tirer de la terrible anxiété dans laquelle a dû vous plonger l'absence totale de mes nouvelles. J'ai fait tout ce que j'ai pu, et j'ai beaucoup à vous dire, etc.....

» Votre très humble et très dévoué serviteur,

» SAINT-AUBIN. »

On pense bien que je dus être assez surprise que ses *rudes souffrances* lui eussent fait si complétement oublier et la vieille nourrice et l'intéressant médaillon. Hélas ! mes doutes ne se transformèrent que trop en cruelle certitude quand je le vis entrer chez moi avec tout l'embonpoint et toute la fraîcheur d'une santé depuis long-temps inaltérable. Après s'être beaucoup lamenté sur sa *fâcheuse aventure*, il se lève, prend congé, et se borne à me dire, en se retirant, qu'il reviendra pour me faire une exacte relation.

Fatiguée d'un délai de plusieurs jours, j'envoie à l'adresse qu'il m'a indiquée ; mais on ne l'y connaît que pour l'y avoir vu quelquefois chez d'autres jeunes étourdis qui s'étaient retirés sans payer, et l'on soutient que Saint-Aubin ne vaut guère mieux que ses camarades. Voilà la fin de l'aventure. J'ai découvert depuis peu que ce chevalier d'industrie est le proche parent de la *vénérable* comtesse de Genlis, née Ducrest de Saint-Aubin !...

Tandis que tout ceci se passait, j'eus besoin d'un avocat anglais pour mes affaires de Londres. On me

recommanda M. Mills, comme le héros de la probité. Je l'appelle ; il se rend à mon invitation, me témoigne la plus grande estime, compâtit à mes chagrins, prend en apparence la plus vive part à ce qui me regarde, s'offre non seulement à tout régler en Angleterre, mais encore à me faire trouver, sans intérêt, les sommes dont j'ai besoin à Paris pour faire face aux injustes réclamations de Cooper. Enchantée de sa connaissance, je m'abandonne à sa discrétion. Dans peu il devient mon guide, mon intendant, mon banquier, mon gouverneur.

Par son conseil, et malgré ma juste répugnance *, j'écrivis à l'ambassadeur britannique pour lui demander sa protection contre son indigne exacteur. A cette demande Sa Seigneurie *daigna* me faire répondre en ces termes :

« Lord Stuart de Rothesay a l'honneur de présenter ses compliments à lady Newborough-Sternberg, et la prie de lui envoyer une note détaillée de l'affaire. Sans cela il ne serait en son pouvoir de lui rendre aucun service.

» Ambassade anglaise, ce 22 avril 1829. »

Aussitôt je dispose mes pièces et les joins à la lettre dont voici la traduction :

« Lady Newborough-Sternberg a l'honneur de présenter ses compliments à lord Stuart de Rothesay, et, d'après ses désirs, exprimés dans son billet obligeant, elle lui transmet les détails concernant son affaire, le priant de vouloir bien y donner quel-

* Voyez page 66.

que attention. Si Son Excellence souhaitait encore de plus amples renseignements, lady N. S. prierait M. Mills d'aller les lui transmettre, etc... »

Par malheur, mes papiers faisaient mention de mon importante affaire. L'ambassadeur, confondant l'une avec l'autre, et craignant de se compromettre, me renvoya le tout avec ce laconique billet :

« Milady, en vous faisant rendre les documents que vous m'avez adressés par votre lettre d'hier, je vous prie d'agréer le regret que j'éprouve de ne pouvoir vous donner satisfaction en me mêlant d'une discussion entre vous et Sa Majesté Très Chrétienne. J'ai l'honneur d'être le plus obéissant serviteur de Votre Excellence,

» STUART DE ROTHESAY. »

Toute consternée d'un changement si prompt, je prends la plume et trace ces lignes :

« Il paraît, milord, que vous avez mal compris ma pensée. Veuillez être bien convaincu que je n'ai sollicité votre assistance que pour mes différends avec Cooper. Si j'avais pu supposer un seul instant que vous alliez m'être utile dans mon affaire délicate, j'eusse bien mérité la mortification de me voir refusée. Mais j'ai cru devoir recourir à vous pour obtenir justice dans une scandaleuse contestation survenue entre deux sujets du monarque dont vous êtes le représentant. Se pourrait-il, milord, que vous regardassiez nos plaintes avec indifférence, et que vous me refusassiez un secours que vous accordez si généreusement à tous ceux qui l'implorent, etc.?... »

Ainsi se termina ma correspondance avec le noble gentleman, et je m'abstiendrai de rien dire de sa conduite postérieure...

CHAPITRE IX.

Expulsion de Ragazzini. — Instances de M. Mills. — Offres à Cooper. — Son compte. — Sa désolation. — Ses calomnies. — Ma justification. — Décision des arbitres. — Nouvelles chicanes. — Diverses condamnations.

A tous mes chagrins du dehors se joignaient encore mille désagréments domestiques, qui me venaient en grande partie de cet indigne confident entre les mains duquel mon époux m'avait, pour ainsi dire, remise. Je parle du sieur Ragazzini, qui, fier des pouvoirs que le baron lui avait laissés, devenait de jour en jour plus arrogant, et ne se mettait plus en peine de déguiser ses vices odieux. Ne pouvant plus le supporter auprès de moi, je me détermine à le mettre honteusement à la porte.

Comme je me trouvais seule et que j'avais besoin de quelque distraction, M. Mills m'offrit une de ses belles-sœurs, qu'il me vanta comme un vrai *miracle* de la nature. Tout en le remerciant de son attention, je lui donne une réponse équivoque. Il revient à la charge, et je m'en tiens encore aux compliments. Enfin il me parle avec tant de chaleur, soit des dangers de ma solitude, soit des *rares qualités* de la jeune personne, que je consens à la recevoir pour dame de compagnie. Elle se présente, et dans peu je vois en

elle un être pour le moins *insipide*, dont la garde-robe a encore plus besoin de mon secours que moi de sa société. Je laisse aux factures des marchands de faire connaître mon zèle non seulement à son égard, mais encore envers ses sœurs et son beau-frère. Que n'aurais-je point fait pour une famille que je regardais comme mon unique ressource pour me tirer des mains de l'infâme Cooper?...

Lors du second arbitrage relatif au traité pour la direction de la grande affaire, je demandai l'annulation de cet accord, aux offres de rembourser à ce dernier ses déboursés et honoraires, sous la déduction des traites par moi remises le 21 avril 1828. Sur l'invitation qui lui en fut faite par les arbitres, il produisit son compte, où il porta à mon crédit une somme de 6,526 fr. Mon avoué, étonné de cela, attendu que lui-même n'avait réclamé que deux traites de 75 liv. st. chacune, lui demanda des explications, et il en résulta qu'outre ces deux traites, Cooper en avait reçu une autre de 5,000 fr., et que j'avais oubliée au milieu des actes et des lettres de change qu'il m'avait successivement arrachés. En conséquence je rectifie mes conclusions, et demande la déduction de cette nouvelle somme.

On ne saurait se faire une idée de la désolation de notre *honnête homme* quand il vit qu'il aurait pu cacher éternellement l'existence et le paiement de ma traite. A son avis, il n'était pas juste qu'une distraction lui fît perdre 200 liv. sterling. *Malheureusement* il ne pouvait effacer l'article inséré de sa propre main dans son compte; mais, pour éluder les consé-

quences de son *fatal* aveu, il eut recours aux calomnies.

A l'entendre, « tout s'était alarmé dans Genève, dès le premier bruit de mon prochain départ, tant était grand le nombre de mes dettes, tant ma réputation d'inexactitude était solidement établie!..... Fournisseurs et marchands, tous s'étant présentés en foule, je m'étais tout à coup trouvée *au milieu de toutes les angoisses du terrible quart d'heure de Rabelais*. N'ayant rien pour solder, j'avais vainement imploré l'assistance de M. Hentsch, banquier genevois. Mais lui, *pauvre Cooper,* touché de compassion, m'avait aussitôt versé 5,000 fr. en or, qu'il avait dans sa bourse, etc., etc. * » Il serait trop dégoûtant pour nos lecteurs de trouver ici les grossières insultes dont il eut soin d'assaisonner tout ce tas d'inventions.

Jalouse de détromper un public qui ne me connaissait pas, j'écrivis à Genève, et il ne me fut pas difficile d'obtenir les plus nombreux et les plus favorables témoignages; je n'en citerai que trois :

1° « Milady, nous avons reçu la lettre que Votre Seigneurie a bien voulu nous écrire, et nous avons tous été très affligés d'apprendre que la méchanceté et la calomnie aient pu inventer tant de mensonges contre vous : il faut pour cela être un scélérat consommé. Messieurs Hentsch m'ont dit qu'ils vous écriraient tout de suite, afin de désabuser le peu de per-

* Voyez *Réponse de Driver-Cooper au Précis de madame la Baronne*, etc.

sonnes qui pourraient ajouter foi à ce tissu d'impostures. Les Cramer en feront de même ; et je puis assurer Votre Seigneurie que toutes les personnes de Genève qui ont eu le bonheur de vous connaître sont indignées de ce que vous devez avoir souffert. Mais nous espérons que le méchant sera bientôt puni, et que nous aurons bientôt le plaisir de vous revoir parmi nous; ce que nous attendons avec bien de l'impatience... Madame Galiffe me charge de vous présenter ses respects, et de vous assurer du sincère plaisir que nous aurons à vous revoir. Agréez l'assurance du profond respect et de la sincère considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Seigneurie, le très humble et très obéissant serviteur,

» Galiffe, *colonel.* »

2° « Madame, j'ai été moins surpris que profondément affligé du contenu de votre lettre au colonel Galiffe. Nous n'avions que trop d'inquiétude, ma femme et moi, sur le résultat de votre voyage. M. Cramer a bien justifié l'idée que nous en avions conçue en le voyant chez vous ; car nous avions craint tout ce qui est arrivé. Entre quelles mains, grand Dieu, êtes-vous donc tombée ! Et comment un caractère aussi noble et aussi pur que le vôtre se trouve-t-il noirci par la calomnie ? Mais je ne doute pas que bientôt vous n'en ayez repoussé tous les traits.... Quant à ce qu'on dit de vos dettes, je puis certifier que je vous ai toujours connue comme très exacte à payer tous vos comptes ; que je n'ai jamais entendu dire que vous eussiez laissé aucun créancier en ar-

rière, et je suis bien à même de le savoir, ayant eu plusieurs conférences sur ce qui vous regarde avec M. Hentsch, qui, je n'en doute pas, vous rendra le même témoignage. Mais à quoi bon, madame, continuer sur ce ton, et vouloir entreprendre de blanchir votre réputation si injustement attaquée ? Bien d'autres personnes encore plus connues que moi vont venir à votre aide, et dans peu vous allez recevoir de tous côtés des documents pour écraser vos vils calomniateurs. Je finis, madame, en faisant les vœux les plus sincères pour que vos adversaires soient traités comme ils le méritent ; et puisse leur châtiment être aussi certain que tout ce que je viens de dire est vrai. Ma femme me charge de mille choses pour vous ; et je vous prie, madame la baronne, de vouloir agréer l'expression de mon respect et de mon dévoûment bien sincères.

» J.-L. Cramer, *lieut.-colonel.* »

3° « Madame et respectable amie, quoi ! il y a des méchants dans le monde qui, non contents d'avoir abusé de votre ignorance en affaires, osent attaquer la réputation de la personne dont la vie privée nous paraît le plus à l'abri de la dent de la calomnie. Nous en sommes indignés, et sommes prêts à vous envoyer de volumineux témoignages des vestiges honorables que vous avez laissés ici. Nous dirons, s'il le faut, aux tribunaux, que nous n'avons pas cessé de vous voir chaque jour chérie et honorée de tout ce qui vous entourait ; que la bienfaisance était votre vertu de choix ; que vos pas étaient tous marqués des ac-

tions que le livre céleste reçoit, quand les hommes sont inattentifs ou insensibles. Nous dirons que vous n'avez fait ici que des heureux. Nous dirons (mais il n'est pas possible qu'on nous le demande), nous dirons qu'il est faux, absolument faux, que vous ayez laissé des dettes en arrière, et qu'au contraire, à votre départ, vous eûtes la prévoyance de déposer 2,000 fr. pour payer le loyer de votre maison de campagne, en cas que la sous-location n'eût pas lieu : événement qui est arrivé. Nous dirons que votre charmant fils offrait le riche espoir des brillantes vertus qui vous honorent, et qu'il n'a pu puiser qu'au sein de la mère la plus digne de tous les respects, la mieux faite pour donner l'exemple de tout ce que la société accueille et chérit. Parlez, madame la baronne, parlez : que pouvons-nous dire pour faire passer dans l'esprit de vos juges les sentiments de haute considération que nous avons pour vous?

» Votre très humble serviteur,

» H. Hentsch fils. »

Il n'en fallut pas davantage pour détruire les impressions funestes qu'avaient pu produire les mensongers récits de mon audacieux calomniateur. Je fus sommée de déclarer si j'avais ou non reçu de sa part la valeur de ma traite. Sur ma réponse formellement négative, les arbitres ne manquèrent pas de nous dire : « Puisque vous êtes contraires en faits, nous ne pouvons nous en rapporter plus à l'un qu'à l'autre; nous vous jugerons d'après la teneur de la traite : si elle est causée *valeur reçue comptant*,

M. Cooper a raison ; il a tort si elle n'est pas causée de cette manière. Représentez donc cette traite. » Aussitôt j'écris à mon banquier de Londres, pour en obtenir une copie authentique. Mais avant qu'elle arrive, les délais du compromis venant à expirer, les arbitres rendent leur décision. Ils annulent le traité relatif *à la grande affaire*, fixent la dépense du sieur Cooper à 4,169 fr. 51 c., lui accordent 8,000 fr. *pour ses peines**, et terminent par cette disposition :

« Nous disons et jugeons qu'en, par le sieur Cooper, effectuant la remise des titres, pièces et autres objets quelconques, la dame de Sternberg sera tenue de lui payer la somme de 7,169 fr. 51 c. ; que le sieur Cooper sera tenu de lui remettre, lors du paiement de ladite somme, les deux traites de 75 liv. sterl. chacune, sinon que la valeur en sera déduite sur les 7,169 fr. 51 c. ; réservons aux parties leurs droits respectifs pour l'imputation, réclamée par la dame de Sternberg, de la valeur de 200 liv. sterl., montant de la troisième traite encaissée par le sieur Cooper. Moyennant l'exécution par la dame de Sternberg des dispositions qui précèdent, disons qu'elle sera libre et libérée de toutes choses envers le sieur Cooper, pour raison du traité du 21 avril 1828. »

L'exécution de ce jugement ne pouvait donner lieu à aucune difficulté, sans l'incident de la traite des 200 liv. sterl., sur lequel il n'avait pu être statué. Peu de jours après, cette traite arrive : elle était

* On dit mieux dit : « pour les grandes peines qu'il m'avait causées. »

causée *valeur reçue pour mon compte des exécuteurs testamentaires du feu lord Newborough ;* et Cooper avait affirmé qu'elle était causée *valeur reçue comptant.* Les 5,000 fr. devaient donc venir en déduction des 7,169 fr. 51 c. Cooper refuse de me les précompter. Je lui propose de soumettre de nouveau cette difficulté aux arbitres, qui, connaissant l'affaire dans toutes ses parties, auraient pu statuer sur le-champ. Un homme de bonne foi aurait accepté avec empressement ce moyen expéditif ; mais notre maraud, qui avait combiné d'avance tous les avantages de sa position, le repoussa formellement.

L'ayant sommé, par un acte extrajudiciaire, de nommer son arbitre, et faute par lui d'avoir satisfait à cette sommation, je me pourvus auprès du président du tribunal, qui en nomma un. Au jour indiqué pour la réunion des *amiables compositeurs,* Driver-Cooper leur fit signifier qu'il s'opposait à ce qu'ils procédassent, attendu l'annulation des traités ; et ceux-ci crurent devoir s'abstenir de prononcer, jusqu'à ce qu'il eût été légalement statué sur cette opposition. En même temps mon coquin me faisait commandement de lui payer la somme entière de 7,169 fr. 51 c., qu'il voulait recevoir immédiatement, en me privant, par ses futiles exceptions, de la faculté d'effectuer préalablement l'imputation des 5,000 fr., qui pourtant m'avait été si expressément *réservée* par le jugement arbitral. Mais je connaissais trop bien mon homme pour ne pas pressentir qu'après avoir obtenu le paiement qu'il sollicitait, il repousserait ensuite ma propre demande par tous les

moyens, même par le déclinatoire des tribunaux français. En conséquence je lui fis des offres réelles de la somme de 2,169 fr. 51 c.; et quant aux 5,000 fr. qui représentaient la valeur de ma traite de 200 liv. sterl., je proposai d'en faire le dépôt à la Caisse des consignations, pour cette somme n'en être retirée par le sieur Cooper qu'autant qu'il serait jugé que la susdite imputation ne devait pas être faite; et j'assignai, en outre, le sieur Cooper, pour voir déclarer mes efforts valables, et être condamné à me remettre tous mes titres, sous peine de 100 fr. de dommages-intérêts pour chaque jour de retard.

Tout ceci ne l'arrêta point, et il me fallut l'assigner en référé pardevant M. le président du tribunal, pour lui faire discontinuer ses poursuites. M. le président ayant rendu une ordonnance toute conforme à mes désirs, Cooper parut déconcerté, et il n'osa pas en interjeter appel. C'est en cet état que la cause fut portée à l'audience. Là, mon fripon reprit son rôle, et se montra, selon son usage, tout hérissé de difficultés et de chicanes qui prolongèrent une si dégoûtante discussion jusqu'au 8 octobre dernier*. Toutes ses ruses et ses finesses ne purent le sauver des condamnations qu'il méritait. Mais, hélas! mes victoires n'ont été que des funérailles, et mes gains, que de véritables pertes. Oui, mon excès de confiance en un homme si indigne m'a coûté plus de 28,000 fr., mon repos et ma santé!...

* Epoque de l'arrêt de la cour royale, confirmatif de la sentence des premiers juges. Voyez le *Courrier des Tribunaux*, vendredi 9 octobre 1829.

CHAPITRE X.

Insertion dans les journaux. — Visite de M. Laurentie. — Sa lettre et sa publication. — Introduction de M. Lafont-d'Aussonne. — Ses conseils. — Entreprise téméraire. — Ma prudence. — Réponses insidieuses. — Conduite de la famille Mills. — Lettres de mes enfants.

Quand je vis que mes fâcheux débats tendaient à leur fin, et que j'étais sur le point de reconquérir et mes documents et mon entière liberté, je fis insérer l'article suivant dans quelques journaux :

« En l'année 1773, deux illustres personnages français voyageaient en Italie *incognito,* sous le titre de M. le comte et de madame la comtesse de Joinville. Le 16 avril de la même année, la comtesse accoucha d'une fille dans la petite ville de Modigliana. Les parents, dirigés par des vues ambitieuses, se déterminèrent à échanger leur fille contre le fils d'un geôlier, nommé Chiappini, dont la femme accoucha aussi en même temps, et dont le fils a, par conséquent, joui du rang et de la fortune qui étaient destinés à l'autre enfant. Il a plu à la Providence de permettre que cette injuste usurpation durât pendant un grand nombre d'années. Cependant, pour prouver que la justice, quoique lente quelquefois, est toujours sûre, elle a dernièrement fait découvrir cette action dénaturée : les preuves suffisent pour convaincre tout esprit impartial; et une sentence régulière de la cour ecclésiastique de Faenza, prononcée sur les témoignages les plus évidents, a proclamé la vérité des faits. Le père subit, il y a longtemps, une mort violente : la mère a survécu, mais

elle est morte depuis huit ans, et il n'y a pas de doute que les parents, pendant leur vie, confièrent certains papiers et certains documents touchant cette affaire à des personnes qui étaient alors dans leur confiance. On n'a pas besoin d'ajouter que ces documents sont de la plus grande importance pour la fille, qui a été privée de son état. Elle sollicite, au nom de la justice et de l'humanité, les personnes qui possèderaient quelques documents à ce sujet, d'en informer immédiatement, par écrit, madame la baronne de S***, rue Vivienne, n. 18, à Paris. Elles peuvent compter sur une récompense considérable de la partie intéressée. »

Peu de jours après, je fis répéter à peu près la même chose. Enfin, M. Mills s'étant présenté une troisième fois au bureau de la *Quotidienne,* M. Laurentie lui témoigna le désir de me voir avant de procéder à la nouvelle insertion que je faisais solliciter, alléguant qu'il pourrait m'être bien plus utile lorsqu'il connaîtrait parfaitement mon affaire. On m'engagea à le recevoir, et je lui fis donner jour pour se présenter.

La première chose qu'il fit en me voyant fut un mouvement de stupeur. Il me dit qu'il avait très bien connu que mon paragraphe était relatif au *duc d'Orléans,* et que, craignant que *Son Altesse* ne lui en voulût, il souhaitait une communication de mes pièces avant d'aller plus loin. Je ramasse à l'instant quelques copies informes, échappées par hasard à l'avide rapacité de l'insatiable Cooper, et lui remets mon paquet. Il me conseilla fortement, non des pu-

blications partielles et mystérieuses, mais de mettre au grand jour toute mon histoire. Lui ayant répondu que telle était mon intention : « Vous ferez bien, me dit-il, et je vous assure que votre ressemblance avec Louis XIV est si frappante, qu'il suffit de vous voir pour être convaincu. »

On jugera difficilement de ma surprise lorsque, trois jours après, je reçus ma liasse, accompagnée, pour toute excuse, de cette brève explication :

« Madame la baronne, j'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces que vous m'avez confiées. J'ai eu occasion de remonter aux sources de la vérité, et je me suis assuré que M. le duc et Madame la duchesse d'Orléans ne quittèrent pas Paris ou la cour dans l'année 1778 *. Ainsi, je ne puis pas permettre que la *Quotidienne* imprime une seule ligne relative à l'événement mystérieux et extraordinaire qui est raconté dans ces papiers. J'ai l'honneur d'être, madame la baronne, votre très humble et très obéissant serviteur,

» Laurentie. »

A l'étonnement succéda la plus juste indignation

* Si par le titre de *duc d'Orléans* notre correspondant veut lui désigner celui qui seul le portait à cette époque, c'est-à-dire Louis-Philippe, mort seulement en 1785, nous sommes d'accord avec lui ; mais, dans ce cas, nous le prions d'observer que ce n'est point de tout la personne soupçonnée d'avoir fait le troc. Si, au contraire, il a entendu parler de Louis-Philippe-Joseph, fils du précédent, alors duc de Chartres, et depuis si connu sous le nom de *d'Orléans-Egalité*, la suite de notre histoire lui fera sûrement reconnaître que ces prétendues sources de *la vérité* n'ont pas été aussi *véridiques* qu'il semble le croire. Qu'il veuille nous lire jusqu'à la fin.

quand on me fit lire ce qui suit, dans le numéro des 2 et 3 novembre.

« Le public a pu remarquer, il y a quelque temps, une note dans la *Quotidienne* où l'on faisait mention d'un comte et d'une comtesse de Joinville qui, en 1773, auraient eu en Italie un enfant du sexe féminin, auquel on aurait subtitué un enfant mâle; et l'on demandait des renseignements sur cette substitution mystérieuse. Quelle que soit l'intention de la personne qui a fait déposer cette note dans nos annonces, il est de notre devoir de déclarer que nous n'en prenons pas la responsabilité. Nous avons même été dans le cas de nous *assurer* que cette publication couvre une intrigue dans laquelle il ne saurait nous appartenir de nous mêler pour rien; et nous désavouons la note qui a été remise dans notre bureau, et qui a pu ne paraître au premier coup d'œil qu'une simple annonce relative à des intérêts de famille. »

Je voulus d'abord forcer le téméraire rédacteur à transcrire dans son journal une réplique qui eût fait connaître à tout le monde son criminel abus de confiance, et lui demander comment il osait flétrir du nom odieux d'*intrigue* une réclamation que, par mes pièces à lui si loyalement communiquées, il savait être basée sur les dépositions de témoins nombreux, et sur une sentence épiscopale accompagnée des plus imposantes formalités; mais je fis réflexion que, mon mémoire général étant sur le point de paraître, la France et l'Europe entière me rendraient suffisamment justice après m'avoir lue.

Quelqu'un m'était nécessaire pour corriger les

nombreuses fautes échappées à ma plume, si inhabile dans la langue française, sans toutefois ôter à ma narration sa simplicité originale. Le sieur Lafont d'Aussonne, auteur des *Mémoires universels de la Reine de France,* se présente chez moi, me fait valoir ses talents littéraires, m'offre ses services, et parvient à se faire livrer une copie de mes notes. Voici son billet du lendemain :

« Madame, j'ai passé une partie de la nuit à lire vos papiers. Je les trouve concluants, et ne demeure surpris que d'une chose, c'est-à-dire que vous soyez restée un si long-temps sans attaquer le faux possesseur..... J'aurai l'honneur de vous voir dans la soirée, à l'heure d'hier.

» Votre plus respectueux et dévoué serviteur,

» Lafont-d'Aussonne. »

Je fus extrêmement satisfaite de sa manière de voir et de tous les raisonnements qu'il fit d'abord sur mon intéressante affaire. Mais, changeant *subito* de langage, il m'écrivit quelques jours après :

« Quelque temps que j'aie consacré à l'écrit dont vous m'aviez chargé, madame, je n'ai point de regret ni à mon travail ni à mes instants, si je conserve et votre confiance et votre estime..... D'après les choses que je sais et les événements qui se préparent, je demeure persuadé que votre cause n'est point sans périls, et que vous avez à vous préparer à des contradictions, à des humiliations, à des retardements, à des amertumes sans nombre. Vos dernières années seront des années de douleur et d'affliction : je n'exa-

gère pas. Une circonstance m'est offerte, en ce moment, de vous rendre le plus grand des services, pour votre paix et votre repos. Vous êtes bonne épouse et tendre mère : vous pourriez faire à l'instant même le bonheur de votre famille, et des personnes estimables qui vous ont donné des marques de leur fidélité et de leur dévoûment en se réunissant à vous. Quant à ce qui me concerne, madame, je ne songe à moi que pour vous renouveler l'assurance de mon zèle respectueux et sincère.

» Lafont-d'Aussonne. »

Pour le coup, je connus l'intrigue; et, voulant voir les avances qu'on pourrait me faire, je répondis de manière à laisser croire que j'entrerais volontiers dans la voie des concessions. Mon homme donna dans le panneau; ma lettre, tout insignifiante qu'elle était, reçut beaucoup d'applaudissements, et me procura la communication d'une pièce curieuse, dont le sieur d'Aussonne prétendit avoir envoyé secrètement un double à mon adversaire. En voici la teneur :

« Monseigneur, la maladie ou la souffrance de M. de Broval pouvant être de longue durée, je prends la respectueuse liberté de m'adresser directement à vous-même. Je n'ai point oublié que Votre Altesse Royale me fit l'honneur, il y a cinq ans, de m'appeler dans sa galerie, pour avoir mon opinion sur quelques portraits mal nommés ou douteux, et qu'elle voulut bien m'accueillir avec une affabilité particulière. Aujourd'hui, monseigneur, voici une circonstance

qui me ramène, en quelque sorte, auprès de vous.

» Milady Newborough, baronne de Sternberg, ayant lu avec beaucoup d'intérêt, à Nice, où elle se trouvait alors, mes *Mémoires universels de la Reine de France*, a désiré en connaître l'auteur, et cette dame, satisfaite de mon zèle, m'a engagé à revoir ses propres *Mémoires*, entièrement écrits de sa main, et à leur donner la forme et la couleur littéraire. Dévoué toute ma vie à la défense des grandes infortunes, j'ai accepté ce mandat sans balancer; et je pense avoir ajouté quelque perfection à un livre que la haute société me paraît attendre avec impatience, ici comme ailleurs. L'esprit rempli des singuliers détails que ces *Mémoires* renferment, je n'ai pu m'empêcher de considérer *comme un grand événement politique* l'éclat prodigieux que de semblables révélations vont avoir dans le monde, et je me suis demandé à moi-même si je ne ferais pas une bonne action en cherchant un moyen qui pût amener la conciliation et la paix.

» Il est hors de doute, monseigneur, que milady, bien dirigée par ses avocats, se verra forcée à prouver, par des traits de caractère et de conduite multipliés, que le père inhumain dont elle fut abandonnée a fait ce criminel échange *en vertu de son immoralité*. Dès lors, voilà ce père, d'ailleurs si fameux, remis en jugement devant l'Europe tout entière. Quant au fond de la question principale, tout vous est sûrement connu, monseigneur. Vous connaissez la déclaration lumineuse de Lorenzo Chiappini, faite peu de moments avant sa fin; vous connaissez les

nombreuses dépositions de tant de témoins naïfs et irrécusables ; vous connaissez la solennelle sentence du tribunal auguste qui a rétabli Maria Stella dans son état, et par conséquent dans ses droits. Partant de cette donnée, qui est si imposante, milady peut signer hardiment *née de Joinville ;* et nous n'avons d'autres *Joinville* que les princes de la maison d'Orléans. Les documents obtenus en Italie sont déjà bien considérables ; ceux qu'on a retrouvés en France ne le sont pas moins, et les deux voyages en Italie sont prouvés. A des circonstances aussi remarquables ajoutez, s'il vous plaît, Monseigneur, les faits suivants. Milady, en son profil, ressemble étonnamment à madame la dauphine ; vue de face ou en trois quarts, c'est la figure de mademoiselle d'Orléans, etc. Lord Newborough, son fils aîné, ressemble si fort à Louis XIV, et le chevalier Wins, son second fils, à feu le comte de Beaujolais, que les dessinateurs en sont surpris. Maintenant, monseigneur, j'ajouterai, si vous voulez me le permettre, que, par un événement tout aussi extraordinaire, et qui tient du prodige, les deux frères Chiappini, image de leur père, ont l'honneur de vous ressembler ! Tous les habitants de Florence et de Modigliana n'ont qu'une voix sur ce point.

» Je viens de vous exposer très sommairement cette importante affaire, laquelle m'est on ne peut pas mieux connue, puisque tout a dû passer sous mes yeux. Mon respect général pour le nom de *Bourbon* me porte à souhaiter que des confidences de cette nature ne soient pas mises au beau milieu de

la place publique, pour y devenir la fable ou le roman de tous les partis. Je désire de toute mon âme la conservation de notre aimable duc de Bordeaux; mais si, par un coup du sort, ce frêle rejeton était ravi à la France, la loi salique appelle vos enfants au trône, et il leur serait pénible et dangereux peut-être de n'avoir point pour eux l'opinion.

» Vous pressentez, monseigneur, quels seraient mes respectueux conseils, et je vous prie de ne voir en mon action d'autres motifs que ceux de la bonté, de la sagesse et de la prudence.

» L'excellente milady, qui chérit mes ouvrages, accorde quelque confiance à leur auteur; mais j'ai l'honneur de vous écrire à son insu..... Je voudrais pourvoir à sa tranquillité, qu'un si étonnant procès ne peut manquer de lui faire perdre; et, si vous aviez assez de confiance en moi pour m'accepter comme intermédiaire, un secret pressentiment me persuade que je la disposerais à la paix. Chaque jour je vois son respect et son admiration pour Louis XIV, pour Henri IV, etc., qu'elle regarde comme ses aïeux; mais je sais aussi qu'elle adore l'aimable Édouard, son plus jeune fils, dont on l'a cruellement séparée, et, par cette route bien naturelle, je pénétrerais, ce me semble, jusqu'à son cœur. Je me réjouirais alors de lui avoir rendu le calme et l'existence, et de vous avoir épargné, monseigneur, une discussion désagréable, et dont vos enfants auraient à souffrir tôt ou tard. Permettez-moi de me dire avec respect, monseigneur, de votre Altesse Royale, le très humble et très obéissant serviteur,

» Lafont d'Aussonne. »

Tout ceci dut m'inspirer une horreur invincible pour un homme qui, comme tant d'autres, en voulait aussi à mon bonheur. Pour me débarrasser de ses embûches, je commençai par lui interdire poliment ma porte. Bientôt, sous divers prétextes, je le priai de me remettre mes livres et mes papiers, et tâchai de lui faire connaître mes justes appréhensions. Ses lettres vont justifier ce que j'avance :

« 1° Madame, j'ai l'honneur de vous faire remettre vos livres relatifs à la grande affaire... Je vais aussi rassembler les papiers dont vous me demandez la remise, et, ce soir, vous les recevrez en un paquet cacheté ; j'aime bien à apporter moi-même ces sortes d'objets importants. Au nom de Dieu, ne vous laissez aller à aucune crainte envers moi et mes démarches. Je fais ce qu'il y a de mieux à faire dans votre unique et véritable intérêt. Si je vous ai demandé à vous voir un moment, c'était pour vous communiquer une chose des plus importantes, et qui se rapporte à ce qu'on vous a dit en Italie, qu'*un ecclésiastique français avait un grand secret sur tout cela.* Au moment où je vous écris, une personne de ma confiance fait les démarches nécessaires pour que le duc s'explique sur ce qu'il désire faire par rapport à ce que je lui ai écrit. Assurez-vous, milady, que Dieu vous réservait ma connaissance, et qu'après moi vous ne trouverez plus personne d'un bon et grand cœur comme le mien et d'une si noble probité. Mais vos malheurs ont bien eu le droit de vous rendre craintive et méfiante, et soyez assurée que je suis trop raisonnable pour m'en offenser. Je me dis

votre plus respectueux et dévoué serviteur, etc. »

« 2° Madame, ce que je vous disais dans ma lettre d'hier repose sur le témoignage de deux personnes, dont l'une âgée, infirme, d'un caractère sujet aux craintes et aux frayeurs, m'a déclaré ce qu'elle sait, et, par ses explications, m'a mis en état de m'expliquer à moi-même des choses qui, dans le temps, ne m'avaient point assez frappé, car j'ai été le meilleur ami et le défenseur de *celui qui savait tout.* L'autre personne, qui vit encore, ne veut jouer aucun rôle dans tout ceci, tant elle redoute la vengeance du *duc d'Orléans.* Mais moi, qui ne le crains pas, je vous promets, SI NOUS RESTONS UNIS, de tout déclarer et de tout dire.

» Comment avez-vous pu, madame, croire un seul moment qu'il y ait du complot dans mes démarches, qui sont aussi claires que le jour?.... Après avoir bien examiné votre affaire, j'y ai vu beaucoup de probabilités, mais malheureusement pas assez de preuves. Et voilà pourquoi, en homme d'honneur et de bonté, je vous ai conseillé de consentir à un accommodement, si votre riche adversaire veut lui-même se déterminer à faire un sacrifice. Par ce moyen vous auriez acquis, vous une augmentation de fortune en faveur de votre enfant, et le prince, *vrai* ou *supposé*, aurait conservé l'opinion publique et l'estime du petit peuple, que vos *Mémoires* et le bruit du procès ne peuvent manquer de lui faire perdre... Non, milady, la dame Fleury et moi nous n'avons pas de complot qui nous unisse contre vous, puisque cette méchante Irlandaise voudrait que l

duc vous écrasât de sa puissance sans vous rien donner de ses biens, tandis que je désire, moi, que, si vous en venez, lui et vous, à un accommodement, il vous fasse compter une somme considérable. La lettre que je lui ai fait remettre vous l'a prouvé suffisamment. Cette lettre, où je lui dis à découvert des choses si fortes et si humiliantes, n'est donc plus rien à vos yeux ! Est-il possible ? Et que faut-il donc faire, madame, pour vous prouver franchise et probité ? Oh ! quelle leçon pour moi !

» Je termine ici une lettre que je ne prévoyais pas devoir être si longue. Je vous ai servie avec zèle, milady ; je n'y ai point de regret, car je crois votre cause juste aux yeux de Dieu et aux yeux de la nature. Je m'éloigne sans ressentiment, quoique l'affront qui m'est fait me soit bien sensible. Si *le duc* vient à découvrir ce qui se passe, il en aura bien de la joie, car il redoute ma plume et la force de mes écrits. Je me dis avec respect, madame, etc.» .

Malgré toutes ses protestations, il ne put regagner ma confiance, et je ne voulus rien avoir de commun avec lui. J'avais encore auprès de moi la belle sœur de Mills; mais, depuis quelques jours, j'avais remarqué en elle un changement total dont je ne pouvais me rendre compte, et qu'elle ne savait m'expliquer qu'en prétextant une indisposition. Un matin, je vois entrer sa sœur cadette, qui me témoigne le désir d'emmener ma compagne avec elle, pour la faire jouir, pendant toute la durée du carnaval, des amusements dont elle se trouvait privée chez moi. Bien satisfaite de l'occasion qui se présente, je lui

réplique à l'instant : « Avec plaisir; je serais bien fâchée de lui causer quelque peine. Qu'elle reste chez elle tant qu'il lui plaira. »

Sur-le-champ ces deux ingrates vont soigneusement ramasser les dons de ma libérale munificence, font leurs paquets et partent sans dire mot. Depuis elles n'ont pas même daigné faire demander une seule fois de mes nouvelles.

J'ai enfin connu, mais trop tard, ce qu'était cette famille, et à quelles gens je m'étais si généreusement abandonnée. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que j'ai obtenu le règlement de mes comptes, et quand je les ai reçus, je me suis vue *jugulée!* Pour quelques consultations privées et sans importance, pour quelques courses dans Paris, *le discret* avocat se borne à me demander *la bagatelle* de 6,000 fr., fait *un oubli* de 300 liv. sterl. à mon préjudice, exige que je lui solde très rigoureusement des intérêts qu'il m'avait promis de ne pas me faire payer... Je me tais, espérant qu'il ne me forcera point à divulguer ce que je sais par moi-même, ou que j'ai entendu dire.

Mon fils aîné l'avait très bien jugé avant moi : car il m'a écrit dernièrement de Marseille qu'il avait toujours eu de forts soupçons à son sujet, et n'avait cessé de le regarder comme un hypocrite de profession.

Cette lettre du jeune lord Newborough, tout en me prouvant le grand intérêt qu'il me porte, m'a encore fourni au milieu de mes peines deux puissants motifs de consolation, par la double assurance

qu'il me donne du rétablissement de sa santé, et de son inviolable attachement à mon cher Edouard. Je savais qu'il souffrait depuis quelque temps de la poitrine, et sur de tristes antécédents* je fondais des craintes graves; d'un autre côté, l'avenir de mon troisième fils était pour moi une source de rudes perplexités. Mais son digne frère a bien voulu dissiper, sous ces deux rapports, toutes mes angoisses, en m'annonçant que l'air tempéré du midi de l'Europe lui a rendu ses premières forces, et me priant de dire à Edouard qu'il peut désormais regarder le château de Glynllifon** comme sa propre demeure. Que ceci est délicieux pour le cœur d'une tendre mère!.. Et ce n'est pas encore le seul témoignage d'amour filial qui soit venu adoucir mes amertumes. Le plus jeune de mes enfants ne manque pas de m'exprimer de temps en temps les élans de sa vive affection. Voici ce qu'il m'écrivait dernièrement :

« Je vois avec satisfaction que *notre grande affaire* commence à s'éclaircir et à prendre un jour favorable, désirant de toute mon âme que la chose tourne en notre faveur, et que vous puissiez enfin goûter quelques dédommagements et vous reposer de toutes les vicissitudes, soucis et tracas qui vous ont tant affligée depuis sept à huit ans. Croyez-moi, ma chère mère, mes vœux les plus sincères seraient de vous voir triompher d'un procès qui vous tient tant à cœur et qui regarde de si près notre famille et votre nom, etc. »

* Voyez pages 41 et 84.
** Voyez page 37.

CHAPITRE XI.

Cause de mes retardements. — Ma confiance. — Louis-Philippe, duc d'Orléans. — Louis-Philippe-Joseph, son fils. — Principaux vices de ce dernier. — Mauvais fils. — Mauvais époux. — Mauvais père. — Mauvais ami. — Mauvais citoyen. — Conséquence qui en résulte.

Je demande pardon à mes lecteurs de les avoir si longuement entretenus de tant d'ennuyeux détails. Ma première pensée n'était pas de m'étendre de la sorte; mais les récentes entreprises des plus audacieuses tromperies* m'ont de plus en plus convaincue que je ne saurais assez faire connaître les événements divers qui ont occasionné le retard de mes justes réclamations. Et si l'on était maintenant surpris de mon silence depuis que je suis parvenue à retirer mes titres de chez l'odieux Cooper, qu'on sache qu'à peine ils furent en mon pouvoir, je les fis remettre à un avocat de réputation, qui, après les avoir gardés pendant deux mois, m'écrivit qu'avant de se charger définitivement de mon affaire, il voulait, par l'entremise soit de M. de Broval, soit de M. Dupin**, obtenir la permission de faire des recherches dans les archives de la maison d'Orléans. « Le résultat de cette démarche, me disait-il, sera décisif, et quand elle aura eu lieu, nous pourrons adopter un parti sur la suite ou l'abandon du procès. »

On sent assez que je ne pus consentir à me mettre ainsi à la discrétion de mon adversaire. Je réclame

* Celle du faux duc de Normandie et du faux baron de Saint-Clair.
** Le premier intendant, et le second avocat des ducs d'Orléans.

mes pièces; mais encore cette fois je ne puis les obtenir qu'en payant 100 fr. pour le temps que mon *comique* jurisconsulte a trouvé bon de me faire perdre. Je prends alors le parti d'avoir recours à une de ces *colossales célébrités* que leur élévation sublime paraît mettre si fort à l'abri des fatales amorces de la séduction*, et telles furent d'abord ses belles assurances :

« Madame la baronne, je n'ai pas encore pu examiner les papiers que vous avez bien voulu me confier. Je me propose de consacrer à cette étude ma journée de demain, et je m'empresserai de vous dire mon opinion sur cette *importante* affaire. Veuillez agréer, madame la baronne, les très humbles hommages de votre obéissant et respectueux serviteur,

» B., F. »

Qui le croirait, plus de cinquante jours s'étaient écoulés depuis la réception de cette lettre, que mon paquet n'avait pas encore été ouvert, et que mon affaire, estimée si *importante*, restait toujours dans l'oubli.....

Je l'ai enfin remise à un homme que d'honorables recommandations rendent digne de toute ma confiance : il n'en abusera point, et il n'en sera pas certainement de lui ni des gens qu'il emploiera à mon service comme de ceux qui, ayant figuré pour moi dans l'affaire Cooper, m'ont depuis si cruellement pressurée (9).

Oui, je l'espère, la Providence ne m'aura pas en-

* Hélas ! la vraisemblance n'est pas toujours la vérité.

tièrement abandonnée, et le jour du triomphe arrivera. J'en ai pour garant tant de précieuses découvertes, que les noires machinations de mes ennemis ne m'ont pas empêchée de faire, et qui sont venues me consoler au milieu de mes innombrables afflictions. Qu'on veuille m'écouter encore.

En 1773, époque de l'infâme substitution, la maison d'Orléans était ainsi composée : le prince de ce nom était Louis-Philippe, marié en premières noces à Louise-Henriette de Bourbon-Conti, et en secondes à madame de Montesson; mais ce dernier hymen demeura toujours secret.

Du premier était né Louis-Philippe-Joseph, alors communément appelé duc de Chartres, et ensuite devenu à son tour duc d'Orléans, titre qu'il abandonna plus tard pour prendre le burlesque sobriquet d'Egalité, sous lequel il se rendit si ignominieusement fameux. Il avait épousé mademoiselle Louise-Marie-Adélaïde, fille du duc de Bourbon-Penthièvre, morte en 1821, sous le nom de *duchesse douairière d'Orléans.*

Louis-Philippe-Joseph est justement le personnage qui, d'après mille données, *nous semble* avoir été le coupable auteur de l'échange criminel. Je dis *nous semble,* car, soumise d'avance à la future décision de mes juges, je ne veux nullement la prévenir.

Je ne dirai pas avec les historiens de sa vie* que le duc de Chartres, à peine sorti de l'enfance, ma-

* *Conjuration de L.-P.-J ; Vie publique du même ; Vie du duc de Chartres*, et grand nombre d'autres ouvrages.

nifesta les goûts les plus pervers, et qu'il ne se plaisait que dans la turpitude. Je ne dirai pas que ses vices avilissants le rendirent, dès sa jeunesse, l'objet d'un mépris universel, et finirent par lui attirer les qualifications les plus ignobles. Je ne dirai pas que, dans son inextinguible ardeur pour les richesses, il ne craignait point de manifester la plus vive impatience de voir se prolonger les jours de son père; que, non content de s'avilir lui-même, il voulut flétrir publiquement celle qui l'avait porté dans son sein, et abdiqua sans pudeur sa glorieuse descendance du sang le plus auguste. Je ne dirai pas que son épouse eut toujours la pénible douleur de voir infructueux les efforts qu'elle fit pour l'amener aux règles d'une sage modération, et qu'elle eut à souffrir des désagréments de toute espèce de la part d'un époux à la fois dur et infidèle. Je ne dirai pas qu'il envoyait sans pitié dans l'asyle de l'indigence les tristes fruits de ses déréglements, et que ses enfants légitimes, abandonnés de très bonne heure à des mains étrangères, ne furent jamais l'objet de ses soins, rarement de ses caresses. Je ne dirai pas que, mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, il ne pouvait manquer d'être mauvais ami, et que plusieurs de ses confidents devinrent les malheureuses victimes de ses perfidies ou de ses fureurs*. Je ne dirai pas que ses audacieuses révoltes, sa haine implacable envers le meilleur des rois, les cris parricides qu'il

* Tout le monde connaît le triste sort de l'infortuné prince de Lamballe, etc., etc.

fit retentir contre lui avec une si horrible assurance, le représentant à ses propres yeux comme le plus odieux des citoyens, lui arrachèrent cet aveu si juste et si humiliant : « J'aimerais autant être guillotiné que banni, car quel est le pays où l'on voudrait me recevoir ? » Je ne dirai pas..... car je rougis en traçant ces lignes, et mon cœur saigne de honte !.. En faudrait-il d'ailleurs davantage pour représenter l'homme que nous venons de dépeindre comme bien capable du crime énorme que nous nous croyons en droit de lui imputer ? Nous avouons cependant que de la simple possibilité on ne saurait conclure à la réalité d'une chose : aussi allons-nous l'appuyer sur des raisons d'une tout autre nature.

CHAPITRE XII.

Principe incontestable. — Titre et fief de Joinville. — Voyage sous ce nom. — Qualités du comte. — Son signalement. — Son caractère. — Sa position. — Sa présence en Italie. — Déposition de la dame Chiappi-Toschi. — Certificat du comte Guerrieri-Valopio. — Autre du prêtre Charles Bramone. — Lettre du baron de Viney. — Attestation de M. D***. — Résomption.

L'identité de nom, de qualité, de signalement, de caractère, de position, de temps et de lieu, suffit, sans doute, pour établir l'identité de personne, ou rien jamais ne saurait la constater. Appliquons ce lumineux principe au fait qui nous regarde : il en résultera une démonstration.

1° *Le nom.* Rappelons-nous que le principal auteur de la substitution odieuse fut un Français ap-

pelé *Louis, comte de Joinville.* Or, le silence tant de l'histoire que de tous les nobiliaires ne permet pas même de soupçonner que ce titre, à l'époque de 1773, ait appartenu à quelqu'un qui n'aurait pas été de la famille d'Orléans. Examinons s'il se trouvait alors dans cette famille.

Le fief de Joinville, érigé en baronie dès le commencement du onzième siècle, et en principauté sous Henri II, après avoir successivement passé à plusieurs seigneurs, était enfin *tombé en quenouille* par la mort du duc de Guiche, prince de Joinville, arrivée le 16 mars 1675; et *Mademoiselle,* fille de Gaston de France, en ayant hérité du chef de Catherine-Henriette de Joyeuse, duchesse de Guise, son aïeule maternelle, le donna par testament à son cousin germain, Philippe de France, *Monsieur,* frère unique de Louis XIV et tige de la branche d'Orléans. D'où il suit que cette principauté est vraiment patrimoniale dans cette maison, et que le duc de Chartres, fils du titulaire, avait au moins le droit de se dire comte de ce nom.

Je dis plus : qu'on ouvre les livres publiés à son sujet, et le seul frontispice apprendra qu'il était non seulement duc de Valois, de Nemours, de Montpensier, d'Etampes, mais encore comte de Beaujolais, de *Joinville,* de Vermandois et de Soissons *. Je dis plus encore : c'est là précisément la dénomination sous laquelle lui et son épouse avaient coutume de voyager. En 1778, celle-ci l'adopta pour aller en

* Voyez *Explication de l'énigme*, et autres ouvrages.

Hollande; le premier l'avait prise en 1777, pour visiter les Pays-Bas; telle avait été, l'année précédente, le titre de la duchesse pendant toute la durée de sa promenade en Italie *; et, pour ne parler que de l'année du troc, les journaux du temps ne permettent pas de douter que le duc n'ait exécuté, sous ce nom, et pendant l'été, un assez long voyage **. Quoi! des témoins vénérables, dont nous invoquerons bientôt les précieuses assertions, nous certifient que l'auguste couple s'était revêtu de cette même qualification justement à l'époque de l'échange, et dans les contrées mêmes où cet horrible accord fut exécuté ***.

2° *Les qualités.* D'après le jugement de Faenza, le comte de Joinville était un seigneur français; presque tous les témoins nous assurent qu'il était riche et puissant; et, s'il faut en croire celui qui, sur ce point, devait être mieux informé que personne, comme tenant ce qu'il nous révèle de la bouche même de l'homme qui avait sans doute catégorique-

* Voyez *Conjuration de L.-P.-J.*, la *Gazette de France*, et autres ouvrages.

** « On nous assure, nous dit la *Gazette de Leyde* (article *Paris*, 25 juillet 17[illegible]), que M. le duc de Chartres va faire un voyage de trois semaines en Hollande, sous le nom de comte de Joinville. » Le *Journal historique et politique des événements des différentes cours de l'Europe* (article France, 4 août 17[illegible]) annonce ainsi l'exécution de ce projet : « Monseigneur le duc de Chartres, ayant pris congé du roi et de la famille royale, s'est rendu à Metz, et de là à Thionville, d'où l'on assure que ce prince ira à Luxembourg et dans les Pays-Bas autrichiens, où il voyagera sous le nom de comte de Joinville. » Nous voudrions bien savoir ce que pourrait maintenant nous opposer le docte Lemontey! Voyez pages [illegible] et suivantes.

*** Voyez ci-après : *Le temps et le lieu*.

ment interrogé le comte, lors de son arrestation à Brisighella, il n'était rien moins qu'un *prince déguisé*.* On se souvient d'ailleurs qu'ayant été conduit devant le cardinal-légat de Ravenne, celui-ci, après l'avoir reconnu, le reçut avec empressement, l'embrassa avec affection, et lui rendit sur-le-champ sa liberté entière : or, il faut observer que l'étiquette de l'Eglise romaine veut que les cardinaux n'embrassent jamais que les membres des maisons régnantes, et il n'y avait guère que les égards dus à un rang aussi auguste qui pussent faire couper court aux poursuites déjà commencées par les inexorables agents de l'inquisition. Maintenant, supposons réunis dans une même personne les titres de *comte de Joinville, grand seigneur français, appartenant en 1773 à une famille souveraine :* qui ne reconnaîtra aussitôt Louis-Philippe-Joseph?.....

3° *Le signalement.* « Le comte de Joinville, nous racontent les témoins d'Italie, avait une belle taille; il était un peu gros, teint tombant sur le brun, nez rouge et bourgeonné, superbes jambes **. » Mais n'est-ce pas absolument le portrait que l'abbé de Saint-Fare me traça du duc de Chartres, dont il était le frère naturel ***, portrait tout à fait conforme à ce qu'en disent tous ceux qui l'ont connu? Voici, entre autres, comme s'exprime un auteur qui avait, pour ainsi dire, toujours vécu à ses côtés.

* Voyez la *déposition du chevalier don Gaspar Peretti*, fils du gouverneur de cette ville, page 75.

** Voyez pages 60, 71 et suiv.

*** Voyez page 64.

« Louis-Philippe-Joseph était bel homme, dans toute l'étendue du sens que l'on peut donner à cette expression. Sa taille, au-dessus de la médiocre, avait des contours gracieux et nul défaut. On ne saurait être mieux fait qu'il l'était dans la partie inférieure du corps, à partir de la ceinture. Le reste était un peu épais; mais cet embonpoint ne lui donnait pas mauvaise grâce... Ses débauches avaient encroûté son visage, son nez et la partie inférieure de son front, d'un assemblage de petits boutons rouges; et c'est cette sorte de masque, dont il était en effet enlaidi, mais que le libertinage, et non la nature, lui avait donné, qui faisait dire à bien des gens que sa physionomie était hideuse *. »

4° *Le caractère.* Celui du comte de Joinville était une extrême familiarité envers les personnes de la plus basse condition, et une grande générosité quand il s'agissait de procurer la réussite de ses projets ambitieux : les dires positifs des témoins, sa prompte intimité avec le concierge, les présents qu'il lui fit, ne laissent aucun doute à cet égard. Mais à ces traits qui ne croit voir le tableau que nous dessinent, de concert, les historiens du duc de Chartres?

« Il aimait, nous disent-ils, à se confondre dans la foule, et ne se trouvait jamais plus heureux que lorsqu'il lui était possible de s'affranchir de la gêne et de l'étiquette : il avait l'humeur enjouée et caustique, se plaisait à railler ses inférieurs, et souffrait

* *Conjuration de L.-P.-J.*, liv. 1er. C'est encore ce même masque qui, ayant terni la blancheur naturelle de sa peau, lui donnait une couleur sombre et tombant sur le brun.

sans impatience qu'ils le raillassent lui-même. Oubliant cette avarice dont il a donné tant de preuves, et qui allait jusqu'à lui faire dire *qu'un écu dans sa poche valait mieux pour lui que toute l'estime publique*, il ne faisait pas difficulté d'en répandre avec profusion les sordides profits, soit pour obtenir des nominations aux états-généraux, soit pour s'attacher un grand peuple qu'il voulait subjuguer*. »

5° *La position.* Nous avons vu que le comte de Joinville avait quelques motifs d'appréhender que son épouse ne lui donnât jamais d'enfant mâle, et qu'il craignait de perdre, dans ce cas, un grand héritage, absolument attaché à la naissance d'un fils. Or tout le monde sait qu'en 1773 la duchesse de Chartres, malgré toute la vigueur d'une brillante jeunesse, n'avait encore mis au monde, depuis quatre ans de mariage, qu'une fille morte en naissant, le 10 octobre 1771**. Son ambitieux et avide mari devait donc bien redouter non seulement de voir s'évanouir l'espoir flatteur de fixer sur sa race la bienveillante attention de ses compatriotes, pour en obtenir la *transmission heureuse* de cette couronne de France, objet de tant de vœux, d'intrigues, de sourdes manœuvres, et peut-être d'*obscurs forfaits* ***! mais encore de ne pouvoir concentrer irrévocable-

* Voyez *Conjuration de L.-P.-J.*, liv. Ier.; *Vie politique* du même, p. 6; *Vie du duc de Chartres*, page 25, etc., etc.

** Voyez le Journal de sa vie, et autres ouvrages.

*** Si l'on en croit quelques auteurs, il aurait fait avaler à plusieurs membres de la branche régnante de fatales liqueurs, heureusement inefficaces, pour absorber en eux les facultés de l'homme!.... *Vie de L.-P.-J. duc d'Orléans*, page 41.

ment dans sa famille toutes les affections de son beau-père, le plus riche des princes, qui, seulement âgé de quarante-huit ans, avait déjà assez souvent, depuis la mort de son épouse*, manifesté l'intention de contracter une seconde alliance**. On le sent, encore ici l'identité est parfaite. Passons enfin au point qui nous paraît tout ensemble et le plus important et le mieux prouvé.

6° *Le temps et le lieu.* C'est au printemps de l'année 1773 qu'au sommet des Apennins, et dans un diocèse dépendant des Etats du pape, le sieur comte de Joinville, au moyen de la plus atroce convention, parvint à s'assurer un héritier de son nom et de ses grandes espérances. Serait-il vrai que Louis-Philippe-Joseph et son épouse se fussent justement trouvés à cette époque dans ces mêmes pays? Disons-le hardiment, l'affirmative n'est pas douteuse.....

J'avais appris, pendant mon séjour à Gênes, qu'il y avait à Reggio une dame anciennement attachée au service de la maison d'Este, et qui avait ouï parler du voyage mystérieux. On comprend sans peine comme je dus m'empresser à lui écrire. A son tour, elle satisfait sans retard à mes demandes, et me proteste de sa disposition à déclarer, s'il le faut, en justice et devant les tribunaux, tout ce dont elle me fait part.

Enchantée d'une telle assurance, je donne mes

* Aglaé d'Este, fille du duc de Modène.

** D'abord avec la princesse Mathilde d'Este, sa belle-sœur, puis avec la belle Forcalquier, etc. Voyez *Vie du duc de Penthièvre*, par M. Guénard, tome II, pages 45 et suiv., 114 et suiv.

ordres à l'effet d'obtenir un acte bien régulier. Je nomme mon procureur ; un curateur est donné d'office aux comte et comtesse Joinville, ou à tout autre absent intéressé en cause. En un mot, toutes les formalités préalables ayant été fidèlement remplies, on se transporte, *par respect pour sa condition*, chez la dame témoin, laquelle, après avoir fait serment de dire la vérité tout entière, interrogée sur les causes de sa comparution, son âge, son domicile, sa mémoire, répond :

« C'est pour obéir à l'ordre qui m'en a été juridiquement intimé de la part de M. le président que je consens à cet examen. Je suis âgée de soixante-quatre ans ; je demeure à Reggio, ma ville natale, et je suis née précisément dans le palais de S. A. S. la duchesse Marie-Thérèse-Cybo d'Este, chez qui résidait feu mon père, Josaphat-Galuppi, en qualité d'auditeur des comptes et comme chargé de la garde-robe du duc François. Ma mémoire est très bonne, et je me souviens fort bien des événements arrivés dans mon premier âge. »

Interrogée si, pendant que la susdite duchesse habitait Reggio, y sont venus certains prince et princesse remarquables, répond :

« Pendant l'année 1773, et il me semble au printemps avancé, sont passés par cette ville, venant, je crois, des Etats du pape, LL. AA. SS. le duc Louis-Philippe de Chartres et la duchesse Louise-Marie son épouse. Je le sais parce que j'étais présente lorsque le comte Manetti, majordome de la duchesse

Marie-Thérèse Cybo, fut envoyé à l'hôtellerie pour complimenter les susdits prince et princesse, et les inviter à se rendre à la cour. Je le sais encore parce que, me trouvant dans une arrière-chambre au retour du comte Manetti, je lui entendis très distinctement dire que Leurs Altesses remerciaient et n'acceptaient point l'invitation, tant à cause de l'incognito qu'elles voulaient conserver, voyageant sous le nom de *comte de Joinville*, *Français*, qu'à raison du peu de temps qu'elles auraient à rester. »

Interrogée si elle sait que ce prince ou cette princesse de Chartres aient encore visité cette même ville à une autre époque que la précédente, répond :

« En 1776, précisément au mois de mai, temps de la foire, et au moment où plusieurs autres princes se trouvaient aussi à Reggio, arriva de nouveau dans cette cité, et y séjourna jusqu'au mois de juin, la même princesse Louise-Marie de Chartres. Son logement était au palais Guicciardi, que mon père lui avait fait préparer par ordre du duc François. Cette fois je l'ai vue venir à la cour, où je résidais habituellement. Quand elle se présenta, tout le monde me dit que c'était la duchesse de Chartres, et c'est comme telle qu'elle fut reconnue et saluée par toutes les personnes de haute distinction. »

Après ces diverses interpellations, on a encore répété l'examen, suivant l'ordre des chapitres produits au procès, et dont le notaire-greffier a donné lecture au précieux témoin, qui a dit :

Sur le premier :

« C'est bien vrai que, pendant le printemps de l'année 1773, sont passés par Reggio, venant des Etats du pape, LL. AA. SS. le duc Louis-Philippe de Chartres et la duchesse Louise-Marie, son épouse, la même princesse qui, en 1776, arriva avec d'autres princes à la foire qu'on tenait à Reggio pendant le mois de mai. »

Sur le second :

« C'est également vrai que les deux susdits prince et princesse voyageaient *inconnus* et avec peu de suite, se faisant annoncer sous le titre de *comte et comtesse de Joinville.* »

Sur le troisième :

« C'est encore la pure vérité qu'à la nouvelle de leur arrivée à Reggio, S. A. S. la duchesse Marie-Thérèse Cybo d'Este envoya son majordome, le comte Manetti, pour complimenter les illustres personnages et les prier de se rendre à la cour. Mais ils n'acceptèrent point l'invitation, alléguant *le secret incognito dans lequel ils se tenaient*, et les dispositions déjà faites pour un prompt départ; et je sais tout cela, pour les motifs ci-devant exposés. »

Enfin, quant aux autres questions accessoires

qu'on lui adresse, elle répond pertinemment qu'elle professe la religion catholique; qu'elle est mariée au très noble seigneur Marie-Toschi de Reggio; qu'elle n'est ni ma parente ni mon alliée sous aucun rapport; que son dire ne lui a été dicté par personne, qu'elle n'a été guidée que par son amour pour le droit et la justice. Lecture faite de sa déposition, elle la ratifie et l'approuve par sa signature.

Dans la lettre qu'elle me fit d'abord l'honneur de m'écrire se trouvent deux circonstances omises dans l'interrogatoire; savoir : *que la réponse donnée au comte Manetti lui avait été depuis souvent répétée par des gens de la cour, et que les illustres voyageurs, après avoir passé la nuit dans l'hôtel où ils étaient descendus, étaient partis le lendemain de très bonne heure.*

Après un témoignage aussi favorable, je fais continuer mes recherches et trouve le moyen de le corroborer parfaitement. Voici d'abord ce que certifie une personne fort remarquable par le rang qu'elle occupe.

« Pour rendre hommage à la vérité, j'atteste à tout le monde que, vers la fin du printemps ou le commencement de l'été, je ne sais si c'est en l'année 1772 ou 1773, mais je suis certain que c'est à une de ces deux époques, est passé par Reggio, où il a couché une nuit, S. A. R. le duc d'Orléans, dont je me rappelle très bien que tel était le signalement : *taille moyenne, bien fait, un peu gros, visage rond,*

comme marqué de la petite vérole, bourgeonné, nez rouge et boucles aux oreilles. Lequel très respectable personnage voyageait incognito avec une femme qu'on disait être son épouse, et sous le nom de *comte de Joinville*. Je puis d'autant plus attester et confirmer ce fait à qui que ce soit, qu'à cette époque j'étais à la cour de Modène et au service de S. A. S. Hercule III, qui alors régnait glorieusement. En foi de ce, j'ajoute à mon seing les armoiries de ma famille.

» BERNARDIN-GRILLENZONE-FALOPIO,
» Chambellan de S. A. I. l'archiduc d'Autriche, etc. »

A l'appui de ces concluantes déclarations vient encore la suivante :

« Le soussigné, de la ville d'Alexandrie en Piémont, où il fait sa résidence, âgé de 67 ans, ancien professeur de rhétorique, pensionné de S. M. le roi de Sardaigne pour avoir servi quarante ans, étant encore très sain d'esprit, se souvient comme si la chose venait d'avoir lieu, et serait prêt à soutenir avec serment qu'il y a cinquante ans environ, ne pouvant, à cause de l'éloignement du fait, préciser rigoureusement l'année, il a vu de ses propres yeux passer par Alexandrie, venant d'Italie et se dirigeant sur le Piémont, le duc d'Orléans, qui alors portait le titre de duc de Chartres. Il allègue en preuve de ce qu'il avance qu'il l'a vu dans sa calèche, qui s'est arrêtée avec toute sa nombreuse suite pendant plus de demi-heure devant le palais de la comtesse Govo-

ne, peu éloigné de la poste, sans qu'on en sût la raison. Le soussigné s'arrêta le même espace de temps, et se souvient que c'était dans la matinée, mais ne se rappelle qu'imparfaitement les traits de ce seigneur. Il croit avec certitude que c'était dans la belle saison, et affirme que c'est ici la juste, pure et entière vérité. En foi de quoi il va signer, afin que ceci puisse servir de document authentique et historique.

» Alexandrie, le 17 décembre 1824.

» Le prêtre CHARLES BRUNONE, etc.* »

M. le baron de Vincy de la B..., dans une lettre dont il a eu la complaisance de m'honorer dernièrement, déclare, en propres termes, que, *se trouvant au sein de sa famille en* 1773, *la nouvelle se répandit dans le pays que le duc de Chartres avait passé à Berne, sous le nom de Monsieur le comte de Joinville.* Ce qui, conformément aux assertions réitérées d'Alquier-Caze**, semblerait indiquer que le prince traversa la Suisse, en allant en Italie, ou à son retour.

Enfin M. D***, anciennement attaché à la maison d'Orléans, atteste que *feu madame la Douairière avait fait un voyage au-delà des Alpes avant celui de* 1776; et quoiqu'il ne se rappelle que confusément que ce fut en 1773, il sait positivement que le nom de l'incognito était celui de *comtesse Joinville*, etc., etc.

* Suivent les légalisations requises.

** Voyez page 92.

Ainsi, en nous résumant, entre Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, et le sieur Louis, comte de Joinville, auteur de l'indigne substitution, nulle différence : tout en eux est identique, tout prouve, tout démontre une seule et même personne, un seul et même individu...

CHAPITRE XIII.

Favorables circonstances. — Incognito des princes. — Voyage de 1776. — Précautions extraordinaires. — Egards du duc pour son épouse. — Subite différence. — Délivrance de la princesse. — Témoins dévoués, — Absence du parlement. — Crainte de se trahir. — Larmes étouffantes. — Peines secrètes. — Mutuelle indifférence. — Paroles de Louis XVI. — Autres de d'Orléans. — Frappantes similitudes. — Traces matérielles.

Ma tâche serait sans doute remplie s'il ne s'agissait que d'inspirer la confiance et d'établir la conviction ; mais, quand je songe à l'avantageuse position de celui que je vais combattre, puis-je trop chercher à me munir d'armes et de soutiens ? Examinons donc encore certaines circonstances d'où résultent en notre faveur de nouveaux arguments.

1° Lorsque, voulant affranchir ceux qui auront à le recevoir des minutieuses rigueurs d'une gênante étiquette, un prince se détermine à voyager sous le nom peu connu de quelqu'une de ses terres, il a soin de faire publier sa libre métamorphose, afin que, sous ce titre d'emprunt, personne ne méconnaisse celui qui le porte momentanément ; et, loin de fuir

les palais des rois, il va y goûter plus à son aise les charmes de la félicité. Prenons pour exemple le voyage de 1776.

Madame de Chartres, ayant accompagné son époux jusqu'à Toulon, où celui-ci doit s'embarquer pour sa campagne de mer, se détermine à visiter la Péninsule, sans en avoir préalablement obtenu la permission de la cour*. Quel intérêt n'aurait-elle pas à tenir caché *ce coup de tête*, pour lequel elle ne s'attend à rien moins qu'à être exilée**. Malgré cette crainte, elle fait pompeusement annoncer qu'elle voyagera sous le nom de *comtesse de Joinville*, trace son itinéraire, se montre partout publiquement, et reçoit en tous lieux les hommages qu'on veut lui rendre***.

Pourquoi donc, trois années auparavant, rien de tout cela ne fut exécuté? Pourquoi ce silence profond, ce voile impénétrable? Pourquoi cet *incognito secret*, comme parlent les témoins?**** Pourquoi le duc et la duchesse voulurent-ils alors rester ignorés, au point d'aller descendre à l'auberge, dans une ville où régnaient leurs plus proches parents*****, et aimèrent mieux passer la nuit dans une hôtellerie que d'accepter l'invitation qui leur fut faite de se

* *Mémoires de madame de Genlis*, tome III, page 14.

** *Ibid.*, et page 65.

*** *Ibid.* Voyez aussi la *Gazette de France*, et autres ouvrages Voyez surtout (10).

**** Voyez page 156.

***** Le duc de Modène était le grand-père maternel de madame la duchesse de Chartres.

rendre à la cour !... Cette précaution, cette clandestinité, n'annoncent-elles pas l'exécution d'un crime, et d'un crime encore plus énorme que celui de manquer très grièvement aux égards dus à son souverain ? Mais, nous le demandons, ce crime, quel est-il ? Qu'on nous le signale. De grâce, pourrait-on nous en citer un autre que celui-là même que tant de preuves incontestables nous ont déjà indiqué ?...

2° Dans le temps de la première grossesse de son épouse, le duc de Chartres ne la quittait jamais, redoublait de caresses à mesure qu'elle avançait vers son terme, évitait ses premiers écarts, et se tenait avec la princesse sur le ton le plus convenable, « ce qui causa, dit un auteur, une joie extrême à M. le duc d'Orléans, et surtout à M. le duc de Penthièvre * ».

Fidèle à cette manière d'agir, on ne le voit pas, en 1773, s'éloigner de la duchesse pendant les mois antérieurs à celui de sa naissance; à peine va-t-il faire, le 22 février, une petite cour à Chantilloup, pour y voir le duc de Choiseul **; tandis qu'après le mois d'avril ce ne sont plus de sa part qu'absences réitérées, courses sur courses, voyages sur voyages ***; et, loin de se contraindre, de se modérer en rien, il passe les journées entières avec les jongleurs et les

* *Mémoires secrets*, ou *Journal d'un Observateur*, etc., 29 juillet 1771.

** *Journal historique*, tome IV, et autres.

*** *Journal historique*, 24 mai. Voyez aussi ci-devant page 149.

filous, cherche de nouveaux raffinements à ses orgies, et porte l'excès de ses débauches jusqu'à surprendre et choquer les gens, d'ailleurs si peu susceptibles, du Palais-Royal *.

Que conclure d'une si grande et si subite différence ? De deux choses l'une : ou que la duchesse n'était plus enceinte, ou que le duc ne se mettait plus en peine de l'enfant qu'elle pourrait lui donner. Cette seconde hypothèse est évidemment inadmissible, surtout quand on pense que la fausse couche de 1771 devait naturellement inspirer à son cœur ambitieux les craintes les plus graves. Et s'il était devenu si indifférent à la naissance d'un premier né, pourquoi, six ans plus tard, fit-il éclater tant de joie en se voyant père d'un *troisième fils* ** ? Il nous faut donc *nécessairement revenir* à la *première* supposition, et *reconnaître comme déjà effectuée* la *délivrance de la princesse* ; *ce qui se* trouve en parfaite harmonie *avec la relation de certains* habitants de Forges ***, *qui affirment qu'elle a* quitté leur ville vers la fin de juillet 1772 *avec tous* les signes d'un *commencement* de *grossesse*, qui de-

* [illegible], et *Journal d'un Observateur*, etc., 20 et 29 juin, 23 juillet [illegible].

** On cite un bon mot qu'il dit à son épouse qui venait de donner le jour au comte de Beaujolais : « Quoi ! Madame, en supposant l'enfant venu-né, vous ne me donnez qu'un enfant, à moi qui ai travaillé pour quatre ? » [illegible] et *Journal d'un Observateur*, 15 octobre [illegible].

*** Bourg de la Seine-Inférieure, où se trouvent des eaux minérales que la princesse alla boire après sa fausse couche.

vait naturellement trouver son terme au mois d'avril suivant. Mais, si elle n'était plus enceinte au mois d'avril 1773, n'est-il pas impossible que le 6 octobre de la même année elle ait mis au monde le *duc de Valois* *? Ce qu'on raconte touchant l'époque de cet accouchement est donc une fable, et une fable dont mon histoire seule explique le motif. . . .

3° Il est clair que cet événement, qu'on dit être arrivé cinq mois et demi après mon échange, n'exigeait aucune précaution s'il était réel, qu'il en demandait au contraire beaucoup s'il était supposé. Aussi ce n'est point dans l'église paroissiale et en public, ce n'est pas même dans la chapelle du Palais-Royal, mais dans tout autre endroit non indiqué de cette demeure, que l'enfant, né, dit-on, à trois heures du matin, fut simplement ondoyé en présence de deux témoins obscurs attachés au service de la maison d'Orléans. On n'y voit aucun ministre du roi, aucun homme de la cour; en un mot, nul n'y figure dont le dévoûment ne serait pas assuré (1).

Ce n'est pas tout : dans la gazette de Modène, appelée *le Messager,* n° 44, 3 novembre 1773, on lit, sous la date de Paris, 11 octobre : « Personne n'ignore qu'ici, à la naissance des fils du sang royal, on dresse procès-verbal en témoignage, auquel assistent des commissaires du parlement, qui le souscrivent. Cette formalité a été négligée pour le duc de

* Le même qu'on appelle aujourd'hui le *duc d'Orléans.*

Valois, et on a seulement ajouté au procès-verbal fait en cette occasion deux mots : *le parlement absent*. Le procès-verbal fut présenté au roi, afin qu'il le souscrivît ; et on assure que, sans faire attention à cette phrase, Sa Majesté signa sans difficulté. » Or, la chose, d'après le journal que nous citons, parut si surprenante, que le public, ne pouvant s'en rendre compte, crut y découvrir le signe avant-coureur des plus grands événements politiques.....

4° Depuis long-temps le voyage de 1776 avait été résolu, et en partant de Paris on était dans l'intention bien positive de l'exécuter*. Ce ne fut néanmoins que par une lettre datée d'Antibes que la duchesse annonça au roi son dessein, l'assurant qu'il n'y avait eu aucune préméditation, et alléguant pour excuse le désir de voir son grand-père, le duc de Modène **. Cette excuse excellente, pourquoi ne la donner que de loin, pourquoi ne pas oser la faire valoir en face, pourquoi se mettre dans la triste nécessité de l'environner d'un mensonge?... Ah! on eût sans doute redouté sa propre contenance ; on eût craint de rougir en prononçant le mot de *voyage*, et surtout le nom d'*Italie ;* on eût appréhendé le foudroyant regard d'un souverain à qui quelque indiscret aurait bien pu avoir déjà tout révélé...

5° A peine la princesse, au retour de ce même voyage, eut-elle franchi la borne qui la séparait de

* Voyez les *Mémoires* de la Genlis, tome III ; le *Journal*, par Delille, et autres ouvrages.

** *Mémoires* de la Genlis, tome III, page 14.

sa patrie, qu'au rapport de madame de Genlis *elle fondit en larmes**. Or ces larmes, après une absence courte et volontaire, après une simple promenade d'agrément, n'eussent-elles pas été des larmes insensées, si elles n'avaient eu pour cause, comme le prétend notre *véridique* historienne, que la joie de revoir le sol français ? Combien n'est-il pas plus naturel, plus raisonnable, de les attribuer à des souvenirs importuns, éternellement attachés au fatal pays qu'on abandonne ?...

6° M. Delille, secrétaire intime de la douairière, nous dit dans son journal** que cette dame *déposait dans le cœur de son beau-père des peines secrètes qu'elle n'osait pas dévoiler au duc de Penthièvre, dans la crainte de l'affliger trop vivement.* Pourrait-on dire que ceci est relatif aux chagrins que faisait éprouver à la duchesse l'inconduite de son époux ? Hélas ! sous ce rapport tout était public ; tout n'était que trop connu dans le monde, et il est à croire que madame de Chartres cherchait plutôt à s'en consoler auprès de son vertueux père, que d'aller s'en plaindre au duc d'Orléans, qui, à cet égard, n'était guère moins exempt de blâme que son fils. Ces afflictions cachées, et qui exigeaient tant de ménagements, étaient donc d'une tout autre nature ; elle avaient une autre source...

7° Jamais la sensible princesse ne put se conso-

* *Nouvelles historiques*, tome II, page 311.
** Première partie, chap. 10.

ler de voir ses enfants remis à la direction du *gouverneur féminin*. Sans cesse elle exhalait ses gémissements, renouvelait ses vives et pressantes réclamations *. Qui pourrait le croire ? ces alarmes, cette sollicitude, n'avaient dû tout pour objet *celui de ses fils* qui, par sa primogéniture, aurait dû, ce semble, lui être le plus cher. S'il la prévient qu'il va faire avec *son amie* ** de fréquentes absences, *elle le trouve bon, l'assure que tout ce qui peut lui convenir lui conviendra toujours à elle-même, et lui certifie qu'elle n'entend le gêner en rien* ***.

D'où peut donc venir une telle indifférence dans un cœur d'ailleurs si chaleureux ? où est ici le langage maternel ?

D'un autre côté, le véritable amour filial, cet amour que la nature inspire malgré soi-même, existait-il dans celui qui s'estimait heureux de n'être obligé à aller voir *sa mère* que deux fois par semaine ****, et dont l'attachement pour son institutrice était si supérieur à celui qu'il portait à *ses propres parents* ***** ?

8° Afin de se soustraire quelque temps à sa *répu-*

* Voyez sa *Correspondance avec ses époux*, et les diverses vies de ce dernier.

** Nom qu'il donnait ordinairement à sa chère comtesse du Cayla.

*** *Journal du duc actuel*, 25 mars 1791.

**** *Journal du duc actuel.*

***** On remarque presque à chaque page de ce manuscrit, où il s'est si bien dépeint avec ses opinions exclusives et politiques, cette vive exclamation : *Belle journée ! bonne journée ! superbe journée, passée à Belle-Chasse !* C'est là que résidait la Comtesse

tation, qui commençait à le gêner, Louis-Philippe-Joseph se rendit à Versailles en 1782, et demande à Louis XVI la permission de s'absenter. « Le Roi, dit un historien, le reçoit assez froidement, et lui répond à peu près en ces termes, après un moment de réflexion : *J'ai un dauphin; Madame peut être enceinte; Monsieur le comte d'Artois a plusieurs princes..... Vous pouvez faire ce que vous voudrez. Je ne vois pas en quoi vous pouvez être utile à la patrie; ainsi partez quand vous voudrez, et revenez quand bon vous semblera**. » Pourquoi cet instant de silence et de méditation, si ce n'est pour se rappeler un fait sur lequel va tomber le mystérieux reproche d'une bouche auguste? Et quel fait? A quoi se rapporte une réprimande aussi sévère? De toute évidence, elle est relative à la *paternité* du voyageur, et aux dangers dont ses absences eussent menacé la succession à la couronne, sans l'existence de plusieurs enfants dans la branche aînée. Qui necroira donc que le monarque, alors instruit de toute l'aventure, voulut profiter de l'occasion pour inspirer au coupable la honte et le repentir!.....

9° La Convention, après la défection de Dumouriez, ayant ordonné, dans sa séance du 4 avril 1793, que les citoyens Égalité et Sillery seraient gardés à vue, celui-ci monta à la tribune et balbutia ces mots: « Si mon gendre est coupable, il doit être puni; *je vois Brutus*, je me rappelle le jugement qu'il pro-

* *Vie du duc de Chartres*, page 28.

nonça contre ses fils ; je l'imiterai. » D'Orléans vint ensuite, et dit à son tour, en regardant le buste du premier consul romain : « Si je suis coupable, ma tête doit tomber, cela va sans dire ; si mon fils l'est*, je ne le crois pas, mais s'il l'est, *je vois aussi Brutus.* »

Ces horribles paroles, que la nature repousse de la bouche d'un père, on les conçoit sans doute dans celle d'un mari *complaisant ;* on les conçoit dans celle d'un Sillery** ; mais la vertu de madame la Duchesse pourrait-elle permettre, à l'égard de son époux, une semblable explication***?....

10° A toutes ces raisons puissantes vient s'unir un indice observé précédemment****, et qui serait trop singulier, s'il pouvait être l'effet du hasard, après tout ce qui précède. Je parle de la ressemblance. Celle du *Duc actuel* avec les divers membres de sa prétendue famille est absolument nulle*****, tandis qu'il a tous les traits des Chiappini : la partie supérieure de la tête pointue, les muscles maxillaires pendants, teint bronzé, yeux bruns, cheveux noirs, jambes un peu tournées, etc., etc. Quant à moi,

* Il est question de l'*aîné*.

** C'était l'époux de la Genlis !...

*** On remarque que, quand d'Orléans eut fini de parler, un député lui cria : « Eh ! misérable ! ce ne serait pas ton premier sacrifice de famille !... » *Conjuration de L.-P.-J.*.

**** Voyez pages 66, 132, 137, etc.

***** La Genlis elle-même dit en propres termes qu'il a *un caractère fort différent de ceux de* SES FRÈRES ; et le rapprochement qu'elle en fait est bien loin d'être à l'avantage du premier. *Mémoires*, tome III, pages 150, 164 et suiv.

je puis me glorifier hautement de n'avoir rien de commun avec le ci-devant geôlier ; mais tout le monde est frappé des nombreux rapports de similitude qui existent, dit-on, entre mademoiselle d'Orléans et moi : manières, son de voix, constitution physique, forme et couleur du visage, tout *idem*. J'ai l'honneur d'avoir sur mon corps certains signes *caractéristiques* de la feue douairière ; son écriture et la mienne offrent au premier coup d'œil la plus étonnante conformité de physionomie. N'ajoutons pas que quiconque connaît l'histoire de Louis-Philippe-Joseph a pu déjà y découvrir la funeste source des maladies qui m'ont affligée depuis ma naissance, et que j'ai si malheureusement transmise à mes chers enfants, qui eux-mêmes sont à leur tour la plus fidèle image des illustres aïeux que je me crois en droit de revendiquer *.

Que pourrait-on désirer encore après tant de preuves ! Il ne faut pas perdre de vue que le pouvoir et la fortune sont deux grands moyens de corruption ; que le plus haut intérêt a porté les auteurs de l'échange à faire disparaître autant qu'il était possible toutes les traces matérielles du fait ; que la crainte et la cupidité ont indubitablement imposé silence à la majeure partie des témoins vivants, qui du reste ne peuvent être très nombreux, puisqu'en 1773 ils avaient déjà un certain âge et que cinquante-sept ans se sont depuis écoulés. Qu'on se souvienne aussi que

* Voyez pages 15, 39, 41, 137, 142, etc.

pendant ce long période est survenue cette tourmente révolutionnaire qui n'a pas plus fait grâce aux titres secrets qu'aux monuments publics. Je le redis néanmoins, avec une sensible gratitude : oui, la Providence a eu compassion de moi, et mes dernières recherches viennent de me fournir de nouveaux moyens, que la délicatesse me fait toutefois un devoir de ne communiquer qu'à mes juges.

Objections et réponses. — Ignorance de Chiappini. — Nom du substituant. — Grossesse prolongée. — Absence de Paris. — Motif d'un second voyage. — Naissance des sieurs de Montpensier et Beaujolais. — Lettre datée de Turin. — Contradictions apparentes. — Vertus de la duchesse.

En exposant les raisons puissantes qui militent en ma faveur, j'ai aussi entrevu tout ce qu'on pourrait m'opposer, et je m'empresse d'y répondre.

« 1° Chiappini a dit, dans sa lettre, que je suis née dans un rang presque semblable, mais néanmoins inférieur à celui que m'a donné mon alliance à lord Newborough*. Or, quelle distance entre l'un et l'autre ! Quelle supériorité du premier sur le second, si j'ai l'honneur d'appartenir à l'auguste maison d'Orléans ! »

Une simple remarque va dissiper toute méprise. Qui ne comprend tout l'intérêt qu'on avait à se prémunir contre l'indiscrétion du sbire et les révélations

* Voyez page 53.

même involontaires que l'enthousiasme aurait pu lui arracher, en pensant à la haute destinée de son fils? On prit donc toute sorte de mesures pour lui laisser ignorer l'élévation du sieur Joinville, qu'il ne connut jamais que comme un riche seigneur ayant tout simplement la qualité de *comte*, titre si commun en Italie, qu'on n'y fait, pour ainsi dire, aucune attention.

C'est sous ce même titre que, pour dissiper les perpétuels soupçons de milord, il dut lui désigner mon véritable père, lors de son voyage à Londres; et mon époux, plus habile que lui dans la connaissance du nobiliaire français, entrevoyant quelle pouvait être la source du sang qui coule dans mes veines, m'intima l'ordre, alors si inconcevable, d'éviter les grands personnages de cette nation**, dans la crainte, sans doute, que quelque circonstance imprévue ne me fît découvrir par leur moyen mon illustre origine, ce qui m'eût infailliblement éloignée pour toujours de celui qui n'avait d'autre ressource, pour vaincre mon insurmontable répugnance, que de remettre à tout instant sous mes yeux la vile poussière d'où il prétendait m'avoir tirée.

« 2° Ne serait-il pas étrange que le duc de Chartres, voulant ensevelir un énorme forfait dans un oubli éternel, eût pris un nom appartenant à sa famille, et qui pouvait si facilement le faire reconnaître? »

** Voyez page 42.

Rien ne prouve qu'au premier moment auquel il alla s'établir à Modigliana, sous le nom de comte de Joinville, il eût déjà arrêté son plan funeste. Peut-être la grossesse simultanée de son épouse et de la femme Chiappini lui en donna-t-elle réellement la première idée*?

Mais supposons, comme c'est plus probable, qu'il eût formé depuis long-temps cet odieux dessein. Connaissait-il bien les décrets de la Providence? La duchesse pouvait lui donner un garçon aussi bien qu'une fille. Si cela était arrivé, il se fût aussitôt manifesté publiquement. Evêques, cardinaux, le pape lui-même, tout aurait été averti; un courrier eût été expédié à Versailles; le prince et la princesse se seraient excusés à la cour en disant que le but de leur secret voyage était d'aller invoquer la Vierge de Lorette afin d'obtenir un heureux accouchement, qu'ils croyaient devoir être encore retardé de plusieurs mois. Or, dans ce cas, un nom étranger à leur famille, non seulement eût jeté sur eux un grand ridicule, mais les aurait fait accuser de faux, aurait même inspiré sur leur compte les plus légitimes soupçons.

« 3° Pourquoi, dans le cas même de la substitution, ne pas publier sur-le-champ la naissance du prince supposé? Pourquoi ramener en France la mère putative, avec les fausses apparences d'une grossesse qu'on fait encore durer plusieurs mois? »

* Voyez page 61.

Ce qu'on eût infailliblement exécuté en l'absence de toute fraude, une invincible pudeur dut nécessairement l'empêcher dans l'hypothèse de la tromperie. Non seulement on avait à redouter de se trahir soi-même, mais il pouvait y avoir quelque imprudent révélateur ; et dès lors plus de moyen de cacher un mystère que la seule inspection des enfants aurait complétement dévoilé aux yeux des plus faibles physionomistes.

La justesse de la prévision est tout à coup démontrée par l'expérience : des indiscrets parlent, et peu s'en faut que, malgré le rigoureux silence de la partie intéressée, tout ne soit découvert *. De là mille soucis, mille sollicitudes **; de là l'indispensable nécessité de recourir aux expédients, de méditer de nouvelles ruses; et de là surtout l'idée bien naturelle de mettre un long intervalle entre la délivrance réelle et l'accouchement fictif, dans le but de laisser calmer les rumeurs, et de pouvoir se retrancher au besoin derrière la différence des dates.

Est-il bien certain que les princes accusés aient été absents de Paris à l'époque du troc? Les journaux du temps ne semblent-ils pas annoncer le contraire? Ne disent-ils point que le duc se trouvait

* Voyez pages 69, 184 et suiv.

** Peut-être les nombreuses courses que fit la duc pendant l'année 1773 (voyez pages 161, etc.), et dans lesquelles il ne voulait d'autre suite que celle de deux ou trois affidés (voyez *Gazette de Leyde*, 6 août, article Paris), n'avaient-elles pour but que d'assurer la réussite de son projet infernal, et peut-être l'enfant se trouvait-il déposé dans ces contrées septentrionales que le prince alla visiter tant de fois.

à la chapelle du roi le 8 avril 1773, à l'occasion du Jeudi-Saint ; que le 13 mai suivant il accompagna Sa Majesté à la grande revue qu'elle fit de ses troupes dans la plaine des Sablons, et qu'au mois de juin même année la duchesse fut vue au théâtre de l'Opéra ? »

Nous pourrions sans doute nous contenter de renvoyer nos lecteurs aux témoignages vénérables qui nous ont déjà garanti l'existence du fait*, sans nous mettre en peine de les concilier avec les vagues et trop souvent inexactes assertions de quelques journaux ; mais, par surabondance de droit, nous voulons bien entrer dans une courte discussion.

Quant à la duchesse, il est incontestable que ses absences après le 10 octobre 1771 furent si longues et si mystérieuses, que quelques historiens, ne sachant comment s'en rendre compte, ont prétendu qu'elle avait séjourné aux eaux de Forges pendant deux années consécutives, tandis que plusieurs témoins oculaires encore vivants certifient qu'elle n'y a passé que ce qu'on nomme dans le pays deux saisons, composées de trois semaines chacune. C'est le 16 juin, justement deux mois après sa naissance**, espace plus que suffisant pour son retour, qu'on la vit pour la première fois à l'Opéra. Monseigneur le dauphin et madame la dauphine y étaient attendus, et la duchesse de Chartres, dit un auteur, avait au

* Voyez page [illegible] et suivantes.

** Voyez page [illegible].

soin de se rendre à sa loge avant l'arrivée du couple auguste *, tant elle redoutait ses allures et ses démarches.

Il est également reconnu que le duc ne se trouvait pas à Paris vers la fin de mai 1773, et qu'à son défaut, on fut obligé d'avoir recours aux princes de la maison de Condé pour figurer au service funèbre célébré à Notre-Dame pour le roi de Sardaigne. Les listes des assistants à la cérémonie du Jeudi-Saint et à la parade des Sablons doivent plutôt être regardées comme un pur cérémonial d'étiquette que comme l'historique et fidèle relation d'un événement : la constante uniformité qu'on y remarque durant une longue suite d'années en est une preuve convaincante.

Admettons toutefois que le duc de Chartres fût réellement à Paris le Jeudi-Saint 1773, que pourrait-on en conclure? Tout au plus qu'il n'était pas à Modigliana le vendredi suivant, jour de ma naissance. Mais ceci, loin de m'être contraire, devient, en quelque sorte, une présomption en ma faveur, comme parfaitement conforme à la déposition des sœurs Bandini, qui affirment avoir vu le sieur Joinville avant et après l'échange, sans en dire autant du jour auquel il a été opéré. Leurs dires concernant ce jour funeste font mention de la famille Borghi, se rapportent aux deux enfants, se rapportent aux deux mères, sont même relatifs à Chiappini, le seul

* *Mémoires secrets*, ou *Journal d'un Observateur*, 16 juin 1773.

comte n'y est pour rien*. On pourrait donc croire qu'afin de mieux tromper toute vigilance, après avoir bâclé son infâme contrat, il se rendit à la cour pour y remplir sa fonction habituelle dans la sainte solennité**; et, comme il était très habile coureur***, conduisait même parfaitement un char****, il serait encore possible qu'il fût reparti sur-le-champ pour les Apennins, et qu'il en fût revenu dans le courant de cinq semaines qui séparent le 8 avril du 13 mai.

5° « Si le duc et la duchesse de Chartres avaient été les auteurs de l'abominable trafic, cette dernière serait-elle revenue en Italie trois ans après? Y eût-elle reparu précisément sous le nom de comtesse Joinville, et dans le plus grand appareil de luxe et de splendeur? »

Quoique le présent dût inspirer au prince et à la princesse d'assez graves alarmes, ils avaient pourtant tout lieu d'espérer que le crédit et la fortune étoufferaient au besoin les cris accusateurs de quelques témoins pauvres et timides. Mais pouvaient-ils se promettre un semblable bonheur dans l'avenir? Ne savaient-ils pas que le temps est le père de la vérité, et que le mensonge n'échappe guère à ses regards scrutateurs? Il leur fallait donc tout prévoir

* Voyez pages 60 et suiv.

** Celle de porter les plats au lavement des pieds..

*** *Mémoires secrets*, ou *Journal d'un Observateur*, 28 mars 1776, 8 août 1783, etc.; *Vie du duc de Chartres*, page 14.

**** *Ibid.*., 20 septembre 1776; *Explication de l'énigme*, première partie, livre 1er.

et pourvoir à tout. Or, quel moyen plus efficace, plus salutaire, que celui de dépayser sur le premier voyage par la confusion des époques? Et supposé qu'il subsistât encore quelques malheureux restes des anciens bruits de Brisighella et de Ravenne*, quoi de plus propre à les anéantir que la hardiesse et la bravade? Quoi de plus spécieux, quoi de plus séduisant et de plus trompeur que cette invraisemblance qu'on nous oppose d'une pompeuse visite après un aussi court espace de temps? On sent ici que l'objection retombe de tout son poids sur elle-même. Examinons-en brièvement les diverses parties.

La nature ne se démet que difficilement de ses droits; elle se fait entendre aux âmes les plus insensibles, et le cœur d'une mère ne saurait devenir entièrement sourd à sa voix puissante. Voilà ce qui attire, ce qui fixe toute l'attention de la duchesse sur les lieux où se trouve le premier fruit de sa fécondité; et de là naît en elle l'ardent désir d'y transporter ses pas. Que les convenances s'y opposent, que les obstacles surviennent, que mille incidents se présentent, il faut que ce désir irrésistible reçoive son accomplissement**, avec ces deux circonstances bien remarquables : la première, que le duc semble ne se rendre aux vœux de son épouse qu'à condition qu'elle s'engagera d'une façon toute particulière

* Voyez pages 62, 113 et suiv.

** Voyez page 161. Voyez aussi les *Mémoires de la Genlis*, tome III.

à l'inviolabilité du secret, en se faisant recevoir *franc-maçonne**; la deuxième, que l'arrivée de la princesse à Florence coïncide parfaitement avec l'époque des hautes recommandations qui durent y être faites en faveur de Chiappini, subitement appelé non seulement à remplir un emploi plus lucratif et plus honorable, mais à entrer en quelque sorte dans la familiarité du souverain, qui daigne me porter aussi un intérêt tout surprenant**.

Parmi les biens patrimoniaux appartenant à la maison d'Orléans, celui de Joinville tenait absolument la première place***. C'était donc celui que l'on devait naturellement prendre pour l'*incognito*. En choisir un autre n'eût peut-être servi qu'à irriter doublement le roi et à réveiller de dangereuses soupçons. La vraie prononciation de ce mot est d'ailleurs si étrangère à une bouche italienne, qu'il n'était guère probable que les misérables habitants de Modigliana pussent y rien reconnaître par la simple lecture des papiers publics, dont la plupart devaient même être privés****.

Enfin, si madame de Chartres se montra avec tant d'éclat et de magnificence dans les pays qu'elle dai

* *Journal de Delille*, première partie, chap. 7, et *Mémoires secrets*, 18 mars 1776.

** Voyez pages [illegible], [illegible], [illegible], etc.

*** Voyez le [illegible] à l'époque de la révolution.

**** Les journaux étaient alors bien peu nombreux, et le peuple ne les lisait point [illegible]

gna parcourir, ce n'était que pour donner le change et mieux persuader à tout le monde qu'elle n'avait absolument rien de commun avec cette dame si simple et si retirée que si peu de personnes avaient vue quelques années auparavant.

6° « En supposant que Louis-Philippe-Joseph se fût déterminé à la substitution avant que son épouse lui eût donné un enfant mâle, la postérieure naissance des sieurs de Montpensier et de Beaujolais ne lui aurait-elle pas fait tout entreprendre pour remettre à sa véritable place l'enfant substitué? »

Mais, en admettant à notre tour la possibilité d'une telle réparation, on était toujours à temps de l'exécuter; et il convenait de s'assurer avant tout si les deux premiers auraient de longs jours : car, dès leur plus bas âge, d'effrayants symptômes durent inspirer à leur sujet de bien tristes, hélas! et trop infaillibles prévisions *, tandis que l'état de *leur aîné* était si rassurant et si capable de faire concevoir sur son compte les plus solides espérances.

« J'ai examiné avec attention, nous écrivait dernièrement une respectable personne, les portraits du duc d'Orléans actuel, et ceux de ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. L'on remarque un contraste frappant entre celui du premier et ceux des deux autres. En effet, le duc d'Orléans est, comme on le sait très bien, d'une constitution forte, d'un tempérament robuste, d'un

* Voyez pages 40 et suiv.

physique commun, ayant des traits grossiers. Quant aux deux autres, ils étaient d'un tempérament faible, d'une constitution chétive, d'un physique distingué, et ne ressemblaient absolument en rien à leur frère, etc. »

7° « Le comte de Joinville écrivit de Turin qu'*ayant perdu l'enfant substitué, il ne lui restait plus aucun scrupule à son égard**. Un tel langage aurait-il eu un sens dans la bouche du duc de Chartres? Perdit-il un seul fils pendant sa vie? Son assertion pouvait-elle être relative au duc de Valois, encore existant? »

Qu'on se rappelle un instant l'insatiable avidité des Chiappini, et toute difficulté s'évanouira. N'est-il pas à croire que, peu satisfaits de la somme considérable qu'ils avaient d'abord reçue de mon père et de la pension annuelle qui leur était transmise par la comtesse Borghi, ils devaient réitérer sans cesse leurs importunes demandes? Fatigués de tant de tracas, Pompeo et sa mère durent eux-mêmes engager le sieur de Joinville à leur écrire une lettre qui pût désormais mettre un frein à l'intolérable indiscrétion du sbire et de sa femme. Le ton sec, la bizarrerie, la brièveté même de cette missive, tout annonce qu'elle était l'effet d'un entendu entre les deux familles nobles. Comme elle devait toujours servir de ressource, on la conserva soigneusement. Les autres pièces de la correspondance eussent pu

* Voyez page 69.

compromettre; et peut-être étaient-elles détruites dès le jour même de leur réception.

8° « D'après la dame Galuppi, le duc et la duchesse de Chartres n'avaient que peu de monde avec eux à Reggio* : comment donc le prêtre Brunone a-t-il pu les voir passer par Alexandrie avec une suite nombreuse**? »

Cette apparente contradiction, preuve certaine qu'il n'y a eu ni subornation, ni complot, deux moyens s'offrent d'eux-mêmes à notre esprit pour la dissiper et concilier pleinement le double témoignage. 1° Le sieur Brunone, habitant une ville éloignée du train des cours, a pu trouver considérable ce qui n'avait semblé que peu de chose à une personne vivant, depuis sa naissance, au sein d'une maison souveraine. 2° Qui sait si le duc, à son départ, n'avait point laissé sur les Alpes la plus grande partie de ses gens, qu'il eut soin de reprendre ensuite, pour détruire toute marque d'un rapport quelconque avec un homme qu'on avait vu presque seul de l'autre côté des monts?...

9° « S'il était facile d'attaquer la mémoire de Louis-Philippe-Joseph, qui ne connaît la juste et profonde vénération qui environne celle de son épouse, qu'il faudrait pourtant flétrir en l'accusant d'une indigne complicité? »

Personne n'est plus disposé que moi à rendre un hommage de respect au souvenir de la duchesse, et

* Voyez page 154.
** Voyez page 158.

mes souhaits les plus ardents seraient, sans contredit, de pouvoir trouver sans nuage une vie illustrée par tant de vertus. Aussi m'étais-je d'abord persuadée que, premier jouet de la tromperie, elle avait encore donné dans le piége employé lors de son premier accouchement*. Consolante illusion que le récit des témoins et plusieurs autres signes ont trop promptement bannie de mon esprit** !...

On sait du reste que les plus belles âmes ne sont pas exemptes de tout défaut, et quiconque l'a connue ne peut se dissimuler que la princesse ne fût véritablement portée à l'ambition. D'une autre part, l'inviolabilité de la couche maternelle, l'entière possession de l'amour paternel***, n'étaient-elles point pour cette fille unique, et tendrement aimante, des motifs bien capables de tourner tous ses vœux vers la naissance d'un auguste rejeton qui pût faire *la gloire de sa maternité* ****? C'est là ce qui l'occupe, ce qui la tourmente sans cesse ; et, au sein des grandeurs, *elle cache soigneusement le chagrin qu'elle éprouve de se voir privée de cet avantage* *****. Elle doit donc avoir déjà une naturelle propension à écouter favorablement la séduisante ouverture que lui fait

* Nous lisons dans le *Muratore* que, quand on vit qu'elle venait de mettre au monde un enfant mort, on s'empressa de s'en procurer un vivant, et qu'on le présenta pendant quelque temps à la duchesse, pour ne pas lui causer une subite et dangereuse douleur.

** Voyez pages 61, 161, etc.

*** Voyez page 152.

**** *Journal de Delille*, première partie, chap. 4

***** *Ibid.*, chap. 5.

un époux à qui d'ailleurs pour rien au monde *elle ne voulait déplaire**, et pour lequel elle pousse sa complaisance jusqu'à se prêter *à ses hypocrisies de vice***, jusqu'à lui faire, sans se plaindre, le généreux sacrifice non seulement *de ses goûts et de sa santé****, mais encore *de ses plus vives et plus légitimes affections*****.

Le forfait une fois consommé, bientôt elle regarde le mal comme irréparable; et dès lors un faux honneur, une conscience aveugle, lui font comme un devoir de s'abstenir d'une révélation à la fois flétrissante et inutile.....

* *Journal de Delille*, première partie, chap. 7.

** *Explication de l'énigme*, etc., première partie, livre Ier.

*** *Journal de Delille*, première partie, chap. 7, et *Vie de Louis-Philippe-Joseph*, page 31.

**** Voici ce qu'elle lui écrivait au sujet de la Genlis *elle-même* : « Encore une fois, mon cher ami, ne discutons plus sur ma manière de juger madame de Sillery.... Lorsque je m'éloignai d'elle, vous n'essayâtes pas de la justifier, vous me dites seulement que *vous aviez des raisons essentielles qui vous faisaient tenir à elle;* je jouissais du moins de l'idée de *vous faire un sacrifice que vous sentiez*, etc. » *Correspondance de L.-P.-J.*, page 184.

Qui ne croira que l'important secret entrait pour quelque chose dans ces *raisons essentielles* ?

CONCLUSION.

Possibilité, présomptions, récits historiques, dires, par ceux qui parlent de ce qu'ils ont vu et entendu, absence d'intérêt dans le motif de leurs assertions, tels sont les éléments de la certitude; et c'est aussi sur ces mêmes principes que deux faits importants viennent d'être établis : le premier, celui de l'échange entre le geôlier Chiappini et le comte de Joinville; le second, celui de l'identité de ce comte avec le feu duc d'*Orléans-Egalité*.

Je connais donc mon père, je puis nommer ma mère; j'appartiens enfin à une famille. Me verrai-je, hélas! toujours exclue, toujours repoussée de son sein? me verrai-je toujours donnée en spectacle, toujours servant de témoignage pour prouver que la divine vengeance poursuit quelquefois l'iniquité du coupable jusque dans sa postérité malheureuse?...

On avait voulu me livrer à la dérision en me taxant d'une crédulité ridicule, en m'accusant de ne courir qu'après des fantômes, de ne me repaître que de songes et de chimères; lecteur intelligent et attentif, tu as vu, tu as examiné les pièces et les observations que je viens de te soumettre, tu as tout

pesé, tout médité : prononce maintenant, et condamne-moi si mes documents ne sont que mensonge, si mes prétentions ne renferment que sottise, que folle extravagance. Mais quoi ! j'ose le dire, tu m'as déjà jugée favorablement ; et cette flatteuse victoire me promet d'avance les plus amples, les plus heureux résultats.

Non, ce n'est pas en vain que je porterai mes humbles supplications au pied de ce trône auguste, où siége le plus équitable comme le meilleur des rois ; ce n'est pas en vain que je tournerai mes regards, que je dirigerai mes espérances vers le sanctuaire de la justice : le trône me couvrira de son ombre salutaire, et la justice me fera triompher.

Triomphe d'autant plus doux à mon cœur, que je pourrai suivre sans contrainte et sans retenue cette généreuse inclination à la bienfaisance, qui fait en ce moment mon unique charme (12). Et quel autre dédommagement à tant de perfidies et de persécutions, au long supplice de la vie triste et solitaire à laquelle on m'a réduite !

Pourrait-on le croire? cette profonde tristesse, cette noire mélancolie, qui m'accablent et me dévorent, ne prennent pas seulement leur source dans l'immense abyme de mes propres infortunes ; elles en trouvent encore une autre dans la cruelle affliction qui j'ai déjà causée à l'involontaire usurpateur de tant de droits, qu'il ne saurait désormais conserver sans crime : car, je le sais, celle qu'il veut faire paraître si faible et qu'il affecte de ne regarder qu'a-

vec dédain l'a cependant troublé, effrayé; et, sans qu'il y songe, il le déclare, il le publie hautement*.

Ah! ce qui augmente surtout ma douleur, ce qui met le comble à mon amertume, c'est de penser soit à celles que va ressentir une princesse si digne de tous les hommages, soit à celles qu'éprouveront nécessairement les innocents rejetons de cette vénérable mère; et si je n'écoutais que mes intérêts individuels, s'il ne s'agissait que de ma personne, bientôt un plein et entier sacrifice... Mais non, l'amour maternel, l'honneur de ma race, la gloire de la plus antique des dynasties, me font aussi entendre leurs voix impérieuses; et comment résister aux rigoureux devoirs qui me sont imposés?

Née d'un sang illustre, mes sentiments seront toujours d'accord, toujours en harmonie avec la noblesse de mon origine. Il est vrai, je me vois éloignée de mes amis, séparée de tout ce que j'ai de plus cher au monde; je suis seule et sans appui, sans soutien; mais la mémoire de mes ancêtres, l'image de mes chers enfants, me guident, m'animent au combat, et sous ces enseignes puis-je manquer de courage et d'intrépidité? Quelle plus grande preuve de cette

* Que signifient en effet tant d'intrigues sourdes et mal conduites, tant d'espions, tant de surveillants de toutes mes démarches? Pourquoi ce soin à faire enlever des livres que l'on rencontrait naguère à chaque pas? Pourquoi effectuer ces soustractions, non seulement à Paris, non seulement dans les porvinces de ce royaume, mais jusque dans les pays étrangers, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, etc. (15).

intrépidité, de ce courage, que ma présence même en ces lieux !

Je pouvais me transporter au sein de ma patrie adoptive, de cette mère tendre, de cette bienfaisante Angleterre, à qui je dois un tribut éternel de reconnaissance et d'amour : de là j'eusse contemplé sans terreur les périls de l'attaque, et vu les manœuvres de l'ennemi sans craindre ses traits ; mais je veux toujours me tenir au premier rang, me montrer sur la brèche, et parer à tous les coups.

Loin de moi toute capitulation honteuse ! périsse ma main plutôt que de se prêter à quelque avilissante composition ! Je l'ai dit, je le répète encore, je le redirai constamment : « Vaincre, ou mourir comme j'ai vécu ; tout ou rien !... »

M. S. NEWBOROUGH, *baronne* DE STERNBERG,
née DE JOINVILLE.

PIÈCES ET NOTES JUSTIFICATIVES

(1) Page 77.

Conclusions du sieur Bellenghi, mon procureur.

Observant que la demanderesse a requis qu'il soit ordonné, moyennant annotation convenable, la rectification de son acte de baptême, etc.;

Que Lorenzo Chiappini, étant près du terme de sa vie, a écrit une lettre à la demanderesse, dans laquelle il lui manifeste, à décharge de sa conscience, qu'elle n'est pas sa fille;

Que le dire d'un moribond a tous les caractères de la vérité;

Que, par les dépositions des témoins Bandini, il est pleinement prouvé que la comtesse Louise Jouaville échangea sa fille contre un garçon de Lorenzo Chiappini, et que la demoiselle de Jouaville fut baptisée sous le nom de Maria Stella, en l'indiquant faussement fille de Chiappini et de son épouse;

Que la dame Maria Stella demande en connaissance avec justice la rectification de son acte de naissance;

De plus, que la déposition des mêmes témoins est soutenue par la notoriété publique et le bruit des vicissitudes auxquelles se trouva exposé le sieur comte de Joinville, etc. ;

Enfin, que la légitimité de la demamde est aussi prouvée par l'éducation soignée qu'on donna à la demanderesse, et non convenable à la fille d'un geôlier, ainsi que par l'amélioration survenue dans la fortune de Chiappini.

Pour ces motifs, qui seront prouvés par les allégations de fait et de droit, et pour tous autres résultant des actes, on conclut à fin que la demande soit accordée, etc.

(2) PAGE 78.

Conclusions du sieur Bandini, curateur député pour le comte Joinville, etc.

Observant que la demanderesse, dans son acte de naissance, ou dans son extrait de baptême, est qualifiée fille de Lorenzo Chiappini, qui l'a fait élever comma telle, et qu'elle-même s'est reconnue pour telle pendant environ cinquante ans, etc. ;

Que cela établit évidemment le titre de sa naissance et la possession conforme, etc. ;

Que les preuves rapportées par la demanderesse se réduisent aux seules dispositions de quelques témoins, tandis qu'il faudrait la preuve par écrit, etc. ;

Qu'à défaut des preuves requises sur la filiation et paternité, la loi retient celle qui est conforme à

l'acte de naissance et à la possession d'état, etc.;

Que, quand même la seule preuve testimoniale serait suffisante, cependant les témoins présentés par la demanderesse ne rapportent pas évidemment le fait de la substitution, etc.;

De plus, que le doute ne disparaît pas par la déclaration de Chiappini, parce qu'elle n'est pas exprimée en termes justificatifs et authentiques, etc.;

Enfin, que, pour se qualifier fille d'une personne déterminée, différente de celle portée à l'acte de naissance ou indiquée par la possession, il faut prouver que cette personne a réellement existé, etc.

Pour ces motifs, on conclut à ce que l'instance de la demanderesse soit rejetée, et qu'elle soit condamnée à tous les frais de cause; se réservant, etc.,.

(3) Page 78.

Jugement de la cour ecclésiastique de Faenza.

Ayant invoqué le très saint Nom de Dieu,

Nous, séant dans notre tribunal, et n'ayant devant les yeux que Dieu et la justice, par notre sentence définitive que, sur les traces des jurisconsultes, par ces écrits, prononçons dans le procès ou les procès qui s'agitent pardevant Nous, en première ou toute autre plus véritable instance, entre Son Excellence Marie Newborough-Sternberg, domiciliée à Ravenne, demanderesse d'une part, et M. le comte Charles Bandini, comme curateur judiciairement député

pour M. le comte Louis et la comtesse de Joinville; et pour tout autre absent qui aurait ou prétendrait avoir intérêt en cause, défendeur convenu, comparu en justice, ainsi que *l'excellentissime* M. le docteur Thomas Chiappini, domicilié à Florence, également défendeur convenu, non comparu en justice;

Considérant que, pardevant cette curie épiscopale comme tribunal compétent à cause des actes ecclésiastiques sous-indiqués, assujettis à sa juridiction, la demanderesse a requis qu'il soit ordonné, moyennant annotation convenable, la correction de son acte de baptême, etc.;

Que de la part du curateur-défendeur convenu il a été requis que l'instance de la demanderesse soit rejetée, les frais refondés;

Que l'autre défendeur convenu, le docteur Chiappini, n'est point comparu en justice, quoique, par le moyen d'un huissier du tribunal archiépiscopal de Florence, il ait été deux fois cité, suivant la coutume de cette curie, et que l'effet de sa contumace a été joint à la décision du procès;

Vu les actes, etc.;

Ayant entendu les défenseurs respectifs, etc.;

Considérant que Laurent Chiappini, étant près du terme de sa vie, a, par une lettre qui fut remise à la demanderesse après le décès du susdit Chiappini, révélé à la même demanderesse le secret de sa naissance, en lui manifestant clairement qu'elle n'est pas sa fille, mais bien la fille d'une personne qu'il déclare ne pouvoir nommer;

Qu'il a été légalement reconnu par les experts que cette lettre est écrite de la main de Laurent Chiappini ;

Que le dire d'un homme moribond fait pleine preuve, puisqu'il n'a plus aucun intérêt de mentir, et que l'on présume qu'il ne pense qu'à son salut éternel ;

Qu'on doit regarder un tel aveu comme un serment solennel, et comme une disposition faite en faveur de l'âme et de la cause pie ;

Qu'en vain M. le curateur essaierait d'ôter à ladite lettre sa vigueur, attendu qu'il n'y est point indiqué quels étaient les vrais père et mère de la demanderesse, puisque, quoiqu'il y ait réellement le défaut de cette indication, on a eu néanmoins recours, de la part de la même demanderesse, à la preuve testimoniale, aux présomptions et aux conjectures ;

Que, lorsqu'il y a commencement de preuve par écrit, comme dans le cas présent, on peut, même dans les questions d'état, introduire la preuve testimoniale, et tout autre argument ;

Que, si, dans les causes d'état, à la suite du principe de preuve par écrit, celle au moyen des témoins est aussi admissible, on devra à plus forte raison la retenir dans cette cause, où l'on ne requiert qu'une pièce pour s'en servir après dans la question d'état ;

Considérant que des dispositions judiciaires et assermentées des témoins Marie et Dominique-Marie

sœurs Bandini il résulte clairement avoir eu lieu la convention entre M. le comte et le sieur Chiappini de troquer leurs enfants respectifs dans le cas où madame la comtesse donnerait le jour à une fille, et la femme Chiappini à un garçon; que le troc convenu s'effectua réellement, le cas prévu s'étant vérifié; que la fille fut baptisée dans l'église du prieuré de Modigliana sous le nom de *Maria Stella*, en l'indiquant faussement fille des époux Chiappini; qu'elles unanimement déposent de l'époque du troc, laquelle coïncide avec celle de la naissance de la demanderesse, et qu'elles allèguent la cause de la science, etc;

Considérant que c'est également en vain que M. le curateur oppose l'invraisemblance de cette déposition, puisque non seulement on ne rencontre aucune improbabilité dans leurs dires, mais qu'ils sont au contraire appuyés et vérifiés par une très grande quantité d'autres présomptions et conjectures;

Qu'une très forte conjecture se déduit de la voix publique, et du bruit qui alors se répandit sur le fait du troc, laquelle voix publique, par rapport aux choses anciennes, se compte pour une vérité et pour une pleine science;

Que cette voix publique est prouvée non seulement par les dépositions des sœurs Bandini susdites, mais aussi par l'attestation de M. Dominique della Valle, et par celle des autres témoins de Brisighella, et ceux de Ravenna, toutes légalement et judiciai-

rement examinées dans leurs pays et devant leurs tribunaux respectifs;

Que les vicissitudes auxquelles fut assujetti M. le comte convainquent de la réalité du troc;

Qu'il est prouvé aux actes que, par suite des bruits répandus à Modigliana sur l'échange en question, le comte de Joinville fut contraint de quitter ce lieu pour se réfugier dans le couvent de Saint-Bernard de Brisighella, d'où étant sorti pour se promener, il fut arrêté; et puis, après avoir été gardé pendant quelque temps au palais public de Brisighella, il fut conduit par les gardes suisses de Ravenna pardevant Son Eminence Monseigneur le cardinal-légat, qui le remit en liberté, etc., etc...;

Que M. le comte Nicolas Biancoli-Borghi atteste, dans son examen judiciaire, que, tandis qu'il dépouillait les anciens papiers de la maison Borghi, il lui tomba sous la main une lettre écrite de Turin, à M. le comte Pompée Borghi, dont il ne se rappelle pas la date, signée Louis C. Joinville, laquelle portait *que l'enfant troqué était mort, et qu'il ne restait plus de scrupule à son égard;*

Considérant que le même comte Biancoli-Borghi allègue la science comme motif de sa déposition, etc.;

Que le fait du troc est aussi prouvé par le changement en meilleure fortune de Chiappini, etc.;

Que celui-ci parla du troc à un certain don Bandini de Variolo, etc.;

Que la demanderesse reçut une éducation conve-

nable à son rang distingué, et non pas comme on aurait élevé la fille d'un geôlier, etc. ;

Qu'il résulte clairement de toutes les choses jusqu'ici motivées, et de plusieurs autres existant aux actes, que *Maria Stella* fut faussement indiquée dans l'acte de naissance comme étant fille des époux Chiappini, et qu'elle doit sa naissance à M. le comte et Madame la comtesse de Joinville ;

Qu'il est en conséquence de toute justice d'accorder la correction de l'acte de naissance que réclame maintenant cette même Maria Stella ;

Enfin que M. le docteur Thomas Chiappini, au lieu de s'opposer à la demande, s'est rendu contumax, etc. ;

Ayant répété le très saint Nom de Dieu, nous disons, arrêtons et jugeons définitivement que l'on doit rejeter, ainsi que nous rejetons, les exceptions de M. le curateur susdit, défendeur convenu ; nous voulons et ordonnons qu'on les tienne comme rejetées ; et par conséquent nous avons aussi dit, arrêté, et définitivement jugé, que l'on ait à rectifier et corriger l'acte de naissance du 17 avril 1773, inséré aux registres baptismaux de l'église prioriale de Saint-Etienne, pape et martyr, à Modigliana, diocèse de Faenza, où il se trouve que *Maria Stella* est indiquée comme étant fille de Laurent Chiappini et de Vincence Diligenti, et qu'on ait, au contraire, à l'indiquer fille de M. le comte Louis et Madame la comtesse N. de Joinville, Français ; auquel effet nous avons également arrêté que la rectification

dont il s'agit soit opérée d'office par notre greffier, avec faculté aussi à M. le prieur de l'église de Saint-Etienne, pape et martyr, de Modigliana, diocèse de Faenza, de délivrer copie de l'acte ainsi rectifié et corrigé à tous ceux qui pourraient la demander, etc.....

C'est ainsi que j'ai prononcé.

Le Chanoine-prévôt,

VARERIO-BOSCHI, *pro-vicaire général.*

Le présent jugement a été prononcé, donné, et, par ces écrits, promulgué par le très illustre et très révérend monseigneur pro-vicaire général, séant en son audience publique, et il a été lu et publié par moi, notaire greffier soussigné, l'an de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1824, indiction XII, cejourd'hui 29 mai, sous le règne de notre seigneur Léon, pape XII, P. O. M., l'an premier de son pontificat; y étant présents, outre plusieurs autres, M. Jean Ricci, notaire, et M. le docteur Thomas Benedetti, tous deux plaidants de Faenza, témoins.

Signé Ange AMORIGI, *notaire-greffier-général épiscopal.*

(4) Page 78.

Rectification de mon acte de naissance.

Cejourd'hui 24 juin 1824, séant en la sainteté de

notre seigneur le pape Léon XII, souverain pontife, heureusement régnant, l'an premier de son pontificat, indiction XII, à Faenza.

Le délai de dix jours, temps utile pour interjeter appel, s'étant écoulé depuis le jour de la notification respective du jugement prononcé par ce tribunal ecclésiastique de Faenza, le 29 mai dernier, dans le procès de Son Excellence lady Marie Newborough, baronne de Sternberg, entre M. le comte Charles Bandini, de cette ville, comme curateur judiciaire député à M. le comte Louis et à madame la comtesse N. de Joinville, et à tout autre absent non comparu qui aurait ou prétendrait avoir intérêt en cause, ainsi que contre M. le docteur Thomas Chiappini, demeurant à Florence, état de Toscane, sans que personne ait interjeté appel; moi, soussigné, en vertu des facultés qui m'ont été données par le jugement susénoncé, j'ai procédé à l'exécution du même jugement, moyennant la rectification du certificat de naissance produit aux actes du procès, qui est de la teneur ci-après :

« Au nom de Dieu, *Amen*. Je soussigné, chanoine, chapelain, curé de l'église prioriale et collégiale de Saint-Etienne, pape et martyr, en la terre de Modigliana, dans les états de Toscane, et du diocèse de Faenza, certifie avoir trouvé dans le quatrième livre des actes de naissance le mémoire suivant :

« *Maria-Stella-Petronilla, née hier des époux Laurenzo, fils de Ferdinand Chiappini, huissier public*

de cette terre, et de Vincenzia Diligenti, fille de feu N. de cette paroisse, fut baptisée le 17 *avril* 1773, *par moi, chanoine, François Signani, l'un des chapelains. Les parrain et marraine furent François Bandelloni, archer, et Stella Ciabatti. En foi de quoi*, etc....

» Signé Caëtan VIOLANI, *chanoine*, etc...

A Modigliana, le 16 avril 1824.

J'ai, dis-je, procédé à l'exécution du jugement susénoncé, moyennant la rectification susdite, laquelle s'opère définitivement dans les formes et termes ci-après :

« Maria-Stella-Petronilla, née hier des époux M. le comte Louis et madame la comtesse N. de Joinville, Français, demeurant alors dans la terre de Modigliana, fut baptisée le 17 avril 1778, par moi, chanoine, François Signani, l'un des chapelains. Les parrain et marraine furent François Bandelloni, archer, et Stella Ciabatti.

» Signé Ange MORIGI, notaire-greffier du tribunal épiscopal de Faenza. »

(5) PAGE 81.

*Enfants de d'*Orléans-Egalité.

La princesse Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, mariée en 1769 au duc de Chartres, depuis devenu duc d'Orléans et surnommé *Egalité*, avait, le 10 octobre 1771, mis au monde une fille morte; et

en 1773, quoique mariée depuis quatre ans, elle n'avait pas encore le bonheur d'être mère.

C'est le 6 octobre de cette dernière année qu'est dit né d'elle Louis-Philippe, *duc actuel*, successivement nommé duc de Valois, de Chartres et d'Orléans. Le 3 juillet 1775, madame de Chartres donna le jour à un *second* prince, auquel on donna le nom d'Antoine-Philippe, duc de Montpensier, mort en Angleterre, le 18 mai 1807.

Au mois d'août 1777, elle eut aussi la joie d'une double maternité par la naissance de deux jumelles, dont l'une mourut de la rougeole à l'âge de quatre ans et demi ; et l'autre, d'abord nommée mademoiselle de Chartres, est maintenant connue sous le titre de mademoiselle d'Orléans.

Enfin, le 7 octobre 1779, elle devint encore mère d'un autre prince, qu'on nomma Louis-Charles, comte de Beaujolais, mort à Malte en 1808.

(6) Page 102.

Location du château de Bellevue.

Entre les soussignés, etc., etc., a été dit, fait et convenu ce qui suit :

Madame la baronne Newborough-Sternberg ayan à poursuivre en France une affaire de la plus haute importance, qui exigera souvent sa présence à Paris, de l'agrément de M. le baron Sternberg, son mari en secondes noces, et de lui légitimement au-

torisée, a proposé au sieur Cooper de lui louer son château des Colonnes à Bellevue, et lui fournir, dans ledit château, tout ce qui est nécessaire; ce qui a été accepté par M. Cooper, aux conditions suivantes :

M. Cooper donne à bail à madame la baronne Newborough-Sternberg, qui l'accepte, autorisée comme dessus, pour toute la durée de l'affaire dont il est parlé plus haut, et au moins pour trois années consécutives, à commencer du 1er du mois de mai prochain (excepté dans le cas où cette affaire serait terminée plus tôt, et il est convenu entre les soussignés que le bail cessera à la terminaison définitive de ladite affaire), sa maison dite, etc., sauf la réserve ci-après, etc. Ladite madame baronne déclarant parfaitement connaître les lieux, etc. Ensemble tous les meubles garnissant ladite maison, et tous ceux que ledit Cooper y fera apporter, pour qu'elle soit convenablement meublée, notamment un piano et une harpe pour l'usage particulier de madame la baronne.

M. Cooper, devant continuer à habiter sadite maison, se réserve pour son logement particulier une chambre à coucher, etc.

Indépendamment du logement, M. Cooper se charge de fournir à madame la baronne une table convenable, à laquelle mangera également M. Cooper, et d'avoir au service de la maison une voiture, deux chevaux, etc., etc.

Enfin M. Cooper fera toutes les dépenses d'entre-

tien et de culture de la maison et du jardin, et du blanchissage.

Le prix du bail ci-dessus, etc., est fixé à la somme de mille livres sterling par an, que ladite dame s'oblige à payer au sieur Cooper en quatre termes et paiements égaux, etc.

Il est encore convenu que, madame la baronne voulant recevoir à la table de M. Cooper comme étant chez elle, et désirant donner un dîner extraordinaire, qu'en outre du prix ci-dessus elle aura à payer une somme de 10 fr. pour chaque personne étrangère, etc.

Pour assurer lesquels paiements aux échéances, ladite dame affecte spécialement, jusqu'à due concurrence, sa pension de 1,700 liv. sterl., etc.

Attendu la nature des obligations réciproques et la position des parties, il a été convenu que ladite dame remettrait au sieur Cooper, avant d'entrer dans la maison de Bellevue, des traites à l'ordre de ce dernier sur la maison de banque Couts et compagnie, aux échéances des 1er juillet et octobre prochains, etc.; madame la baronne ne pouvant donner d'autre garantie pour l'exécution de ses engagements qu'une rente viagère, etc., il est convenu qu'elle fera assurer, à ses frais, sa vie naturelle et la durée de sa pension de 1,700 liv. sterl., etc.

En cas de difficulté sur l'exécution des présentes, les parties soussignées déclarent s'en rapporter à la décision d'un tribunal arbitral à constituer de la manière suivante :

Chaque partie nommera son arbitre, et au refus de l'une d'elles de nommer le sien, il sera nommé trois jours après, etc., par M. le président du tribunal de commerce de Paris, etc.

Si pour cause de récusation d'arbitre, par suite d'opposition aux ordonnances d'*exequatur*, ou pour toute autre cause, un recours aux tribunaux devenait nécessaire, les parties soussignées se soumettent irrévocablement à la juridiction des tribunaux de Paris, etc., etc.

(7) Page 103.

Accord concernant la grande affaire.

Entre les soussignés, etc., il a été dit, fait et convenu ce qui suit :

Madame la baronne Newborough-Sternberg, etc., ayant entendu parler de la réputation que s'est acquise M. Henri Driver-Cooper dans le grand procès des Stacpôoles, s'est adressée à lui, et l'a prié de l'aider à surmonter les graves difficultés que présente sa position extraordinaire, et à lui faire recouvrer l'état et la fortune auxquels elle a droit par sa naissance, etc.

Le sieur Cooper, *invité* par M. le baron et madame la baronne à se rendre auprès d'eux, etc., se charge de poursuivre l'exécution en France du jugement rendu par la curie épiscopale de Faenza, et de prouver, par les voies et moyens légaux et contre qui il appartiendra, quels sont les véritables auteurs de la naissance de dite madame baronne de Newbo-

rough-Sternberg, née Joinville, Française, etc., pourvu toutefois que les pièces, documents et autres preuves à la disposition de M. le baron et de madame la baronne, *paraissent suffisants audit sieur Cooper,* etc., à qui les pouvoirs les plus étendus sont donnés à cet effet par ces présentes, et seront détaillés dans une procuration qui lui sera remise séparément, de manière à pouvoir en user, *sans être obligé de produire le présent traité,* étant bien entendu que ledit sieur Cooper *sera entièrement libre* d'user de tout ou partie desdits pouvoirs, *et même de ne pas en user,* selon l'opinion qu'il se formera par la connaissance et l'examen approfondi des pièces, etc.

Dans le cas où il jugerait convenable de suivre cette affaire, M. Cooper fera les fonds nécessaires pour en couvrir les frais, etc., et madame la baronne n'aura à payer que la moitié, etc., etc.

En compensation des frais considérables à supporter par ledit Cooper, des soins à donner à l'affaire dont s'agit, etc., madame la baronne, etc., lui cède et abandonne la moitié de tous les résultats pécuniaires, etc., etc...

(8) Page 113.

Lettre de madame de Genlis à M. de Chartres.

A Silr, pays de Holstein, le 18 février 1796 *.

Ignorant absolument, monsieur, depuis près de

* *Le Censeur* disait à ce sujet : « Il circule dans Paris une lettre ma-

deux ans, le lieu que vous habitez, et n'ayant avec vous aucune espèce de correspondance depuis dix-sept mois, je prends le parti de faire insérer cette lettre dans les papiers publics : de cette manière elle vous parviendra dans quelque lieu que vous soyez. Tant que j'ai pu vous être utile, ainsi qu'à votre intéressante et malheureuse sœur, j'ai dû conserver avec vous des rapports intimes : c'est ce que j'ai fait, et ce que je désirerais faire encore si vous aviez besoin de moi. A l'époque où j'ai quitté la Suisse (au mois de mai 1794), nous étions séparés, vous et moi, depuis un an ; vous étiez fort loin de moi ; vous deviez votre asyle à la recommandation d'une personne avec laquelle je n'avais nulle liaison. Une juste reconnaissance vous a inspiré pour cette personne autant de confiance que d'amitié ; ses conseils pouvaient vous être plus utiles que les miens, puisque j'étais seule, avec mademoiselle d'Orléans, renfermée dans un couvent, où j'ai passé avec elle un an dans la plus parfaite solitude, uniquement occupée à soigner sa santé et à perfectionner les talents que *je lui ai donnés**.

nuscrite, *très bien faite et très perfide*, d'une femme célèbre, de la gouvernante des enfants du duc d'Orléans, adressée à l'aîné de ces enfants, et dans laquelle, sous prétexte d'inspirer à son ancien élève les sentiments de modestie qui convenaient à sa position, elle appelle l'attention publique sur ses vertus, et tâche de rallier autour de sa personne tous les débris des anciennes factions, à qui elle promet indirectement, mais très positivement, bonheur et liberté sous son règne. Ces insinuations calomnieuses seront aisément détruites en mettant sous les yeux des lecteurs cette lettre, telle qu'elle est déjà imprimée à Berlin. »

* *Elle*, et non la Présidente : ...

Quand je suis arrivée, il y a vingt mois, dans ce pays, j'ai désiré y vivre absolument ignorée; de sorte que, vous écrivant très rarement, et ne voulant point confier mon secret à la poste, je ne vous ai point mandé où j'allais. Cependant j'ai trouvé le moyen, sans vous dire mon nom supposé et le lieu que j'habitais, de vous donner de mes nouvelles; en même temps je vous indiquais une adresse pour m'écrire. C'est au mois d'octobre 1794 que j'ai reçu la dernière lettre qui me soit parvenue de vous! Elle ne contenait, ainsi que les précédentes, que l'expression de votre reconnaissance et de votre tendresse pour moi; et le doux nom de *mère*, que vous m'y donnez toujours, doit me convaincre que, malgré le *mystère* de votre conduite, votre cœur est toujours pour moi ce qu'il doit être : car, depuis cette époque, n'ayant eu aucune sorte de relation avec vous, je n'ai rien pu faire qui ait dû jeter du refroidissement entre nous. Il y a environ dix mois qu'on m'envoya une lettre pour vous, imaginant que je saurais votre adresse. Tout le monde assurait que vous étiez dans ce pays, et même on nommait votre correspondant. Je lui fis demander le nom du lieu que vous habitiez : il répondit qu'en effet il le savait, mais qu'il ne pouvait me le dire. Je n'insistai point, et j'envoyai la lettre. Je n'entendis point parler de vous, et je ne fis aucune démarche pour vous voir ou pour vous écrire; mais, je vous le répète, si j'avais eu la moindre espérance de vous être de quelque utilité, j'aurais été vous prévenir et

vous chercher *avec le plus vif empressement.* J'ai lu dans les papiers publics de ce pays une lettre sous votre nom, qui annonçait, il y a quelques mois, que vous partiez pour l'Amérique. Comme vous n'avez point désavoué cette lettre, je dois la croire de vous, et je suis persuadée, par conséquent, que vous êtes en Amérique. Je vous félicite d'avoir pris ce parti. Vous pouvez vous ressouvenir que je vous disais, il y a trois ans, que c'était le meilleur pour vous.

Il me paraît impossible que vous ne sachiez pas que l'on a écrit dans plusieurs papiers français que vous aviez un *parti* en France et des *partisans* dans les pays étrangers, qui voulaient vous placer sur le trône. Si vous ignoriez ce fait, *ce serait vous rendre un très grand service de vous en instruire.* Pendant dix années de soins si constants que je vous ai consacrés, j'ai eu le temps d'étudier et de connaître votre caractère, et je n'y ai jamais démêlé le moindre germe d'ambition. Je m'en applaudissais, certaine que vous en seriez plus vertueux et plus heureux. Depuis votre éducation finie, dans les trois années *où nous avons eu des rapports si tendres et si intimes*, je vous ai vu constamment le patriotisme le plus exalté, le désintéressement le plus pur et le plus vrai, et la plus parfaite droiture de sentiments. Vous m'avez écrit des volumes de lettres pendant mon séjour en Angleterre; je les avais confiées, à Paris, à un ami qui me les a renvoyées; je les ai toutes, ainsi que celles que vous m'avez

écrites dans les premiers temps de notre séjour en Suisse, entre autres celle que vous m'écrivîtes *au moment où nous entrâmes au couvent* *, et dans laquelle vous me montriez une si vive reconnaissance de ce que j'avais eu le bonheur de pouvoir faire pour vous, et de ce que je me dévouais à votre malheureuse sœur, dont j'étais alors l'unique ressource. Je conserverai ce recueil de lettres toute ma vie. On y voit sans doute quelquefois *des principes exagérés*, et quelques idées peu réfléchies; légers défauts, si excusables à votre âge. On y voit aussi qu'à cet égard nous n'étions pas du même avis; mais, malgré ces petites différences d'opinions, je retrouve, en relisant ces lettres, la récompense de tout ce que j'ai fait pour vous; j'y trouve la certitude que vous êtes incapable de vous prêter aux desseins qu'on vous suppose. Vous aviez *vingt ans* lorsque vous écrivîtes les dernières lettres de votre recueil; monument précieux de votre reconnaissance, *de votre affection filiale pour moi*, et de tous les sentiments qui peuvent honorer un jeune homme. Vous aviez *vingt ans !*... peut-on se démentir ensuite *à vingt-trois*, à moins d'une faiblesse absolument inexcusable ? Non, j'en suis certaine, le fond de votre cœur, vos principes et vos opinions *sont les mêmes*. Vous, prétendre *à la royauté !* devenir un usurpateur, pour abolir une

* A la mi-avril 1793. Voyez l'essai historique intitulé *Le duc d'Orléans*, chap. 3.

république que vous avez reconnue, que vous avez chérie, et pour laquelle vous avez combattu vaillamment ! Et dans quel moment ! quand la France s'organise, quand le gouvernement s'établit, quand il paraît se fonder sur les bases solides de la morale et de la justice ! Quel serait le degré de confiance que la France pourrait accorder à un *roi constitutionnel* de *vingt-trois ans*, qu'elle aurait vu, deux ans auparavant, *ardent républicain*, et *le partisan le plus enthousiaste de l'*ÉGALITÉ ? Un tel roi ne pourrait-il pas, tout aussi bien qu'un autre, abolir insensiblement la constitution et devenir despote ? D'après les idées reçues, en général, il y a moins d'intervalle de la royauté, quelle qu'elle soit, au despotisme, que du gouvernement démocratique à la royauté la plus mitigée.

Pourriez-vous, en montant sur ce trône sanglant et renversé*, vous flatter même de donner la paix à la France ? Non, sans doute ; la prolongation de la guerre extérieure, et de plus la guerre civile dans toutes les parties de l'empire, seraient les suites de cette usurpation funeste. La France, en reprenant la royauté, légitime elle-même les prétentions du frère de l'infortuné *Louis XVI*. Si le trône est relevé, c'est à lui qu'il appartient ; en vous y plaçant, vous n'y porteriez jamais que le plus odieux de tous les titres ; de nouvelles factions vous en chasseraient,

* Elle eût pu ajouter : « Et en passant sur le corps des quatre beaux-enfants de la famille de Louis XVI. »

et vous trouveriez alors, dans l'exil et la proscription, les seuls malheurs que vous n'ayez point encore éprouvés, et les seuls qui soient insupportables : le déshonneur et les remords. D'ailleurs, quand vous pourriez légitimement et raisonnablement prétendre au trône, je vous y verrais monter avec peine, parce que vous n'avez (à l'exception du courage et de la probité) *ni les talents ni les qualités nécessaires dans ce rang ;* vous avez de l'instruction, des lumières, et mille vertus; mais chaque état demande des qualités particulières, et vous n'avez point celles qui font *les grands rois.* Vous êtes fait, par vos goûts et par votre caractère, pour la vie intérieure et privée ; pour offrir le touchant exemple de toutes les vertus domestiques, et non *pour représenter avec éclat*, pour agir avec une activité constante, et pour gouverner avec fermeté un grand empire. Je suis sûre, Monsieur, que vous pensez tout ce que je viens d'exprimer, et je me flatte que les personnes qui vous entourent et les amis que vous avez choisis sont incapables de chercher à vous inspirer une ambition qui serait aussi absurde que criminelle, sous tous les rapports. Enfin, je suis intimement persuadée que, si ceux qui vivent avec vous vous donnaient des conseils différents (ce que je n'ai nulle raison de supposer), vous les rejetteriez, pour ne consulter que votre cœur, dont la droiture vous guidera toujours bien. En faisant imprimer cette lettre, je crois vous rendre un service, parce qu'elle peut servir à dissuader ceux qui, contre toute apparence, veulent

faire de vous un chef de parti. On doit naturellement croire que votre institutrice doit, *mieux qu'une autre*, connaître votre caractère ; et j'ose répondre que vous avez horreur des projets qu'on vous attribue, etc.....

Adieu, Monsieur, consacrez-vous à l'heureuse et douce obscurité qui convient à vos malheurs et à votre situation. Vous porterez dans la solitude de déchirants souvenirs ; mais vous pourrez aussi vous en retracer de bien doux. Rappelez-vous tant d'actions touchantes de bienfaisance et d'humanité qui, durant le cours de votre éducation, honorèrent les jours de votre vie, et qui firent aussi les délices de vos malheureux frères ; rappelez-vous *la couronne civique de Vendôme !...* Les actions brillantes ont illustré les premiers pas de votre carrière ; mais désormais vous ne pouvez trouver la véritable gloire que dans une profonde retraite. Aimez toujours votre patrie ; consolez-vous de ses injustices, en vous rendant le noble témoignage que vous n'avez jamais cessé de la chérir ; non seulement faites des vœux pour sa prospérité, mais désirez qu'elle soit heureuse de la manière dont elle veut l'être ; enfin, ne vivez désormais que pour la vertu : ce sera vivre encore pour le bonheur.

(8) Page 44.

Avoué Gion.

Lors du premier arbitrage entre Cooper et moi,

on m'avait recommandé le sieur Gion, avoué près le tribunal de la Seine. Ce Monsieur se donna assez de soins et reçut 1,200 francs pour ses honoraires. Je l'employai ensuite dans l'affaire d'Huré, ainsi que dans le second arbitrage. A la fin de ce dernier procès il reçut en ses mains les 5,000 francs que je devais déposer à la caisse des consignations ; et il les mit si bien en lieu de sûreté que je n'en ai vu qu'une modique cinquantième : en sorte que j'ai été encore obligée de débourser 700 francs pour payer l'avocat, etc., etc...*.

Ce n'est pas tout, au lieu de prendre mes intérêts et ma défense, il en vint à encourager les créanciers de Cooper à me poursuivre comme leur débitrice. J'en ai, entre autres, une preuve bien convaincante dans sa conduite envers le maître de la voiture que le *châtelain* de Bellevue s'était si expressément chargé de me fournir, et pour laquelle il avait été si largement payé**. Qu'il me suffise de citer sur ce point une de ses *officieuses* invitations.

» Monsieur, l'affaire Sternberg-Cooper va se terminer : il faut aussi que nous terminions pour cette voiture, et que je vous fasse payer. Veuillez venir me voir samedi prochain à deux heures. Je vous attendrai.

Votre bien dévoué serviteur, Gion.***»

* Voyez pages 141 et suiv.

** Voyez pages 128.

*** On pourrait croire que tant d'exigence, tant d'injustice de la part de mes hommes d'affaires, m'auraient obligé à montrer de mauvaises

(10) PAGE 161.

Lettre officielle touchant le voyage de 1776.

A Gênes, le 15 mai 1776.

Monsieur, je profite du départ de M. Fontaine, secrétaire des commandements de Madame la duchesse de Chartres, pour répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire avant-hier.

Je ne vous parle pas, Monsieur, du jour que Madame la duchesse de Chartres, qui part demain, arrivera à Reggio, puisque vous le saurez par M. Fontaine; je me bornerai à vous envoyer ci-après la liste des dames, messieurs et domestiques de la suite de cette princesse.

Je suis très flatté que cette occasion m'ait procuré la satisfaction de recevoir des nouvelles de Votre Excellence; je ne le serais pas moins si elle voulait bien me donner quelque commission qui me mît à portée de lui prouver, par mon empressement pour tout ce qui peut lui être agréable, les sentiments du

ses dettes. Mais on peut consulter qui l'on voudra, et l'on demeurera convaincu que je paie partout avec la plus grande exactitude. L'unique moyen que j'aie pris de pourvoir à tant de dépenses, c'est la privation absolue de tout ce qui n'appartient pas au plus strict nécessaire.....

sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

ROYER DE JOUSCOLOMBE.

S. Exc. M. le marquis Paoluni.

Liste des dames, messieurs et domestiques qui sont avec Madame la duchesse de Chartres, qui voyage sous le nom de Madame LA COMTESSE DE JOINVILLE.

Savoir :

Madame la comtesse de Genlis,
Madame la comtesse de Rully,
M. le comte de Genlis,
M. le chevalier de Foissy,
M. Fontaine, secrétaire des commandements,
Quatre femmes de chambres,
Huit valets de pied ou domestiques.

P. S. Depuis ma lettre écrite, Madame la comtesse de Joinville, sur les représentations qui lui ont été faites de la difficulté qu'il y aurait de trouver dans sa route les chevaux de poste nécessaires, s'est déterminée à renvoyer en France M. le chevalier de

Foissy et M. Fontaine avec deux domestiques. Je crois devoir prévenir Votre Excellence de ce nouvel arrangement, et je vais remettre ma lettre à M. le marquis de Clermont-d'Amboise, ambassadeur de France à Naples, qui va partir pour Reggio.

(11) PAGE 164.

Extrait du registre des Actes de naissance de 1773.

L'an mil sept cent soixante-treize, le mercredi six octobre, très haut, très puissant et très excellent prince, fils de très haut, très puissant et très excellent prince Monseigneur le *duc de Chartres,* prince du sang, et de très haute, très puissante et très excellente princesse madame la duchesse de Chartres, princesse du sang, né ce matin à trois heures trois quarts, a été ondoyé au Palais-Royal, de l'expresse permission de Monseigneur l'archevêque, en date du sept septembre dernier, par M. Andrè Gautier, docteur de Sorbonne et aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans, en présence de nous, curé de Saint-Eustache, revêtu de surplis et étole, avec la permission que nous lui avons accordée à la prière de Monseigneur le duc de Chartres; en présence de très haut, très puissant et très excellent prince Monseigneur le duc de Chartres, prince du sang; de très haut, très puissant et très excellent prince Monseigneur le duc de Penthièvre; de Messire Louis, comte de Shouberg, chambellan de Monseigneur le duc

d'Orléans, et de Messire le comte de Hunolstein.— Signé L. P. J. d'Orléans.—L. J. M. de Bourbon.— Le comte de Shouberg.—P. A. comte de Hunolstein. —Gautier et Poupart, curé.

Pour extrait conforme, etc.

Signé, *le Garde des archives.*

Que mes lecteurs veuillent remettre sous leurs yeux la lettre de Genlis, écrite le 18 février 1796*; ils y remarqueront que cette dame, mieux instruite sans doute que toute autre personne, répète plusieurs fois à son cher élève qu'il a *vingt-trois ans*, et qu'il en avait déjà *vingt* lorsqu'elle entra au couvent de Sainte-Claire, c'est-à-dire à la mi-avril 1793**. Mais cette assertion si conforme aux observations que nous avons faites, comment pouvoir la concilier avec la date qu'on vient de lire dans l'acte de naissance?.... Vieillir sans raison un jeune homme de six ou huit mois? C'est énorme !...

(12) Page 186.

Mon attachement pour les animaux.

Je ne parlerai pas du bien que je fais à mes semblables; Dieu seul doit le connaître. Mais je ne craindrai pas de m'honorer d'une sensibilité extrême et d'une véritable tendresse envers ces êtres qui, quoi-

* Voyez page 204.

** Voyez le livre intitulé *Le duc d'Orléans*, chap. 3.

que privés de raison, n'en sont pas moins capables d'une merveilleuse reconnaissance. Hélas! et ce n'est guère que parmi ces derniers que je rencontre aujourd'hui les sentiments et les consolations de la gratitude : aussi mes soins assidus pour la nombreuse famille que j'ai adoptée redoublent-ils à mesure que je me vois abandonnée, trahie, persécutée des hommes...

Depuis deux ans que j'habite l'*immense désert* de cette bruyante capitale, des nuées d'oiseaux viennent tous les jours prendre sur mes croisées une abondante nourriture, et tous les jours je vais aussi faire de copieuses distributions en des endroits assez éloignés de ma demeure, où je me vois tout à coup environnée d'une multitude d'avides et aimables pensionnaires, qui, par leur empressement autour de moi, leurs hymnes et leurs acclamations, embellissent singulièrement mes promenades silencieuses, seul délassement qui me reste au milieu de toutes mes peines et de tous mes tracas.

(13) Page 187.

Lettre de Madame Cramer.

Très chère milady, j'ai reçu votre lettre, dont je vous remercie beaucoup. J'ai vu avec plaisir que vous aviez eu des nouvelles de votre cher Edouard, et de bonnes nouvelles. Je comprends très fort combien il vous tarde de le voir : s'il plaît à Dieu, ce ne sera pas trop renvoyé.

Aussitôt que j'ai reçu votre lettre, je me suis informé de M. de Vincy; on nous a dit qu'il était à Paris, et j'allais vous l'écrire, lorsque madame Galiffe me dit qu'elle vous l'écrirait, en vous donnant son adresse.

Quant aux gazettes que vous désirez, j'ai fait écrire à Berne, et j'espère qu'on pourra les avoir. Aussitôt que je saurai quelque chose, je vous l'écrirai. C'est si ancien que ce n'est pas si facile, *d'autant plus qu'il paraît qu'on a eu soin de faire enlever tous ces papiers, il y a deux ans,* PAR PRÉCAUTION!... etc., etc.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

Pages.

AVANT-PROPOS. v

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. Ma naissance. — Bienfaits de la comtesse Berghi. — Départ pour Florence. — Ma situation dans cette ville. — Troubles domestiques. — Fortune de mes parents. — Mes goûts. — Mon éducation. — Voyage à Pise. — Ma maladie. 9

CHAP. II. Nouvelles tortures. — Discours de mes parents. — Théâtres. — Lettre mystérieuse. — Visites importunes. — Propositions de mariage. — Prières inutiles. — Mes protestations. 16

CHAP. III. Convention avec milord. — Son fils. — Fièvre cérébrale. — Tentatives infructueuses. — Mon mariage. — Conduite de mon époux. — Avarice de mes parents. — Envoi d'Angleterre. 23

CHAP. IV. Retour à Florence. — Rupture et accommodement. — Ministre britannique. — Femme de chambre anglaise. — Emprisonnement de milord. — Ma fuite. — Présents et promesses. — Déclaration de mon père. 28

CHAP. V. Probité de milord. — Préparatifs. — Union secrète. — Départ de Florence — Séjour à la Haye. — Arrivée en Angleterre. — Pays de Galles. — Mon élévation. — Mes chagrins. — Mes parents. — Mon premier frère. 35

CHAP. VI. Maladie de poitrine. — Mort de mon beau-fils. — Naissance de mes enfants. — Arrivée de plusieurs membres de ma famille. — Soins domestiques. — Décès de milord. — Mon second mariage. — Voyages multipliés. — Nouveau séjour en Italie. — Mon troisième frère. — Ma conduite envers mon père. — Son trépas. 40

SECONDE PARTIE.

Pages.

CHAPITRE PREMIER. Funérailles. — Bains de mer. — Rupture avec mon frère. — Mon établissement à Sienne. — Lettre de Chiappini. — Mes réflexions. — Premières démarches. — Divers renseignements. — Vérification d'écriture. — Visite de mes fils aînés. — Séjour à Rome. — La marquise de B***. — Départ de mes enfants. 51

CHAP. II. Retour à Rome. — Départ pour Faenza. — Témoignage des sœurs Bandini. — Mon arrivée en Champagne et à Paris. — Ruse innocente. — Le colonel Joinville. — L'abbé de Saint-Fare. — Visite au Palais-Royal. — Mes réflexions. — Lady Stuart. — Conseils. 59

CHAP. III. Mon retour à Faenza. — Première visite du comte Borghi. — Sa relation. — Bruits publics. — Témoignages des sieurs Valla, Querzani, Tonditi, Lodovichetti, della Valle, Pereili et Maresta. — Ma lettre au comte. — Sa seconde visite. — Formalités observées. — Jugement favorable. — Acte de rectification. 67

CHAP. IV. Nouvelles recherches. — Lettres du comte Borghi. — Bains de Lucques. — Liaison du duc d'Orléans avec la marquise de B***. — Emprunt. — Chevalier Montara. — Lettre au duc de Bourbon. — Placet à Madame la Dauphine. — Diverses publications. — Jurisconsulte Cortilli. — Archives de Gênes. — Conduite du gouverneur. — Libelle de Thomas Chiappini. — Refus des imprimeurs. — Efforts impuissants. — Evêque de Faenza. — Lettre du Cap de Bonne-Espérance. 78

CHAP. V. Départ pour Nice. — Impolitesse du gouverneur. — Lettre d'Alquier-Caze. — Mes précautions. — Demandes et envois réitérés. — Second voyage à Paris. — Conversation. — Colonel podagre. — Dépenses. — Retour à Nice. — Lettres de mon mari. — Son arrivée. — Celle de la marquise de B***. — Passagère satisfaction. 89

CHAP. VI. Mon séjour à Genève. — Correspondance d'Alquier-Caze. — M. Sprafico. — Paiement des avocats. — Rencontre malheureuse. — Altération de ma santé. — Exhortations de mon mari. —

Pages.

Son arrivée avec Driver-Cooper. — Conventions funestes. — Précepteur de mon fils. 96

CHAP. VII. Pénible séparation. — Arrivée à Bellevue. — Pouvoirs à Cooper. — Ses escroqueries. — Maux qu'il me fait souffrir. — Nouvelles tentatives d'Alquier-Caze. — Saisie sur mes effets. — Mon changement à l'hôtel Britannique. — Lettres de mon mari et de mon fils. — Ma douleur et mes résolutions. 103

CHAP. VIII. Folies de Cooper. — Recours à la justice. — Première sentence arbitrale. — Le sieur Huré. — Mes lettres à madame de Genlis. — Visite de Saint-Aubin. — Son voyage. — Emissaire de madame de Genlis. — Lettres de Saint-Aubin. — Son retour. — Craintes réalisées. — Artifices de M. Mills. — Ma correspondance avec l'ambassadeur d'Angleterre. 111

CHAP. IX. Expulsion de Ragazzini. — Instances de M. Mills. — Offres à Cooper. — Son compte. — Sa désolation. — Ses calomnies. — Ma justification. — Décision des arbitres. — Nouvelles chicanes. — Diverses condamnations. 120

CHAP. X. Insertion dans les journaux. — Visite de M. Laurentie. — Sa lettre et sa publication. — Introduction de M. Lafont-d'Ausonne. — Ses conseils. — Entreprise téméraire. — Ma prudence. Réponses insidieuses. — Conduite de la famille Mills. — Lettres de mes enfants. 129

CHAP. XI. Cause de mes retardements. — Ma confiance. — Louis-Philippe, duc d'Orléans. — Louis-Philippe-Joseph, son fils. — Principaux vices de ce dernier. — Mauvais fils. — Mauvais époux. Mauvais père. — Mauvais ami. — Mauvais citoyen. — Conséquence qui en résulte. 143

CHAP. XII. Principe incontestable. — Titre et fief de Joinville. — Voyage sous ce nom. — Qualités du comte. — Son signalement. — Son caractère. — Sa position. — Sa présence en Italie. — Déposition de la dame Galuppi-Toschi. — Certificat du comte Guirlenzone-Falopio. — Autre du prêtre Charles Brunone. — Lettre du baron de Vincy. — Attestation de M. D***. — Résumption. 147

CHAP. XIII. Favorables circonstances. — Incognito des princes. —

pages.

Voyage de 1776.— Précautions extraordinaires.— Egards du duc pour son épouse. — Subite différence. — Délivrance de la princesse. — Témoins dévoués. — Absence du parlement. — Crainte de se trahir. — Larmes étonnantes.— Peines secrètes.— Mutuelle indifférence.— Paroles de Louis XVI. — Autres de d'Orléans. — Frappantes similitudes. — Traces matérielles. 160

Chap. XIV. Objections et réponses. — Ignorance de Chiappini. — Nom du substituant.— Grossesse prolongée.— Absence de Paris. — Motif d'un second voyage. — Naissance des sieurs de Montpensier et Beaujolais.— Lettre datée de Turin.— Contradictions apparentes. — Vertus de la duchesse. 171

Conclusion. 185

Pièces et Notes justificatives. 189

FIN DE LA TABLE.

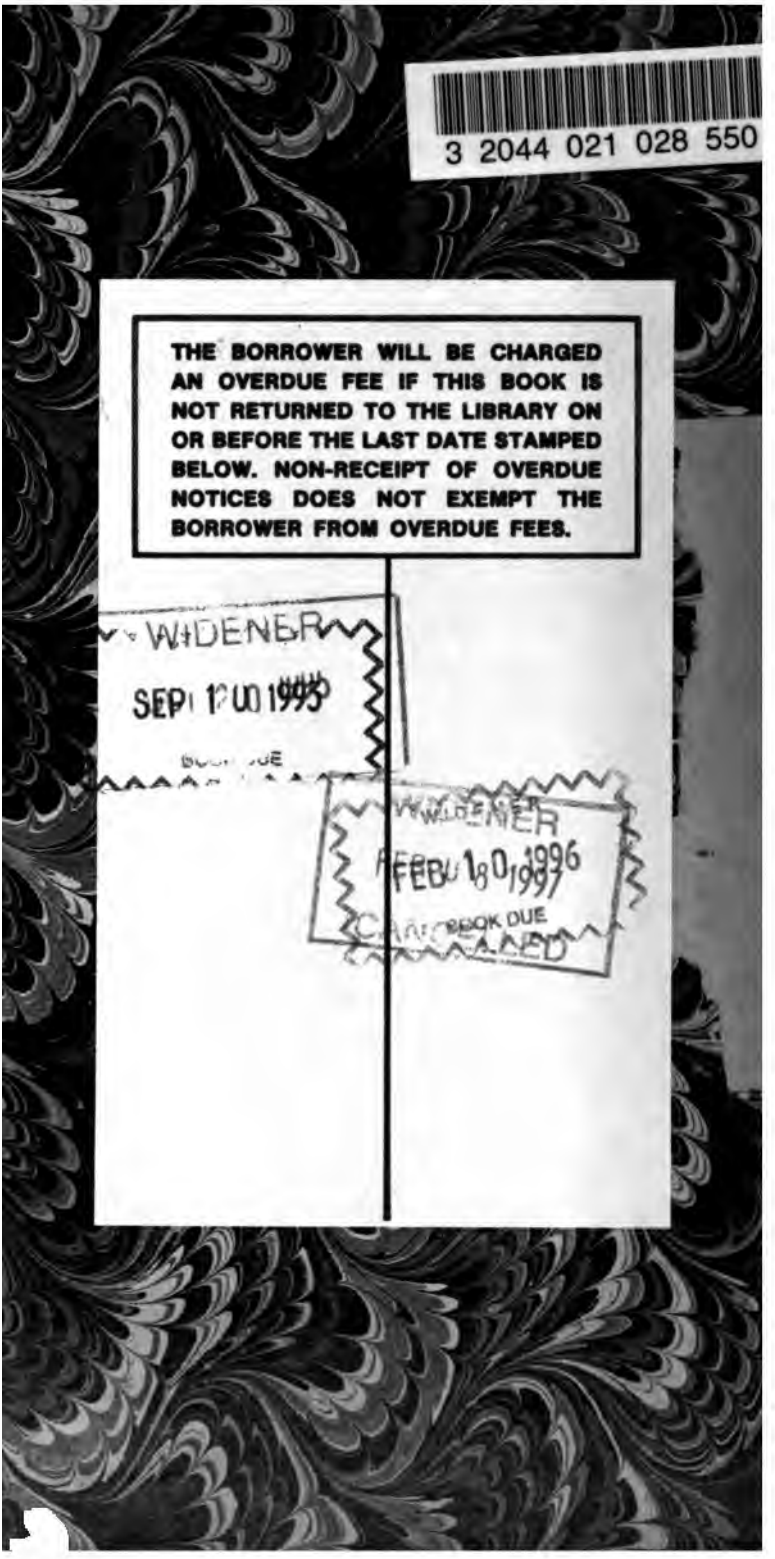
3 2044 021 028 550

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
SEP 1 0 1993
DUE

WIDENER
FEB 1 0 1997
BOOK DUE